



CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE

**RAPPORT ANNUEL
2011**

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER 2011.....	7
II. ACTIVITE ET RESULTAT DU GROUPE PYRENEES GASCOGNE	13
L'ACTIVITE DE LA CAISSE REGIONALE EN 2011.....	13
DE L'ACTIVITE AUX RESULTATS.....	13
ACTIVITES ET RESULTATS DES ENTITES ESPAGNOLES	15
ACTIVITES ET RESULTATS CONSOLIDES.....	16
III. RATIOS PRUDENTIELS.....	17
IV. CONTROLE INTERNE.....	18
V. FACTEURS DE RISQUES	20
RISQUE DE CREDIT	20
I. Objectifs et politique	20
II. Gestion du risque de crédit	20
III. Exposition.....	28
IV. Le risque pays.....	35
RISQUE DE MARCHE	35
I. Objectifs et politique	35
II. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché.....	37
III. Exposition : activités de marché (Value at Risk)	38
IV. Risque Action	39
GESTION DU BILAN	39
I. Objectifs et politique	40
II. Méthodologie.....	40
III. Gestion du risque.....	40
IV. Exposition.....	41
RISQUE DE CHANGE.....	41
RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT	41
I. Objectifs et politique	41
II. Gestion du risque.....	42
III. Méthodologie.....	42
IV. Exposition.....	42
POLITIQUE DE COUVERTURE	43
RISQUES OPERATIONNELS.....	44
I. Objectifs et politique	44
II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance.....	44
III. Méthodologie.....	45
IV. Exposition.....	46
V. Assurance et couverture des risques opérationnels	46
RISQUES DE NON CONFORMITE	46
VI. AUTRES INFORMATIONS PREVUES PAR LA LOI	47
VII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	50

COMPTES CONSOLIDES

CADRE GENERAL	52
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	52
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE	52
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	54
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	58
COMPTE DE RESULTAT	58
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	59
BILAN ACTIF	60
BILAN PASSIF	61
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	62
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	62
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	64
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES	64
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	83
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	87
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	102
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	108
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	110
7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	126
8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	129
9. RECLASSEMENT D'INSTRUMENTS FINANCIERS	130
10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	130
11. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	133

COMPTES INDIVIDUELS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011	135
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2011.....	136
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011.....	137
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	138
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	142
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	154
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	155
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	157
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES.....	160
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	162
NOTE 8 ACTIONS PROPRES	163
NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	163
NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF.....	163
NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	163
NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	164
NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	165
NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	166
NOTE 15 PROVISIONS	167
NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT.....	168
NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES.....	169
NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	171
NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	171
NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)	171
NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	172
NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	172
NOTE 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES	172
NOTE 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	173
NOTE 25 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES	173
NOTE 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	174
NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	176

NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	177
NOTE 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE.....	177
NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES.....	178
NOTE 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL.....	178
NOTE 32 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION.....	178
NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	179
NOTE 34 REVENUS DES TITRES	179
NOTE 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	180
NOTE 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	180
NOTE 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	180
NOTE 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	181
NOTE 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	181
NOTE 40 COUT DU RISQUE	182
NOTE 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	183
NOTE 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	183
NOTE 43 IMPOT SUR LES BENEFICES	183
NOTE 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES.....	184
NOTE 45 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES.....	184
NOTE 46 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION	184
NOTE 47 AFFECTATION DES RESULTATS.....	185
NOTE 48 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS	186
NOTE 49 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	186
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE	187



CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE

RAPPORT DE GESTION 2011

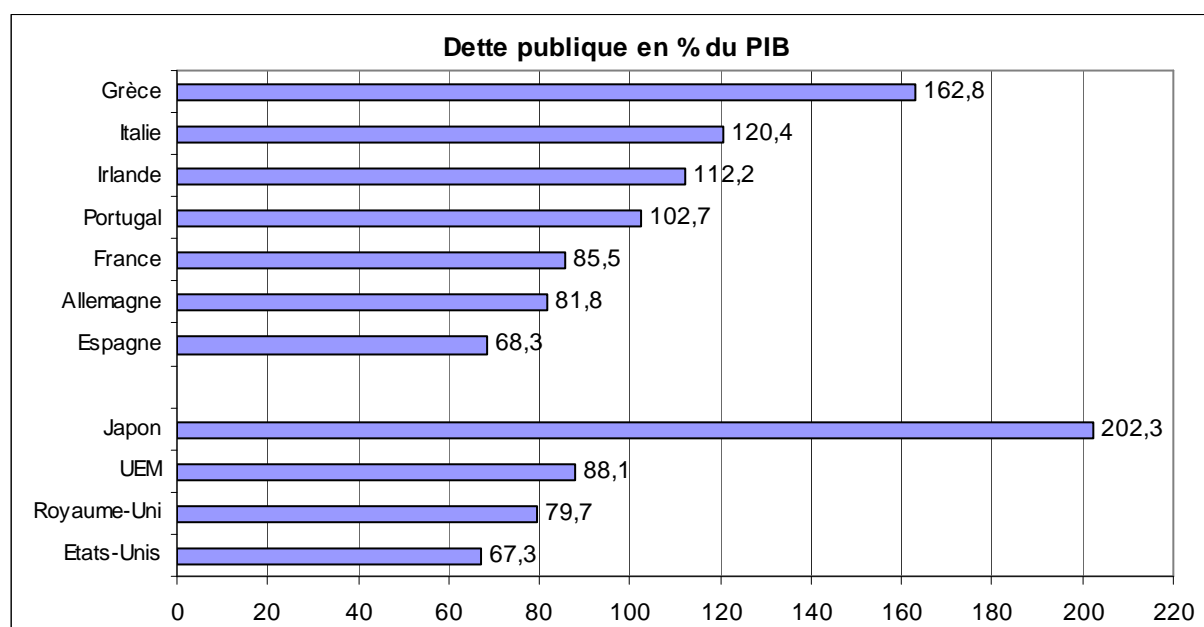
I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER 2011

Le contexte macro-économique général

Après la crise de 2008 - 2009, les plans de relance budgétaire ont permis de soutenir l'activité et, ainsi, d'éviter d'entrer dans un processus récessif du type de celui connu dans les années 30. Leurs effets se sont encore fait sentir durant les trois premiers trimestres de l'année 2011. Certes, le séisme japonais du 11 mars et ses conséquences en termes de désorganisation du processus d'approvisionnement, en particulier des industries automobiles et électronique, a ralenti l'activité durant le 2^{ème} trimestre. Mais le retour à la normale du processus d'approvisionnement au troisième trimestre s'est accompagné d'un phénomène de rattrapage amplifié par un contre-choc pétrolier.

L'activité s'est donc maintenue à un rythme satisfaisant durant les ¾ de l'année pour la plupart des pays industrialisés.

Toutefois, ces plans de relance budgétaire ont également eu pour conséquence un accroissement de l'endettement public devenu d'autant moins supportable que le ralentissement de la croissance réduisait les entrées fiscales.



Source : OCDE - Comptes nationaux trimestriels.

Les conséquences de cette croissance de la dette furent différentes selon les zones. C'est la Zone Euro qui fut la plus affectée du fait de la crise de solvabilité des pays d'Europe du Sud.

Le déclenchement de la crise dans les pays d'Europe du Sud

Les premiers pays touchés ont été le Portugal et la Grèce, pénalisés par un niveau d'endettement public déjà très élevé avant la crise.

Début mars, le Portugal a annoncé de nouvelles mesures d'austérité. Ce plan, repoussé par le parlement, a entraîné la démission du Gouvernement de José Socrates. La crise politique qui en a découlé a conduit à une défiance généralisée des investisseurs envers les titres portugais. Le pays a donc été obligé de demander l'aide de la Zone Euro et du Fonds Monétaire International. Sous leur pression, le Portugal a présenté un plan d'économie de 78 Mds € en mai 2011. Face à la diminution du pouvoir d'achat, l'investissement et la consommation se sont effondrés, provoquant un repli de 1.6% du PIB portugais sur l'année 2011.

Une dynamique similaire a été constatée en Grèce.

Pour réduire son endettement, le gouvernement grec a annoncé un plan d'économies de 76 Mds €, comprenant 50 Mds € de privatisations, s'ajoutant aux différentes mesures prises les années précédentes. En vain. Le déficit budgétaire a continué à augmenter pour atteindre 10,2% du PIB et amener le taux d'endettement à 162,8 %.

Face à l'incapacité manifeste de l'Etat grec à faire face à ses engagements, les investisseurs privés ont refusé de continuer à financer le pays. Les taux d'intérêt sur les emprunts d'Etat ont grimpé en flèche pour dépasser les 20%, renforçant la crise de la dette. Là encore, les autres pays de la Zone Euro ont donc dû s'allier au Fond Monétaire International pour se substituer aux financements privés. Les banques privées européennes ont également été sollicitées pour prendre une part des pertes sur les obligations souveraines grecques qu'elles détiennent. Ces plans d'aide ont été mis en place en contrepartie de mesures d'austérité drastiques qui ont propulsé le pays dans la récession dès le début 2011. Le PIB grec devrait donc se contracter de 6% en 2011.

L'exemple Grec a fait naître des craintes de contagion auprès des 2 autres pays européens du Sud : l'Espagne, l'Italie. Pour l'Italie, le taux d'endettement de 120% pose naturellement la question de la soutenabilité de la dette dans un contexte de croissance faible. Pour l'Espagne, dont l'endettement public dépasse à peine les 68% du PIB, il s'agit plus d'un problème de dynamique de cette dette qui a crû de près de 10 points en un an.

Pour éviter l'assèchement du marché primaire de leur dette publique, ces pays se sont vus contraints à mettre en place, à leur tour, des plans d'austérité budgétaire qui ont pesé sur leur croissance.

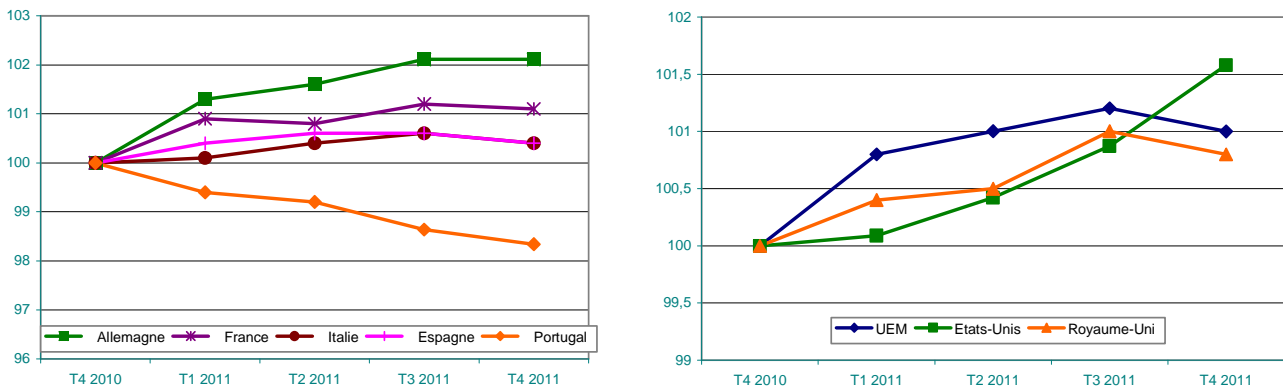
Un cercle vicieux de l'endettement s'est alors mis en place dans ces pays. La réduction de l'activité diminuant les ressources fiscales attendues, le déficit budgétaire continue de croître malgré les efforts, entraînant une hausse des taux d'intérêt exigés sur les titres publics. Cette hausse des taux, en accroissant la charge de la dette dans un contexte de faible croissance, rend la dynamique des déficits publics incontrôlable et renforce le ralentissement de l'économie.

L'aide des Etats, du Fonds Monétaire International et de la Banque Centrale Européenne, qui a porté son programme d'achat de titres publics sur le marché secondaire (Securities Markets Programme) de 74 Mds € fin juin à 211 Mds € en décembre, si elle a quelque peu rassuré les investisseurs, n'a pas permis de soutenir l'activité.

Les pays d'Europe du Sud se sont donc enfoncés dans une crise de plus en plus profonde durant l'année.

Evolution du PIB en volume

Base 100 = T4 2010



Source : OCDE - comptes nationaux trimestriels.

La contagion aux autres pays de la Zone Euro

Le soutien que l'ensemble des pays membres a dû apporter à la Grèce plombant leurs propres comptes publics, la crise de la dette s'est étendue à l'ensemble de la Zone Euro durant l'été.

Ainsi, même des pays notés AAA comme la France et l'Autriche étaient mis sous surveillance négative par les agences de notation avant d'être dégradés par Standard & Poor's en janvier 2012.

Là encore, les gouvernements ont dû se résoudre à mettre en œuvre des politiques budgétaires restrictives qui ont amené à une entrée en récession durant le 4^{ème} trimestre.

En parallèle, les doutes sur la soutenabilité des dettes publiques obligeaient les banques européennes à déprécier les obligations d'Etat, en particulier grecques, qu'elles détenaient dans leurs bilans. Ceci a généré une incertitude sur la solidité des établissements financiers et un renforcement des exigences de fonds propres réglementaires. Cet accroissement des contraintes a pesé sur le financement de l'économie dans certains pays. Il a également poussé les

banques des pays d'Europe du Sud à se lancer dans une « guerre du passif » pour substituer l'épargne de la clientèle à des ressources de marché devenues rares.

Face à l'ensemble de ces risques et à l'anticipation d'une dégradation du pouvoir d'achat résultant des plans d'assainissement budgétaires, les entreprises ont commencé à réduire leurs investissements. La production industrielle a donc commencé à décroître, dès le début de l'année pour les pays d'Europe du Sud à l'origine de la crise de la dette, à partir de septembre pour les autres.

Les incertitudes sur le pouvoir d'achat et la crainte du chômage ont également amené les ménages à arbitrer en faveur d'une hausse de leur épargne de précaution au détriment de leur consommation.

L'Allemagne, bonne élève de l'Europe en matière de déficits publics, fait figure d'exception et ses titres publics ont joué le rôle de valeur refuge durant l'année. Malgré quelques difficultés ponctuelles d'émission de titres, elle a échappé aux tours de vis budgétaires. Toutefois, les exportations nettes y représentant 1/3 de la croissance du PIB, le ralentissement de la demande dans les autres pays européens a fini par impacter l'économie allemande. La croissance y est donc nulle au 4^{ème} trimestre 2011. Malgré cela, le PIB allemand aura progressé de 3% en 2011.

La BCE a tenté de soutenir l'activité en fin d'année par un abaissement de ses taux directeurs (baisse de 25 bp en novembre, puis en décembre). Ce faisant, elle a ramené les taux courts au niveau du début 2011, annulant les deux hausses de taux d'avril et juillet justifiées par une hausse de l'inflation générée par l'augmentation des prix du pétrole (+ 36% sur les 5 premiers mois de l'année) et des prix agricoles (+35% pour le blé). Ces baisses sont toutefois intervenues trop tard et leurs effets sont trop limités pour éviter le ralentissement économique.

L'activité connaissait donc un brutal coup d'arrêt au 4^{ème} trimestre en Europe.

Une crise moins prononcée dans le reste du monde

Aux Etats-Unis, la hausse des déficits publics s'est accompagnée d'une crise politique sur l'augmentation du plafond de déficit autorisé par le Congrès. L'incapacité de l'Administration Obama à trouver un compromis avec la majorité républicaine du Congrès a amené Standard & Poor's à dégrader la notation des USA. Toutefois, le statut de monnaie de réserve internationale du dollar a permis au Trésor américain de continuer à se financer à des taux inchangés malgré la dégradation de la notation. Le pays s'est donc contenté d'une amélioration de principe de ses comptes publics, le déficit budgétaire US passant de 9% du PIB en 2010 à 8.7% en 2011.

Ainsi, contrairement aux pays européens, la consommation et l'investissement ont bien résistés en 2011, avec des progressions respectives de 2,2% et 6,7%.

Ceci a permis au PIB américain d'accélérer tout au long de l'année pour terminer sur une croissance annuelle de 1,6%. La croissance y reste malgré tout fragile puisqu'elle est largement portée par la reconstitution des stocks, qui a contribué à 2 des 2,8 % de croissance annualisée du 4^{ème} trimestre. Le haut niveau de chômage (8,6% de la population active) constitue également un frein à l'activité.

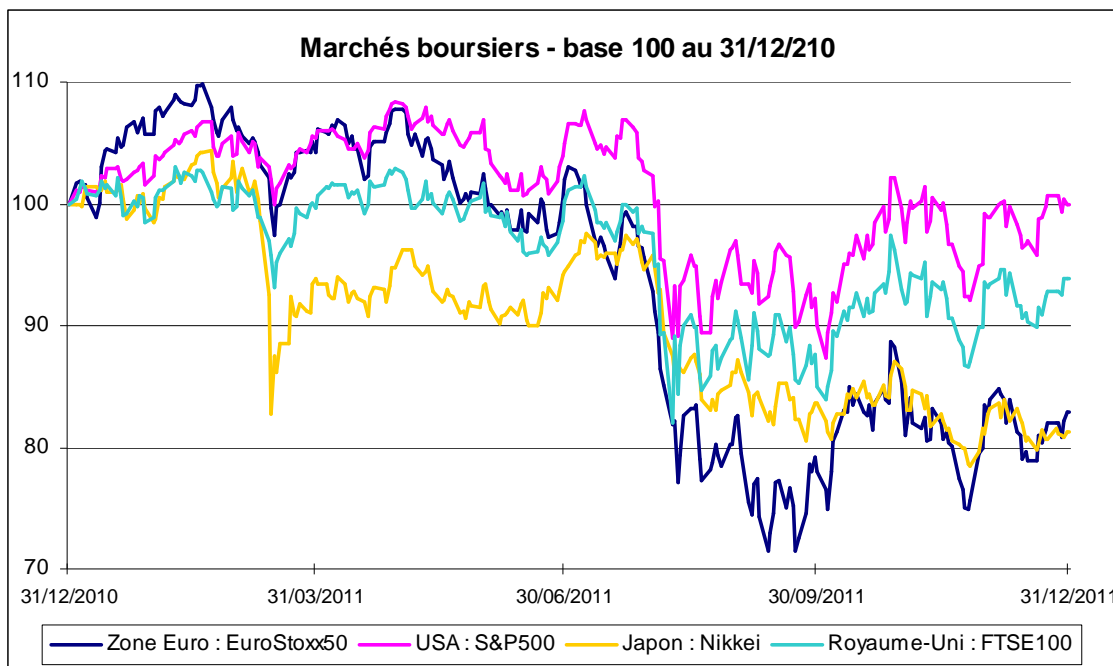
C'est en Asie que la croissance est, cette année encore, restée la plus dynamique (+7,5%). C'est la Chine qui arrive en tête, avec 9,3% d'augmentation de son PIB contre 5,3% pour le reste de la zone. Par contre, le Japon reste en situation de déflation avec une baisse conjointe du PIB (-0,8%) et des prix (-0,3%) mais aussi, pour la première fois depuis 1963, un déficit de la balance du commerce extérieur. Le séisme de mars 2011 n'est naturellement pas étranger à ce dernier phénomène, mais les gains de productivité de la Chine et de la Corée du Sud devraient continuer à lui faire perdre des parts de marché.

Affectés par la baisse de la demande des pays industrialisés, les autres pays émergents ont continué à se développer, mais à un rythme plus lent qu'en 2010. Ainsi, la croissance devrait atteindre 4% en Amérique Latine et 2,9% en Europe Centrale et Orientale.

Les incertitudes économiques nées dans les pays industrialisés ont trouvé une traduction directe sur les marchés financiers.

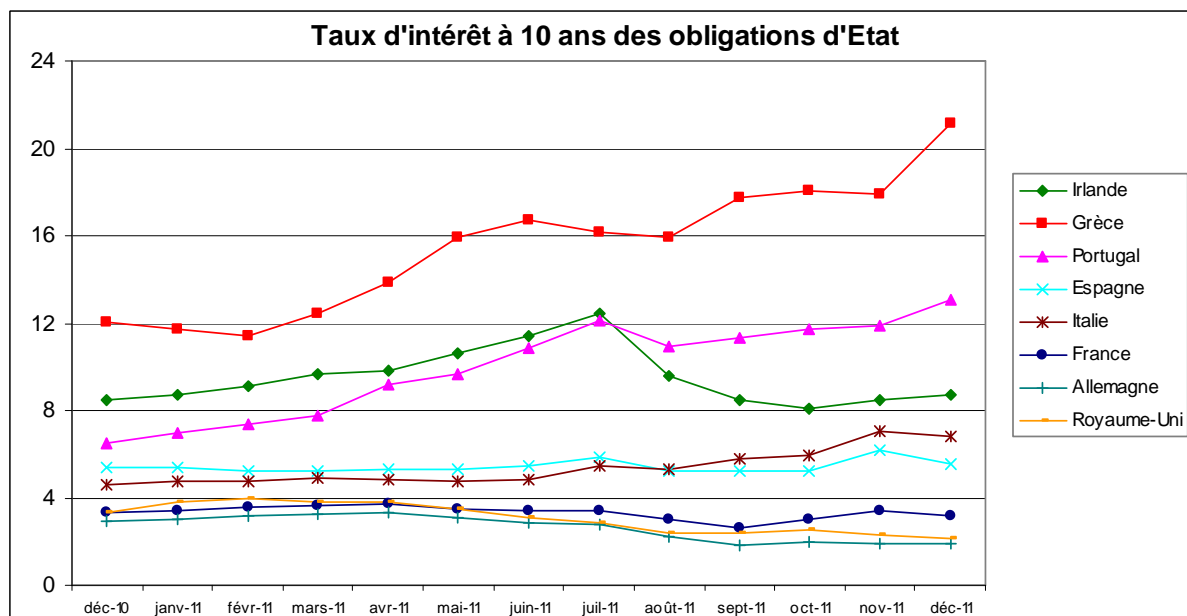
Des marchés financiers perturbés

Concernant les marchés actions, la Zone Euro a logiquement été la plus affectée par la crise de la dette européenne (17,1% pour l'EuroStoxx 50). Les marchés japonais, toujours englués dans la déflation n'ont pas fait mieux (-18,7%). Par contre, si l'ensemble des marchés ont connu un décrochage durant l'été, à fin décembre les marchés américains avaient retrouvé leur niveau début d'année.



Source : Reuters

De même, les marchés de taux ont traduit la hausse des primes de risque sur les dettes publiques. A l'intérieur de la zone euro, les investisseurs ont fait preuve d'une sélectivité beaucoup plus grande. Ainsi, les rendements exigés pour les titres d'Etat des pays d'Europe du Sud se sont envolés, les taux grecs dépassant même les 21%, tandis que les obligations d'Etat allemandes faisaient figure de valeur refuge.



Source : Banque Centrale Européenne

Les Etats les moins endettés, comme la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont vus leurs taux d'intérêt rester à des niveaux historiquement bas, inférieurs à 3,2% en décembre 2011.

Conjoncture française

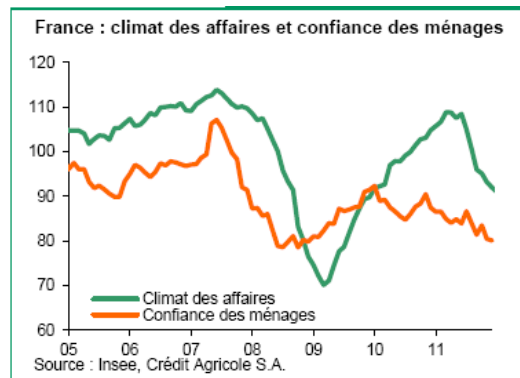
La conjoncture française n'a pas échappé à l'impact des aléas internationaux.

Ainsi, après une croissance de 0,9 % au premier trimestre sous l'impulsion des politiques publiques de soutien à l'activité, le PIB s'est contracté de 0,1% lors d'un deuxième trimestre où le séisme japonais a perturbé l'approvisionnement d'une industrie automobile déjà touchée en France par la fin de la prime à la casse.

L'activité s'est momentanément reprise au 3^{ème} trimestre (+0,3%) sous l'effet d'une reprise de la consommation privée (+0,3%) et d'un phénomène de reconstitution des stocks des entreprises.

Cette embellie n'a pas résisté aux conséquences de l'aggravation de crise de la dette souveraine durant l'été. La transmission de la crise de la sphère financière à l'économie réelle est principalement passée par le canal de la confiance. En effet, les plans d'économies budgétaires annoncés par le Gouvernement laissent anticiper une baisse du pouvoir d'achat des ménages et une dégradation de la situation des entreprises, et donc de l'emploi.

Les indicateurs de confiance des ménages et de climat des affaires démontrent clairement la crise de confiance des acteurs privés, expliquant le ralentissement de la consommation et de l'investissement.



A ceci s'ajoute la situation financière tendue des entreprises, dans un contexte de profitabilité détériorée et de hausse de la fiscalité (majoration de l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises, limitation du report des déficits...).

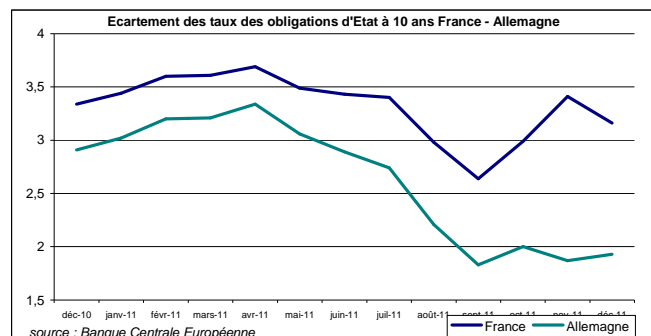
Le PIB est donc attendu en contraction de 0,1% au quatrième trimestre, ce qui ramènerait le taux de croissance de l'économie française en 2011 à 1,6%, dans la moyenne de la zone euro.

	Données trimestrielles en %				Taux annuels 2011*
	T1	T2	T3	T4*	
PIB (a)	0,9	-0,1	0,4	-0,1	1,6
Consommation privée (a)	0,2	-1,0	0,3	0,0	0,3
Investissement (a)	1,2	0,6	0,1	-0,1	2,8
Variation des stocks (a)	1,0	-0,2	0,0	-0,1	0,9
Exportations nettes (b)	-0,5	0,5	0,0	0,0	-0,3
Taux de chômage	9,2	9,1	9,3	9,4	9,2
Taux d'épargne	16,0	17,3	17,1	17,2	16,9
Inflation (a)	1,8	2,1	2,1	2,2	2,1

* Prévission Crédit Agricole S.A. au 24/01/2012

(a) : taux de croissance par rapport à la période précédente

(b) : contribution à la croissance du PIB (en %)



Malgré les mesures d'économies, les comptes publics restent un sujet de préoccupation. Le ralentissement de l'activité fait craindre un nouveau dérapage du déficit budgétaire via les stabilisateurs automatiques (moindres recettes fiscales et plus de dépenses sociales).

Ces inquiétudes se traduisent par un écartement du rendement exigé sur les titres de la dette publique française par rapport aux obligations de l'Etat allemand.

Les taux à 10 ans, bien que d'un niveau intrinsèquement faible, sont ainsi significativement supérieur au taux de croissance de l'économie française, ce qui génère mécaniquement un accroissement de la dette publique via la charge d'intérêt.

Ce cercle vicieux a motivé la mise sous surveillance négative de la note AAA de la France par les agences de notation, puis la dégradation par Standard & Poor's en janvier 2012.

La transcription sur les marchés actions a été du même ordre que celle constatée en moyenne en Zone Euro, avec une baisse du CAC 40 de 16,95% sur l'année.

Conjoncture espagnole

L'Espagne est aujourd'hui, avec l'Italie, au cœur de la crise de la dette souveraine européenne. En effet, si la situation de la Grèce venait à s'étendre à ces deux pays, la zone euro se trouverait dans l'incapacité d'éviter un défaut incontrôlé d'une partie de ses membres.

L'Espagne fait donc l'objet de fortes pressions pour réduire son endettement, tant de la part des marchés financiers que des autres Etats de la zone euro ou du FMI.

Ceci s'est traduit par la mise en place, depuis 2010, de plans d'austérité successifs qui ont débouché, en septembre, sur l'intégration d'une règle d'or de stabilité budgétaire dans la Constitution Espagnole. Cette règle d'or fixe ainsi à 0,4% la limite de déficit budgétaire structurel de l'ensemble des administrations publiques.

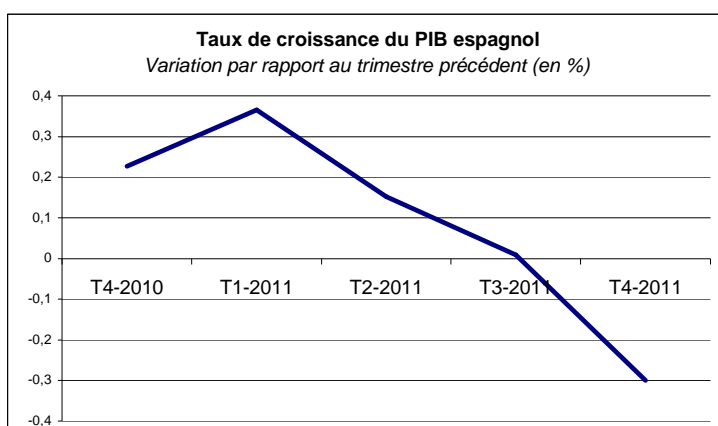
Si ces mesures ont permis de réduire le déficit budgétaire à 8% du PIB, elles ne se sont pas révélées suffisantes pour atteindre l'objectif de 6% fixé en début d'année. Ce sont les régions, fortement endettées suite à l'éclatement de la bulle immobilière, qui sont responsables des 3/4 de l'écart. Elles affichent un déficit situé entre 2,3% et 2,4% du PIB, bien loin de la cible de 1,3%.

	Taux annuels 2011
PIB (a)	0,7
Consommation privée (a)*	-0,1
Investissement (a)*	-3,2
Variation des stocks (a)*	-0,9
Exportations nettes (b)	2,3
Taux de chômage	22,85
Taux d'épargne	16,9
Inflation (a)	2,1

* Préviation Crédit Agricole S.A. au 24/01/2012

(a) : taux de croissance par rapport à la période précédente

(b) : contribution à la croissance du PIB (en %)



Source : OCDE - comptes nationaux trimestriels et Crédit Agricole S.A.

Face à cette politique budgétaire restrictive, le ralentissement de l'économie a débuté dès le deuxième trimestre et s'est accéléré aux troisième et quatrième trimestres. Au troisième trimestre, la contraction de la consommation publique (-1,1% t/t) et de l'investissement résidentiel a fini par compenser le dynamisme des exportations (+3,1% t/t), pour aboutir à une stagnation du PIB. Face à une demande étrangère qui ralentit du fait de la diffusion de la crise, la balance commerciale n'a pu compenser la baisse de la demande intérieure au 4^{ème} trimestre. Cette demande intérieure est également affectée par la dégradation continue du taux de chômage qui atteint 22,85% au 31/12/2011, en hausse de 2,5 points sur 12 mois. La hausse des taux d'intérêt (les taux des obligations d'Etat à 10 ans ont fleurté avec les 7,3% en novembre) consécutive aux incertitudes sur la soutenabilité de la dette a accentué le ralentissement. Le PIB est donc en contraction de 0,2% au quatrième trimestre. Sur l'année, la croissance espagnole se limite donc à 0,7%.

Les taux longs, après leur poussée de fièvre de novembre, retombaient à 5,53% en décembre, en hausse de 15 bp par rapport à la même période de 2010.

Dans ces conditions économiques très dégradées, les marchés actions espagnols se sont logiquement repliés, l'IBEX 35 perdant 13,1% sur l'année.

II. ACTIVITE ET RESULTAT DU GROUPE PYRENEES GASCOGNE

L'ACTIVITE DE LA CAISSE REGIONALE EN 2011

Malgré le retour de la crise à l'été 2011, l'activité commerciale de la Caisse Régionale a donné des résultats globalement très satisfaisants.

Ainsi, la collecte progresse de 2,4% sur l'année, contre 5,4% en 2010, et se fixe à 12.912 M€. Ces résultats nous placent au 20^{ème} rang des Caisses Régionales en niveau d'encours et au 5^{ème} rang en variation. Malgré cette progression, la part de marché de la Caisse Régionale en épargne bilan reste stable par rapport à décembre 2010 à 31,9% (source : Banque de France à fin octobre 2011).

Cette hausse de la collecte provient principalement de l'accroissement des encours des livrets (+10,9% à 2.112 M€, dont +33,7% pour le livret A) et des comptes à terme et assimilés (+33,0% à 1.199 M€). Ces placements profitent d'un arbitrage des clients pour des produits sécurisés et liquides. Les dépôts à vue restent importants (2 507 M€) même si leur évolution est limitée à 1,5%. L'épargne logement ne progresse que de 1,2%. L'assurance-vie ne fait guère mieux (+1,3%) du fait de la conjoncture de taux, mais aussi de l'évolution des marchés actions. Cette conjoncture des marchés boursiers impacte encore plus durement les valeurs mobilières dont l'encours global recule de -15,4%, et de -27,0 % pour les seuls OPCVM. Cette évolution traduit la perte de valorisation des produits de marché et la méfiance qu'elle a suscitée auprès des clients. Elle provient également de la volonté de la Caisse Régionale d'orienter prioritairement ses clients vers des placements simples et sécurisés.

Les encours de crédit ont maintenu leur dynamisme de 2010 (+8,1% en 2011 contre +7,4% en 2010). Cette progression place la Caisse Régionale au 3^{ème} rang des Caisses Régionales. Elle amène l'encours total de crédit dans les livres de la Caisse à 9.783 M€ (18^{ème} rang, comme en 2010).

La progression est particulièrement marquante au niveau des crédits d'équipement (+12,2%) et des crédits à l'habitat (+6,4%), démontrant que la Caisse Régionale a continué à financer son territoire malgré la crise financière. Les crédits de trésorerie des entreprises ont progressé de 3,6% tandis que les crédits à la consommation stagnaient (+0,2%), probablement pénalisés par la perte de confiance des ménages.

La déception de l'année vient, comme en 2010, de l'activité dans les services et l'assurance aux particuliers. Le stock d'assurances de biens ne progresse que marginalement (+1%), le nombre de services associés aux comptes stagne, tandis que le stock d'assurance des personnes diminue même (-1%).

Les résultats de ces activités sont plus satisfaisants sur le marché des agriculteurs et des professionnels. Ainsi, le stock de contrats d'assurance de biens progresse de 4%, comme le nombre de services facturés. Les assurances de personnes, quant à elles, y augmentent de 3%.

Cette activité trouve logiquement sa traduction dans les résultats de la Caisse Régionale.

DE L'ACTIVITE AUX RESULTATS...

Sur le plan des résultats financiers, le Produit Net Bancaire (PNB) de la Caisse Régionale s'élève à 354,7 M€, en hausse de 4,4% sur l'année. Le PNB d'activité, correspondant au PNB total diminué de l'activité pour compte propre, est en ligne avec l'évolution générale. Il augmente de 4,2% à 312,8 M€. La croissance de 6,2% de la marge d'intermédiation globale (+10,0 M€ à 173,7 M€), favorisée par la conjoncture de taux d'intérêt, est la principale responsable de ces bons résultats.

La facturation courante affiche une légère baisse (-1,5%, soient - 842 K€). La facturation des dysfonctionnements diminue quant à elle de 3% (-608K€), dont les 2/3 sont imputables à la commission d'intervention. Cette baisse traduit la décision de la Caisse Régionale de diminuer les coûts facturés à ses clients puisque le nombre d'interventions a augmenté de 4,1%.

Les autres marges sur commissions ont connu une évolution sensible par rapport à l'an dernier (+4,2%), dopées par l'IARD (+12,1%).

L'activité de gestion pour compte propre de la Caisse Régionale a, quant à elle, généré 40,1 M€ de PNB, en hausse de 1%. L'essentiel de ces produits (33,2M€) provient de la rémunération des participations de la Caisse Régionale. Ainsi, 26,5 M€ sont versés par la SAS Rue La Boetie¹ en contrepartie des dividendes (15,7M€) et des intérêts aux avances en compte courant (10,8M€) versés par Crédit Agricole S.A. A ceci s'ajoutent 4,9 M€ de dividendes versés par les deux filiales espagnoles de la Caisse Régionale.

Dans une année où la Caisse Régionale a choisi de ne pas externaliser de plus-values latentes depuis son portefeuille de placement, l'autre principale source de résultat de l'activité de gestion pour compte propre provient du rendement du portefeuille obligataire détenu en titres d'investissement. Ces intérêts se sont élevés à 9,1M€ en 2011. Ils sont en hausse de 7,8%, du fait de l'accroissement de 9,1% de l'encours moyen investi.

Cet accroissement du PNB s'est accompagné d'une quasi-stagnation des charges de fonctionnement nettes (+0.4% à 181,4M€). Ce résultat est d'autant plus méritoire qu'il intervient sur un exercice touché par une forte hausse de la facture informatique (+3,4M€, soit +19,5%) du fait des travaux préparatoires au changement de système d'information en 2012. L'exercice est également impacté par une augmentation de 1,2 M€ (+16,6%) du poste impôts et taxes du fait du prélèvement de la nouvelle taxe systémique (1,5M€). Cette stabilisation des charges a été rendue possible par la stagnation de la masse salariale et la diminution des services extérieurs (-8,9%) et des frais mobiliers et immobiliers (-8,7%).

Le résultat brut d'exploitation (RBE) s'élève ainsi à 173,3 M€, en hausse de 9,0%, soit la 4^{ème} performance des Caisses Régionale. Le coefficient d'exploitation se replie à 51,1% contre 53,2% un an plus tôt.

Cette amélioration du RBE est toutefois surcompensée par l'alourdissement des coûts des risques financiers.

Ainsi, le coût du risque crédit augmente de 72,4% (+14,6M€) à 34,7M€. Cette évolution provient principalement de changements dans les règles de provisionnement des créances affectées (convergence entre les notions de CDL et de défaut) et des modifications de modèle pour la provision collective. L'impact de ces évolutions techniques sur le coût du risque est évalué à 11 M€ sur l'année 2011.

En outre, à 6,9 M€, les dotations nettes pour immobilisations financières augmentent de 4,5M€ par rapport à 2010. Cela résulte d'un accroissement des provisions sur SACAM International² (+4,2 M€) et d'un abandon de créances de 3M€ sur la filiale de la Caisse Régionale « PG Invest ».

Le résultat net ressort donc, après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, à 90,2 M€, soit une baisse de 6,9%.

Ces résultats sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros	2007	2008	2009	2010	2011
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	58 703	58 703	58 703	58 703	58 701
Nombre de Parts Sociales et de Certificats Coopératifs d'Associés (en milliers, avec une valeur unitaire de la part de 10 euros) :	5 870	5 870	5 870	5 870	5 870
RESULTAT DE L'EXERCICE					
Produits d'exploitation bancaire	580 010	629 509	582 826	603 719	631 762
Résultat avant impôt, participation, intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	167 514	151 946	165 501	179 216	188 716
Impôts sur les bénéfices	40 887	24 170	25 948	38 614	41 994
Intéressement et participation des salariés	14 102	13 291	13 515	13 741	13 414
Résultat net	100 106	91 660	93 206	96 888	90 249
Résultat après impôt, participation et intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	112 525	114 485	126 038	126 861	133 308
Résultat distribué	11 930	11 020	11 083	11 481	10 770

¹ holding centralisant les participations des Caisses Régionales dans Crédit Agricole S.A

² holding détenant les participations des Caisses Régionales dans les filiales bancaires étrangères de Crédit Agricole S.A

ACTIVITES ET RESULTATS DES ENTITES ESPAGNOLES

Bankoa

L'activité de Bankoa en 2011 a bien résisté à la crise profonde frappant l'Espagne.

Les prêts et les garanties accordés se chiffrent à 1.677 millions (-0,2%). Ces encours se répartissent entre les ménages (50%), les entreprises (47,3%) et le secteur public (2,7%).

Les crédits relatifs à la promotion immobilière, secteur particulièrement touché par la crise, représentent 4,4% des encours totaux de Bankoa. Leur taux de créances douteuses se limite à 6,2%.

De façon plus générale, malgré la dégradation de plus en plus marquée de la conjoncture espagnole, la qualité du portefeuille de crédit de Bankoa demeure satisfaisante. Avec un taux de créances douteuses de 2,69%, Bankoa fait nettement mieux que les 7% constatés en moyenne dans système bancaire espagnol.

Ces encours douteux sont couverts à 67,5% par les provisions du « fond générique d'insolvabilité ». Malgré une baisse de -24% par rapport à 2010, ce fonds atteint le montant maximum autorisé par la législation espagnole en fonction des caractéristiques du bilan de Bankoa.

La collecte clientèle atteint 1,345 millions (+2,8%) en 2011. L'encours bilan s'est toutefois réduit de 4,6%, en particulier du fait de la baisse des dépôts du secteur public. Par contre, les encours de hors bilan ont connu une croissance de 19,6% provenant, d'une part, de la production du réseau commercial (+5,4%), mais surtout de la fusion des sociétés de gestion appartenant à Bankoa et Mercagentes, les deux filiales espagnoles de la Caisse Régionale.

Au total, malgré une concurrence de plus en plus vive se traduisant par une véritable guerre du passif entre les banques espagnoles, Bankoa a su maintenir ses parts de marché sans entrer dans une surenchère du coût de la collecte.

Le succès de l'activité commerciale se traduit par une croissance marge d'intermédiation (+5,2% à 23,7M€) et des commissions tirées des services bancaires et des OPCVM commercialisés (+7,5% à 9,9M€).

Ces bons résultats sont atténués par une diminution de 2,7M€ (-65,7%) des revenus tirés du portefeuille obligataire géré pour compte propre.

La marge brute se réduit donc de 2,5% à 35,7 M€.

Les charges de fonctionnement, y compris dotations aux amortissements, ont augmenté de 2,9% à 25,5M€, malgré des charges de personnel bien maîtrisées (+0,4%).

Le résultat brut d'exploitation se fixe donc à 9,4 M€, en baisse de 14,9%.

La qualité du portefeuille crédit a permis de limiter le coût du risque crédit à 0,7 M€ (-36,7% par rapport à 2010), tout en maintenant les ratios de couverture. Une future dégradation des risques est toutefois anticipée dans les comptes 2011 par la dotation d'une provision exceptionnelle de 15% du résultat.

Après impôts, le résultat net atteint ainsi 6,8 millions (-6,5%). Malgré quatre années consécutives de crise, ce bénéfice reste légèrement supérieur à celui atteint en 2008, démontrant ainsi la résistance du modèle de Bankoa à cette conjoncture très difficile.

Mercagentes

L'activité de Mercagentes, société de bourse, s'inscrit dans un environnement économique très défavorable. Les difficultés individuelles liées à la crise, les pertes accumulées dans les portefeuilles, qui empêchent les ventes, et la montée de l'aversion au risque se conjuguent pour réduire fortement l'activité de la clientèle retail, cœur de cible de la société. Dans ces conditions, la légère amélioration des résultats par rapport à 2010 peut déjà apparaître comme un bon résultat.

Certes, les recettes de courtage ont diminué, mais cette baisse a été compensée par une augmentation des revenus de l'activité de conservation de titres et de gestion de portefeuille. L'augmentation des montants placés par la clientèle dans les OPCVM est d'autant plus méritoire qu'elle intervient dans un contexte de « guerre du passif bancaire » qui pousse à la hausse la rémunération des dépôts à terme sécurisés proposés par les établissements de crédit.

Au total, les commissions perçues augmentent de 6,2% à 1,7 M€ et elles constituent l'essentiel des 1,9M€ de produits d'exploitation (+4,8% par rapport à 2010).

L'évolution des charges d'exploitation est elle aussi favorable, avec une baisse de 8,2%, malgré 300K€ de coûts exceptionnels liés à la fermeture du bureau de Madrid en janvier 2011. Cette fermeture permet d'économiser 180K€

de charges en année pleine. Les autres charges sont en baisse sensible, tant au niveau des frais de personnel (-6,6% à 1,0 M€) que des autres charges de fonctionnement (-10,6% à 0,6M€). Au total, les charges de fonctionnement se limitent donc à 1,7 M€, permettant ainsi de dégager une marge d'exploitation de 272 K€ (contre 31 K€ en 2010).

En ajoutant les revenus du portefeuille d'excédent de fonds propres de Mercagentes et la charge d'impôt sur les sociétés, on arrive à un résultat net 2011 de 520 K€, en hausse de 9,0 %

ACTIVITES ET RESULTATS CONSOLIDES

Le périmètre de consolidation comprend les filiales les plus significatives de la Caisse Régionale. Il compte une nouvelle entrée en 2011 : le fonds dédié PG Altitude. La création de ce fonds, durant l'année 2011, vise à permettre une gestion plus souple des portefeuilles d'excédents de fonds propres. Il permet, en particulier, d'arbitrer des positions sans externaliser de plus ou moins - value.

Avec cette entrée, le périmètre de consolidation comprend :

- la Caisse Régionale ;
- les Caisses Locales ;
- BANKOA S.A., banque de détail espagnole dont l'activité se situe principalement dans la province Basque de Guipúzcoa ;
- MERCAGENTES : société de bourse implantée à Bilbao ;
- PG Immo : société regroupant les agences immobilières filiales de la Caisse Régionale sous l'enseigne Square Habitat ;
- les deux fonds dédié PG Gestion et PG Altitude (créé en 2011) ;

Sont exclues notamment les filiales du Groupe BANKOA, de par leur caractère non significatif.

Les comptes consolidés de la Caisse Régionale et de ses filiales consolidées ont été produits en respectant les normes IFRS.

Rappelons que l'obligation réglementaire de mettre en œuvre des normes IFRS vise plusieurs objectifs :

- rechercher une harmonisation des règles comptables internationales,
- favoriser la comparabilité et accroître la transparence des états financiers,
- permettre une uniformité des conditions d'accès aux marchés financiers pour les investisseurs.

Elle se fonde sur 3 grands principes :

- les actifs sont réévalués au prix de marché « juste valeur des actifs » au lieu du coût historique,
- l'analyse économique de l'entreprise prévaut sur une approche fiscale et juridique des comptes,
- les instruments financiers sont intégrés au bilan.

Elle impose donc une présentation économique des comptes représentatifs :

- d'une activité globale de sociétés juridiquement indépendantes ayant des liaisons d'intérêt commun,
- d'une activité globale des opérations réalisées avec les tiers.

Elle conduit les établissements à procéder à des retraitements et ajustements préalables d'une part, à éliminer des opérations réciproques entre les entités consolidées d'autre part.

Le tableau ci-dessous présente les principaux soldes intermédiaires de gestion individuels, calculés selon les normes IFRS, pour chacune des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation. Il indique également les soldes intermédiaires de gestion consolidés. Ceux-ci correspondent donc à la somme des postes de chacune des filiales diminuée des opérations réciproques entre chacune de ces entités.

	CRPG		BANKOA		MERCAGENTES		PG IMMO		PG GEST.		PG ALT.		CAISSES LOCALES		Résultat conso	
	12/11	N/N-1	12/11	N/N-1	12/11	N/N-1	12/11	N/N-1	12/11	N/N-1	12/11	N/N-1	12/11	N/N-1	12/11	N/N-1
P. N. B.	351,5	6%	36,1	-3%	2,5	14%	5,5	10%	-1,6	-207%	-0,3	ns	2,2	0%	389,8	5%
Charges g ^{ales} d'exploit ^o	-180,8	1%	-26,3	0%	-1,9	12%	-7,2	16%	0%	0%	-0,3	50%	-216,4	1%		
RES. BRUT D'EXPLOIT^o	170,7	12%	9,8	-10%	0,6	20%	-1,7	-42%	-1,6	-207%	-0,3	ns	1,9	-5%	173,4	9%
Coût du risque	-37,9	78%	-0,6	-57%		0%	0,3	400%		0%		0%		0%	-38,2	68%
RESULTAT D'EXPLOIT^o	132,8	1%	9,2	-3%	0,6	20%	-1,4	-8%	-1,6	-207%	-0,3	ns	1,9	-5%	135,2	-1%
Rés. sur actifs immobilisés	0,2	-200%		0%		0%		0%		0%		0%		0%	0,1	
RES.COUR. AV. IMPOT	133,0	1%	9,2	-3%	0,6	20%	-1,4	-8%	-1,6	-207%	-0,3	ns	1,9	-5%	135,3	-1%
résultat exceptionnel		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		
impôt	-40,8	9%	-2,3	-4%	-0,1	0%		0%		0%		0%		0%	-43,2	8%
RESULTAT NET	92,2	-2%	6,9	-3%	0,5	25%	-1,4	-8%	-1,6	-207%	-0,3	ns	1,9	-5%	92,1	-4%
Evolut^o / déc 2010 (M€)	-1,5		-0,2		0,1		-0,1		-3,1		-		-0,1		-3,8	

Avec CRPG : la Caisse Régionale seule ; PG GEST. et PG ALT : les fonds dédiés PG Gestion et PG Altitude.

Ce résultat consolidé se monte donc à 92,2 M€, en baisse de 4% (-3,8M€) par rapport au 31/12/2010. Cette baisse provient de deux facteurs principaux. D'une part, la diminution de 1,5 M€ (-2%) du résultat IFRS de la Caisse Régionale. D'autre part, l'écart de 3,1M€ constaté entre les deux années dans les résultats du fond dédié PG Gestion, celui-ci passant d'une contribution positive au résultat consolidé de 1,5M€ en 2010, à un résultat négatif de 1,6M€ en 2011.

L'évolution du résultat de PG Gestion traduit l'effet, dans les produits de cession du fonds, de la conjoncture de marché difficile en 2011.

Au niveau des résultats de la Caisse Régionale, l'écart entre la norme française et la norme internationale s'explique principalement par les différences de traitement des valorisations des titres et instruments dérivés entrant dans le PNB. Ce PNB IFRS est donc inférieur de 3,2M € au PNB social, dont 2,5M€ imputables à la valorisation des instruments dérivés à terme.

On peut également noter que les résultats de la filiale immobilière « PG Immo » restent négatifs, avec une perte de 1.4 M€, en hausse de 8% par rapport à 2010. Cette aggravation des pertes résulte d'une croissance plus rapide des charges que des produits d'exploitation qui conduit à une baisse de 42 % du résultat brut d'exploitation. L'amélioration du coût du risque, du fait des reprises de provisions sur les avances accordées à une filiale, permet de limiter à la dégradation du résultat.

Le total bilan du Groupe Pyrénées Gascogne au 31/12/2011, établi selon les normes comptables internationales, s'élève à 14,08 milliards d'euros, en hausse de 7,6% par rapport au 31/12/2010.

III. RATIOS PRUDENTIELS

Les établissements de crédit sont assujettis au ratio « CRD » (Capital Requirement Directory), plus communément baptisé « Bâle II ». Ce ratio ramène les fonds propres réglementaires de l'établissement à la valorisation de ses risques pondérés.

Le tableau ci-dessous présente l'état des fonds propres réglementaires de la Caisse Régionale (calculés sur base consolidée).

Fonds propres au 31/12/2011 pour le calcul du CRD
En euros et après déductions réglementaires

Fonds propres de base	1 143 684 181
Fonds propres complémentaires	-
Total des fonds propres réglementaires	1 143 684 181

Le ratio CRD de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne s'établit à 13,69% au 31 décembre 2011, pour une exigence réglementaire de 8%.

Nb : ces données n'ont toutefois pas fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes.

IV. CONTROLE INTERNE

1. Définition

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière, des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

2. Les principes d'organisation

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la CRCAM Pyrénées Gascogne et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents (dits de « 1^{er} » et « 2^{ème} » degrés) et des contrôles périodiques (3^{ème} degré : contrôle interne, audit), décrits plus loin.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la CRCAM Pyrénées Gascogne s'applique sur un périmètre large qui, outre les filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement français ou étrangers, englobe les entreprises contrôlées et filiales dont l'activité est de nature à générer des risques (assurances, prise de participations, informatique...). Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale.

3. La répartition des responsabilités

Le dispositif de contrôle interne relève de la responsabilité des organes délibérant et exécutif et son pilotage repose sur la coordination des trois principales fonctions de contrôles réglementaires : le responsable du contrôle permanent, le responsable du contrôle périodique et le responsable du contrôle de la conformité.

Le rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et le responsable du contrôle interne de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole.

Le rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctives proposées.

Les fonctions de contrôle

Le responsable contrôle permanent, directement rattaché au Directeur Général de la Caisse Régionale et rapportant notamment à son Conseil d'Administration, est chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle permanent et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale. Il anime, en particulier, le dispositif des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes. Ces contrôles peuvent être intégrés dans le traitement des opérations (1^{er} degré) ou exercés par des unités ou personnes indépendantes des unités opérationnelles mentionnées ci-avant ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de premier degré (2^{ème} degré).

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations (blocages de saisies, contrôles de cohérence ...), les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques », exhaustivement recensés et sont régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle et ils font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (Direction Générale, directeur de pôle, comité de contrôle interne). Le service Audit et le responsable du Contrôle Interne sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A. et à l'ACP. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctives.

Le responsable du contrôle de la conformité intervient, sous la responsabilité du responsable du contrôle permanent, plus particulièrement sur le domaine de la vérification du respect de la réglementation et des normes déontologiques tant dans les processus de gestion qu'au niveau des produits proposés à la clientèle ou de la démarche commerciale. Il anime également le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le responsable du contrôle périodique pilote les missions d'audit (contrôles de 3^{ème} degré) visant à s'assurer du respect des règles externes et internes (procédures), de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Ces missions, qui concourent à vérifier la pertinence des dispositifs de contrôle interne et de l'adéquation des moyens, sont donc pilotées par un responsable indépendant des unités opérationnelles, directement rattaché au Directeur Général et rapportant au Conseil d'Administration.

Les différentes fonctions de contrôles coordonnent leur action au travers du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous la présidence du Directeur Général.

V. FACTEURS DE RISQUES

RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

I. Objectifs et politique

La politique des risques fait partie de la politique de distribution des crédits qui est actualisée chaque année et validée par le Conseil d'Administration.

Elle est établie en concertation entre les directions concernées (tous canaux) et le service des Risques Crédits (P.C.R.) avec la participation du Contrôle de Gestion, sous le contrôle du responsable des risques et contrôle permanent (R.C.P.R).

En plus de l'actualisation minimale annuelle, la politique des risques, qui comprend par ailleurs la politique des garanties et le schéma délégataire, peut être amendée, autant que de besoin, suite à l'analyse de tout élément (sinistre important, analyse « deuxième regard », contrôle *a posteriori*, mission d'audit, trimestriellement à l'occasion de la présentation de la cartographie des risques...) entraînant la nécessité d'adapter les procédures de la Caisse Régionale pour en protéger les intérêts et après validation des propositions par la Direction Générale.

Le dispositif global de maîtrise du risque crédit est basé sur des principes généraux, communs à tous les marchés, et des règles de distribution propres à chaque marché.

Sont notamment définies dans ce corpus les règles :

- o de rattachement à chaque marché afin de s'assurer de l'affectation au segment et à la méthodologie de notation adaptés,
- o de territorialité,
- o d'analyse du risque (risques liés appréhendés via le concept de groupe de risques et l'analyse transversale lorsque plusieurs canaux de distribution sont concernés),

et des limites d'intervention : réglementaires (grands risques et division des risques), opérationnelles et globales de distribution.

Des limites par marché et par dossiers ont également été définies. Des recommandations de partage de dossiers, tant pour des raisons de risque que de liquidité, ont par ailleurs été formulées durant l'été 2011.

La Caisse Régionale n'est pas concernée par l'utilisation d'instruments dérivés et la titrisation. Par contre, sa filiale Bankoa a choisi de titriser ses créances hypothécaires notées AAA afin de pouvoir amener les titres ainsi créés au refinancement de la Banque d'Espagne. Ce mécanisme a pour objectif de sécuriser l'accès à la liquidité de Bankoa.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Le dispositif d'analyse et de prise de décision s'articule autour de :

- ✓ règles de délégation d'octroi assurant que tout dossier significatif passe devant un comité des engagements Direction Générale voire, pour les plus importants, devant le comité régional composé des membres du bureau du Conseil d'Administration ;
- ✓ contrôles permanents de 1^{er} degré (en agence), 2^{ème} degré - 1^{er} niveau (dans les services opérationnels du siège) et 2^{ème} degré - 2^{ème} niveau par des unités de contrôle spécialisées du siège. L'ensemble de ces

informations sont consolidées par le département des Risques et du Contrôle Permanent et font l'objet d'une information :

- ✧ de l'organe exécutif via des comités spécialisés : comité risques Direction Générale, comité juridique et contentieux et comité de contrôle interne,
- ✧ de l'organe délibérant via les présentations régulières et au moins semestrielles du directeur des risques et du contrôle permanent et du directeur financier, ainsi que du comité d'audit.

Les règles de délégation d'octroi déterminent le niveau d'exercice de la délégation suivant l'exposition globale de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne sur le groupe de risque (total de l'exposition de la Caisse au bilan et hors bilan après projet) et en fonction de seuils dépendant du marché et de la notation interne (et certains critères spécifiques d'exclusion ou d'aide à la décision comme le résultat de l'outil de cotation « Score Habitat » pour le financement de l'Habitat ou de « Score Conso » pour les prêts à la Consommation). Ces niveaux sont rattachés à des métiers ou des instances décisionnelles.

Dispositif de double analyse :

Un dispositif « d'avis risque indépendant » est en place dans la Caisse Régionale. Son adaptation régulière, notamment pour prendre en compte les recommandations de l'inspection Groupe, vise à renforcer encore la sécurité du système. Les dossiers les plus exposés relevant du niveau de délégation « comité des engagements » ou « comité régional » bénéficient d'une seconde analyse par un service du siège. Cette deuxième analyse permet d'informer plus complètement les différents comités décisionnels en charge de la décision d'octroi sur :

- ✓ les risques juridiques,
- ✓ les risques liés aux garanties envisagées,
- ✓ l'appréciation financière des dossiers,
- ✓ la qualité de la notation des dossiers « corporate ».

Pour les dossiers « *retail* », l'analyse est assurée par le service « Financements » de la Direction des Marchés Agriculteurs et Professionnels.

Pour les dossiers « *corporate* », l'analyse contradictoire est réalisée par le service Politique et Contrôle des Risques Crédits (P.C.R.), rattaché directement au directeur des risques et du contrôle permanent.

Le rattachement hiérarchique de ces deux unités garantit leur indépendance vis-à-vis de la direction commerciale.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le comité des normes et méthodologies présidé par le directeur des risques et contrôles permanents Groupe qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation automatique du risque.

Les encours (bilan et hors-bilan) sur un client et sur un groupe de contreparties sont établis conformément aux règles du Groupe Crédit Agricole de constitution des groupes de risques.

La constitution des groupes de risques est automatique et s'appuie sur les « liens inter personnes » enregistrés dans le système d'information de la Caisse Régionale. Pour les cas les plus complexes, notamment sur les marchés des professionnels, des règles précises de « périmètre d'étude » sont en vigueur.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. Contrairement à la banque de détail, cette notation entreprises se réalise donc à dire d'expert.

Les opérations de mise en conformité de la notation sont menées avec un suivi rigoureux, aidées en cela par le déploiement du projet Tiers du Groupe Crédit Agricole (centralisation de la gestion du responsable unique de la notation).

En ce qui concerne la fiabilité du périmètre des groupes de risques consolidés, et au-delà, des opérations régulières menées sur ce domaine (validation à chaque demande de financement, intégration dans le contrôle permanent des agences entreprises, ...), la gestion transverse de cette notion est opérationnelle depuis début 2010 (projet national Tiers et Groupe Crédit Agricole S.A.) permettant, après les ajustements sur l'unicité de la note réalisés dans le premier lot, une vision unique au sein du Groupe Crédit Agricole. Ainsi, avec le déploiement des grilles de notation spécifiques aux « notes Groupe », le dispositif est désormais complètement en place.

2.2 Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Les travaux de rapprochement Comptabilité-Risques (coopération et coordination Finances/Risques, nouvel outil EFIRCA, ...) ont permis d'améliorer encore la complétude des données Risques. Par ailleurs, l'outillage Bâle 2 met à disposition, au delà des montants « bilan » et « hors bilan », les données EAD (exposition au moment du défaut), EL (perte attendue) et RWA (risque pondéré).

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

3. Dispositif de surveillance

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du 21 décembre 2011 a validé l'actualisation de la politique de distribution des crédits comprenant la mise en place d'un dispositif de limites lui permettant de suivre et contrôler l'évolution de ses encours de crédit. Ce dispositif comprend, notamment, les limites globales de distribution par secteur d'activité suivantes :

- la promotion immobilière : encours global (EAD) de 350 M€ en 2011 contre 500 M€ en 2010,
- les crédits syndiqués Entreprises : encours plafonné à 500 M€ (EAD) en 2011, comme en 2010,
- les financements d'investissements photovoltaïques : maintien d'une limite d'encours de 250 M€ en 2011,
- les financements de L.B.O. : encours maximum 200 M€ (EAD y compris cible) en 2011, soit un doublement par rapport à 2010.

Ces limites jouent le rôle d'indicateurs d'alerte permettant de suivre le niveau de distribution des crédits par rapport aux prévisions établies, sur des activités jugées sensibles par la Caisse Régionale.

Elles font l'objet d'un suivi semestriel et d'un reporting au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du 21 décembre 2011 a validé l'actualisation de cette politique pour 2012.

3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

En plus des limites globales, le dispositif de surveillance s'articule comme suit :

Des limites réglementaires :

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne répond strictement aux règles prudentielles fixées par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (cf. règlement CRBF 93-05 du 21 décembre 1993 relatif au contrôle des grands risques).

Elle respecte ainsi un rapport maximum de 25% entre l'ensemble des risques encourus sur un seul bénéficiaire et le montant des fonds propres (FP).

En outre, la Caisse Régionale procède aux déclarations trimestrielles à Crédit Agricole S.A. sur les « grands risques bruts et nets » et, annuellement, sur la liste des 20 plus grands groupes en termes d'engagements nets pondérés.

Compte tenu du niveau élevé des fonds propres consolidés (1 144 M€ de fonds propres prudentiels, version CRD, au 31/12/2011) et de la forte division des risques de contrepartie, la Caisse Régionale s'est fixée, de plus, des règles internes plus contraignantes, afin de maîtriser les risques et d'assurer un suivi vigilant des encours importants.

La liste des dix principaux emprunteurs est présentée ci-dessous. Elle démontre l'absence de concentration d'encours sur une contrepartie.

Les dix principales contreparties en matière de crédit à la clientèle

NOM	ENCOURS TOTAL	SEGMENT GR	GRADE NOR	% d'encours du portefeuille total
CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE BASQUE	84 563 441	06-COL PUBLIQUES	A+	0,77%
EURALIS	81 548 113	04-ENTREPRISES	C	0,74%
LUR BERRI	62 426 832	04-ENTREPRISES	C+	0,57%
AGGLOMERATION COTE BASQUE - ADOU	53 512 549	06-COL PUBLIQUES	B+	0,49%
VIVADOUR	51 892 800	04-ENTREPRISES	C+	0,47%
DEPARTEMENT DES HTES PYRENEES	38 066 594	06-COL PUBLIQUES	A+	0,35%
DEPARTEMENT DU GERS	37 347 360	06-COL PUBLIQUES	A+	0,34%
SOPIC	35 921 009	07-PRO IMMOBILIER	A	0,33%
TERRE DE GASCOGNE	33 316 504	04-ENTREPRISES	B+	0,30%
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE PAU PYRENEES	32 651 720	06-COL PUBLIQUES	A	0,30%
	511 246 920			4,65%

Des limites opérationnelles :

La politique générale de financement et de risque doit être compatible avec la structure financière de la Caisse Régionale.

Pour matérialiser sa politique de division des risques, la Caisse Régionale souhaite maîtriser le nombre d'emprunteurs portant des encours majeurs. Le seuil d'engagement brut a été adapté au marché pour 2011 :

Entreprises	45 M€	Alignement sur le seuil de couverture FONCARIS modifié depuis le 01/07/2010
Collectivités publiques	45 M€	Doublement de la limite pour les grandes collectivités : régions, départements, communautés d'agglomérations, syndicats (> 50 000 hab.), centres hospitaliers (CHRU et CH villes > 20 000 hab.)
	90 M€	
Promotion immobilière	35 M€	Inchangée

La fixation de ces limites ne signifie pas que la Caisse Régionale n'acceptera pas de financements au-delà de ces seuils. La possibilité de déroger existe si la qualité du dossier le justifie.

L'octroi de financements à ces clients est de la compétence du comité régional des prêts, après avis du comité des engagements, qui seul pourra accepter en toute connaissance de cause des exceptions à cette règle. Par ailleurs, ces décisions font l'objet d'un reporting en Conseil d'Administration.

En outre, la Caisse Régionale souhaite suivre avec vigilance l'évolution des emprunteurs portant des encours significatifs.

Pour la Banque des Entreprises, les 20 premières contreparties par rapport aux 4 critères ci-dessous sont suivies trimestriellement :

- Top 20 de la déclaration trimestrielle des grands risques de crédit ;
- Top 20 des contreparties notées de E+ à F ;
- Top 20 en termes de risque résiduel sur les contreparties en défaut ;
- Top 20 des contreparties impayées non notées de E+ à Z.

Une couverture FONCARIS :

En complément de sa politique interne de partage de risques, la Caisse Régionale a opté pour 3 années, à compter du 1^{er} juillet 2010, pour une couverture de ses grands risques auprès de FONCARIS à partir de 45 M€ d'encours en risques liés. Le taux de couverture standard est de 50%.

Cette couverture ne s'applique pas aux Collectivités Publiques, aux opérations de promotion immobilière ou aux opérations strictement patrimoniales.

Au 31 décembre 2011, les encours de financement couverts par Foncaris s'élèvent à 45,7 M€ pour un total d'encours des dossiers éligibles de 91,6 M€ (5% de l'exposition du segment de notation Entreprises).

3.2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

o **Outils de détection du risque utilisé**

La Caisse Régionale utilise divers outils de détection du risque adaptés à chaque niveau de traitement du risque. Ainsi, des requêtes « *infocentre* » de périodicité quotidienne, hebdomadaire et mensuelle permettent le signalement aux agences des risques nés (retards de paiement, dépassements de lignes de crédit autorisées...). Leur exploitation est vérifiée via le dispositif de contrôle permanent de la Caisse Régionale.

Depuis le déploiement généralisé d'une nouvelle chaîne risque-recouvrement (décembre 2009), la prise en charge par un service spécialisé des dossiers les plus importants est désormais automatique et pilotée plus finement. L'objectif premier est de permettre aux techniciens de rechercher et mettre en place la meilleure solution.

Le suivi de ces risques en deuxième degré - deuxième niveau par le Département des Risques et du Contrôle Permanent s'articule autour de l'exploitation des informations en sortie des outils de notation Bâle II Crédit (déformation de cartographie des risques crédit...) et de traitements « *infocentre* » produisant des ratios de risques (créance douteuses, défaut, EL, ...). Ces traitements informatisés permettent également de sélectionner des dossiers devant faire l'objet d'une présentation à des comités « risques » assurant la révision des situations atypiques de la clientèle. Par exemple, pour la Banque des Entreprises, la détection des contreparties risquées est largement automatisée. Au-delà des « risques nés », les sélections du comité risques mensuel utilisent les critères suivants :

- o perte flux créditeurs ;
- o utilisation découvert supérieure à 80% du plafond accordé ou échéance des financements de projets de promotion immobilière ;
- o plus de 2 facilités de caisse ;
- o dégradation cotation BDF ;
- o nouveau E- ou dégradation de plus de 2 grades ou NOR ancienne.

Les dossiers présentant 2 critères risque et un encours supérieur à un seuil minimum sont inscrits à l'ordre du jour.

Par ailleurs, des revues de portefeuilles spécifiques ont été organisées sur les crédits syndiqués et les concours de promotion immobilière prorogés. Suite aux évolutions récentes intervenues dans l'organisation du marché Entreprises, le process des revues de portefeuilles va être précisé et pérennisé.

Enfin, un dispositif « les entretiens budgétaires » est en place visant à rencontrer nos clients fragiles pour analyser leurs éventuelles difficultés ; le ciblage portant, notamment, sur la dégradation de la note Bâle II ou la récurrence d'un

niveau de facturation pour dysfonctionnement du compte bancaire. Ce dispositif a été adapté, en 2011, pour prendre en compte les mesures gouvernementales faisant suite au rapport Pauget-Constans.

o **Suivi sectoriel :**

La Caisse Régionale identifie des secteurs d'activité (code NAF) portant soit des encours significatifs et des taux de CDL élevés, soit nécessitant un suivi spécifique du fait du type de financement réalisé. Ces filières font l'objet d'un suivi au moins semestriel de leurs encours. Cette liste peut être évolutive afin d'intégrer la dégradation ou l'amélioration du risque sur une filière.

Les filières ci-dessous ont, à des degrés divers, donné lieu à un suivi ; une seule, « PHOTOVOLTAIQUE », ayant constitué, jusqu'en septembre 2011, l'assiette d'une « provision filière » :

- ✓ culture de céréales ;
- ✓ culture de la vigne ;
- ✓ élevage bovins ;
- ✓ élevage d'ovin et de caprins ;
- ✓ élevage porcins ;
- ✓ élevage de vaches laitières ;
- ✓ cafés - hôtels - restaurants ;
- ✓ commerce d'habillement ;
- ✓ pharmacies ;
- ✓ sous-traitance aéronautique ;
- ✓ BTP - construction ;
- ✓ photovoltaïque ;
- ✓ LBO ;
- ✓ logement locatif ;
- ✓ promotion immobilière ;
- ✓ prêts de restructuration

La prudence s'impose sur tous ces secteurs mais seuls les CHR et le commerce d'habillement ont donné lieu à une adaptation de procédure (premier niveau de délégation au siège en cas de demande portant sur une création de ce type de commerces, y compris par un auto-entrepreneur). Pour leur part, les financements d'investissements locatifs bénéficient systématiquement d'un double regard (niveau de délégation minimum = directeur d'agence). Néanmoins, cette liste de secteurs risqués est évolutive.

Afin d'appréhender le risque filière de manière plus précise, cette analyse par le code NAF est disponible au niveau des encours professionnels de l'entreprise leader répondant au code NAF concerné mais aussi au niveau groupe de risque élémentaire. Ainsi, sont intégrés, pour la banque de détail, les encours des agriculteurs et professionnels réalisés à titre privé.

3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

o **Process recouvrement**

La gestion du risque né et le recouvrement s'opèrent en 3 phases successives :

1°) Par les réseaux commerciaux et spécialisés : elle porte sur les clients entrant en risque, durant une période différenciée selon les marchés et se traduit par des contacts clients appuyés par des courriers et une facturation automatisée.

2°) Par le recouvrement amiable : depuis le déploiement complet de la nouvelle chaîne risque-recouvrement pour le réseau de proximité, la stratégie de recouvrement, désormais abordée au niveau groupe de risque, est automatisée et dépend de critères discriminants (durée et montant de l'irrégularité, encours et segment de notation du groupe de risque). La prise en charge par un service spécialisé des dossiers les plus importants est, elle aussi, automatisée. L'approche, tant des gestionnaires que des spécialistes du siège, est clairement recentrée sur l'analyse des difficultés des clients et la recherche de solutions pérennes avant d'envisager des mesures coercitives.

Le recouvrement amiable des entreprises et de la promotion immobilière est réalisé par l'agence gestionnaire, éventuellement avec l'appui du Recouvrement, jusqu'au transfert au Contentieux.

3°) Par le recouvrement contentieux pour le traitement des dossiers qui n'ont pu être résolus de manière amiable, l'exécution des garanties et la prise en charge des procédures collectives. La résidence principale des agriculteurs fait l'objet d'une procédure particulière dans l'exécution des garanties prises.

Le service Contentieux centralise par ailleurs le traitement des dossiers en surendettement.

o **Fonctionnement des comités de suivi des risques de crédit**

Le suivi des risques de crédit est organisé autour des comités suivants :

Le Comité d'Audit

Examine les résultats commerciaux et les comptes financiers ainsi que le suivi du respect des limites.

Commente la présentation annuelle du RACI, les rapports semestriels de gestion et des commissaires aux comptes.

Effectue le suivi du plan d'audit. Et traite de divers sujets concernant les trois fonctions groupe (Contrôle, Finance et Espagne).

Le comité juridique et contentieux (semestriel)

Il effectue une revue des dossiers gérés au département Recouvrement pour ajuster les niveaux de provisionnement et réaliser un suivi des actions de recouvrement. Le niveau de provisionnement est validé par le comité pour :

- ✧ tous les dossiers dont l'encours en capital au niveau groupe de risque est supérieur à 600 K€ (dossiers entrant sur le semestre + validation annuelle pour le stock) ;
- ✧ les litiges gérés au département Recouvrement.

Présidé par le Directeur Général, ce comité comprend le directeur des marchés, les responsables du département et des unités de recouvrement, un représentant de la direction financière, le RCPR. Il a été adjoint au comité des Risques Direction Générale depuis le mois de décembre 2011.

Le comité risques de la Banque des Entreprises

Ce comité traite des trois marchés de la Banque des Entreprises même si le risque sur les collectivités publiques est de nature différente. Cette instance vise à resserrer le suivi des risques de contreparties, y compris en termes de conformité de la notation.

Participent à ce comité des représentants des Entreprises (gestionnaires), du Recouvrement et des Risques.

C'est aussi l'instance de validation du déclenchement du processus d'alerte Risque Groupe, hors urgence.

Les revues de portefeuilles réseau (mensuel)

Sur la banque de détail, en complément du dispositif de suivi du risque, des revues de portefeuilles ont été organisées sous la responsabilité du directeur de région (ciblage fourni par les Risques) avec intervention des spécialistes du siège (départements des Marchés Spécialisés, du Recouvrement et des Risques) dans deux secteurs à chaque session.

Après la phase de test de 2010, l'évaluation positive du fonctionnement de ces réunions de revue de portefeuilles et la pertinence des ciblage des dossiers présentés a conduit à généraliser l'utilisation de cette méthode en 2011.

3.4 Processus de suivi des risques sur base consolidée

Le comité risques Direction Générale (trimestriel)

Ce comité est destiné à informer la Direction Générale de la situation des risques de la Caisse Régionale afin de proposer au Conseil d'Administration des adaptations de la politique des risques. Il permet aussi à la Direction Générale de définir la stratégie risque à adopter dans des situations particulières de dossiers spécifiques.

Il est présidé par le Directeur Général. Il comprend, en outre, le directeur des marchés, le directeur financier et des marchés spécialisés, le RCPR, le responsable du service Politique et Contrôle des Risques, le responsable du Recouvrement, les responsables du service Financements et le responsable du Contrôle Périodique.

Ordre du jour type :

- Présentation de la situation des risques de la Caisse Régionale ;

- Présentation de la situation des risques de BANKOA ;
- Présentation des tableaux de bord du recouvrement amiable et judiciaire ;
- Synthèse des comités de suivi des risques et de recouvrement ;
- Synthèse des contrôles crédit, désormais présentée en Comité de Contrôle Interne ;
- Sujets d'actualité : étude risque spécifique, proposition d'évolution de procédures ou de la politique risques...

Le cas échéant, sur la base de ces analyses, des propositions d'évolution des process d'octroi ou de suivi des risques sont présentées et discutées.

Par ailleurs, la situation des contreparties les plus importantes de la Caisse Régionale peut être présentée par la Direction des Entreprises afin que le comité décide de la stratégie risque à adopter.

Enfin, le pôle Immobilier présente semestriellement la situation de l'agence Promotion Immobilière.

3.5 Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays auquel est exposée la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne découle principalement des encours de BANKOA. Il n'y a pas de processus de surveillance et de gestion du risque pays au delà du contrôle de notre filiale.

3.6 Impact de stress scenarii

Deux versions de stress macro économique ont été communiquées en 2011 par Crédit Agricole S.A.. Ces stress présentaient 2 volets : stress filière et stress de concentration dont l'objet est l'évaluation de la perte attendue et la variation du risque pondéré (RWA) à horizon 1 an et 2 ans.

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne effectuait déjà des simulations de dégradation. Elles sont désormais formalisées selon les modalités nationales.

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne suivant de très près ses principales contreparties et les risques étant dilués, les travaux ont plus particulièrement porté sur le stress filières. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Secteur	Accroissement de la perte estimée à un an (EL)	
	CR Pyrénées Gascogne	Toutes CR
Agroalimentaire	8,5%	8,3%
BTP	13,9%	9,7%
Distribution	10,9%	11,6%
CHR	9,1%	7,8%
Viticulture	13,2%	14,0%
Bovins	12,4%	12,1%
Porcins	19,6%	5,5%
Grandes cultures	11,6%	9,6%

Il apparaît que les seuls secteurs où la Caisse Régionale connaît un risque plus élevé que la moyenne du groupe en cas de stress concernent le secteur Porcins et, à un degré moindre, les grandes cultures. Pour autant, les accroissement de pertes s'échelonnent entre 8,5% et 19,6% et ne sont donc pas de nature à remettre en cause la rentabilité de la Caisse Régionale.

Les résultats ont été présentés au comité d'audit du 20 juillet 2011. Le président de cette instance a fait une présentation synthétique de la méthodologie employée et des résultats de l'usage du kit au conseil d'administration suivant.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1 Garanties reçues et suretés

Marché de l'habitat

En ce qui concerne les encours Habitat, le recours à l'assurance crédit de CAMCA³ est privilégié dans le cadre de la distribution des Crédits avec des progressions d'encours garantis entre 10 et 12% par an sur les 4 dernières années. A la fin de l'exercice 2011, ce sont près de deux milliards d'euros qui bénéficiaient de la garantie CAMCA.

Pour sa part, l'assurance par Crédit Logement n'est utilisée que ponctuellement mais a été imposée pour les financements en loi Girardin (décision comité Risques DG du 03/02/2009). La garantie porte sur moins de 83 millions d'euros au 31/12/2011 ; les encours concernés ayant diminué de 15% depuis le 31/12/2008.

Autres marchés

La politique de garantie est laissée à l'appréciation du réseau commercial afin de coller au mieux avec les caractéristiques de la clientèle.

Quelques cas particuliers sont toutefois à signaler pour :

- la création - reprise d'entreprises :

L'intervention d'organismes tels OSEO ou SIAGI est utilisée dans le cadre des conventions « prêt à démarrer » ou « prêt repreneur » et recherchée pour les dossiers fragilisés. Le recours à OSEO a été très fortement recommandé dès 2009 dans le cadre des mesures d'accompagnement des clients en difficulté comme le confirme l'évolution des encours bénéficiant de garanties reçues de ces organismes :

Les montants garantis par ces organismes au 31/12/2011 sont respectivement de 34,5 M€ pour Oséo et 22,4 M€ pour Siagi.

Le recours à ces contre garanties continue à se développer même si le taux de progression se ralentit (+6,7% en 2011 pour +13,5% en 2010 et une progression des encours garantis de 69,2% depuis le 31/12/2008).

- Les grands risques

Par ailleurs, en complément de sa politique interne de partage de risques, la Caisse Régionale a opté pour 3 années, à compter du 1^{er} juillet 2010, pour une couverture de ses grands risques auprès de FONCARIS à partir de 45 millions d'euros d'encours en risques liés.

Cette couverture ne s'applique pas aux Collectivités Publiques, aux opérations de promotion immobilière ou aux opérations strictement patrimoniales.

4.2 Utilisation de contrats de compensation

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne n'est pas concernée par les contrats de compensation.

4.3 Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne n'est pas concernée par l'utilisation de dérivés de crédit.

III. Exposition

1. Exposition maximale

Le tableau ci-dessous récapitule l'exposition sur base consolidée de la Caisse Régionale par source de risque.

³ CAMCA est une société d'assurance membre du Groupe Crédit Agricole. Elle permet à la Caisse Régionale de se faire rembourser les créances impayées dès lors que le recouvrement entre dans sa phase contentieuse.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	33 399	41 199
Instrumentés dérivés de couverture	1 114	1 051
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	321 849	294 298
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	72 003	58 351
Prêts et créances sur la clientèle	11 154 839	10 567 842
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	287 689	276 127
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	11 870 893	11 238 868
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 313 080	1 441 113
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	558 049	452 266
Provisions - Engagements par signature	-13 817	-13 141
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 857 312	1 880 238
TOTAL EXPOSITION NETTE	13 728 205	13 119 106

Source : Etats financiers consolidés

Ce tableau démontre la stabilité des sources de risque de la Caisse Régionale entre 2010 et 2011.

La principale source de risque provient naturellement des crédits accordés à la clientèle, loin de devant les portefeuilles titres gérés pour compte propre.

2. Concentration

2.1 Diversification du portefeuille par zone géographique

Le tableau ci-dessous présente la répartition du portefeuille de crédits, considéré sur le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale par zone géographique.

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
	Encours bruts	Encours bruts
France	9 832 593	9 137 275
Autres pays de l'UE	1 627 148	1 616 042
Autres pays européens	8 122	1 730
Amérique du Nord	7 854	9 896
Amérique centrale et sud	1 156	1 579
Afrique et Moyen Orient	6 631	7 233
Asie Océanie (hors Japon)	2 651	1 945
Japon		81
Organismes supranationaux		
Total	11 486 155	10 775 781

Source : états financiers consolidés

La Caisse Régionale a accordé 85,6% de ses encours de crédit en France et 14,2 % dans les autres pays de l'Union Européenne.

L'essentiel des encours à l'international porte sur l'Espagne via la filiale bancaire Bankoa. A ceci s'ajoute l'accompagnement des clients de la Caisse Régionale dans leur activité à l'international et la participation à quelques crédits syndiqués par des entités du Groupe Crédit Agricole (CA-CIB en particulier).

2.2 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

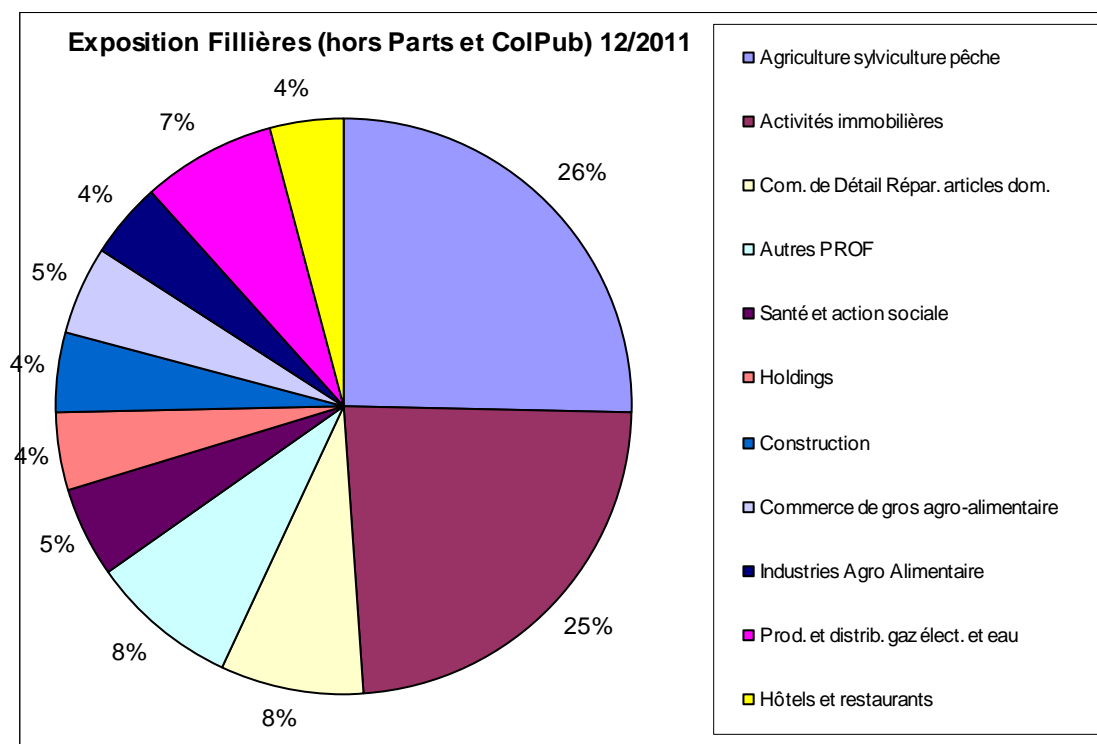
L'exposition filière synthétisée ci-dessous concerne le seul périmètre social de la Caisse Régionale.

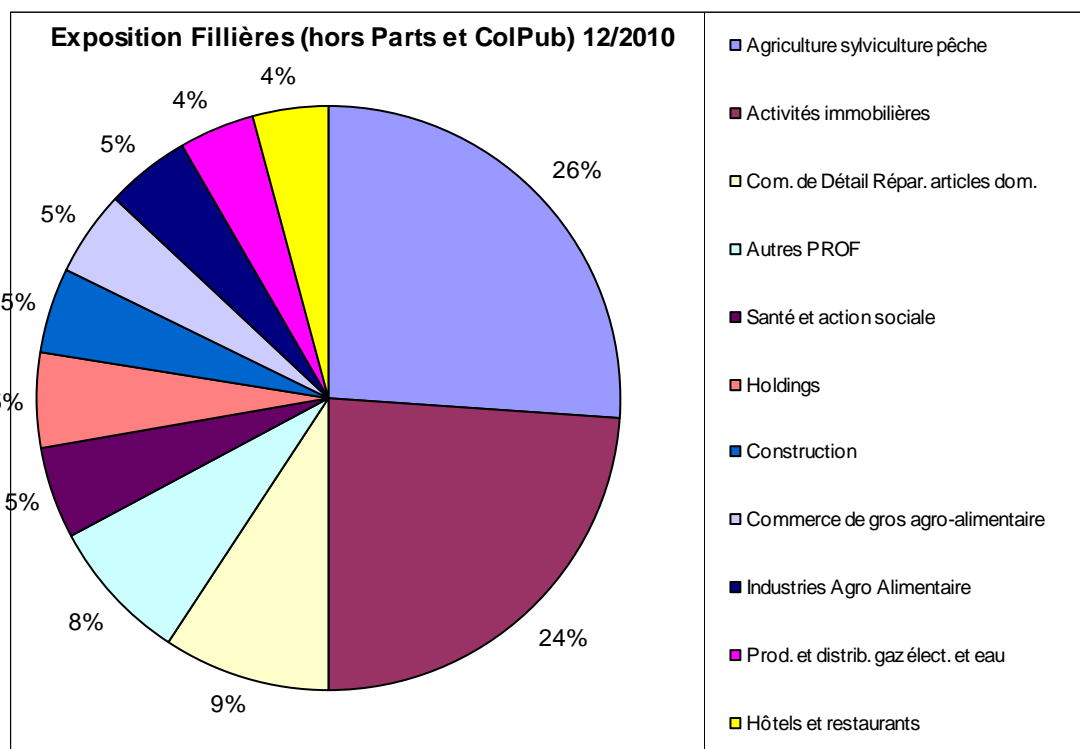
Encours (Bilan + H. Bil) en K€	déc-11		déc-10	
	K€	Pds %	K€	Pds %
FILIERE				
1- Particuliers	4 334 272	39,39%	4 171 960	39,87%
2- Collectivités	1 366 145	12,42%	1 284 445	12,28%
Agriculture sylviculture pêche	1 077 049	9,79%	1 055 718	10,09%
Activités immobilières	1 011 425	9,19%	969 760	9,27%
Com. de Détail Répar. articles dom.	352 178	3,20%	367 359	3,51%
Autres PROF	349 974	3,18%	324 191	3,10%
Prod. et distrib. gaz élect. et eau	315 675	2,87%	167 500	1,60%
Santé et action sociale	223 737	2,03%	212 739	2,03%
Commerce de gros agro-alimentaire	206 950	1,88%	191 670	1,83%
Holdings	189 574	1,72%	206 554	1,97%
Construction	189 255	1,72%	197 061	1,88%
Hôtels et restaurants	184 184	1,67%	166 622	1,59%
Industries Agro Alimentaire	183 361	1,67%	190 737	1,82%
Services aux entreprises	148 411	1,35%	140 698	1,34%
Services financiers	121 060	1,10%	93 299	0,89%

Source : Arcade (Bâle II) et GRENC (base risque) - Données non auditées par les Commissaires aux Comptes

NB : certains encours 2010 « Holdings » ont été « réaffectés » grâce à l'enrichissement d'un APE interne.

Ces chiffres montrent l'évolution de la répartition des encours, avec, naturellement, le maintien d'une forte prééminence du secteur des particuliers malgré une très légère baisse relative. Notons, avec un effet encore plus marqué qu'en 2010, la très forte progression de la filière « production d'énergie » (+88%) liée au développement du photovoltaïque. Le poids de ce poste dans le total des crédits clientèle gagne donc 1,3 point à 2,9%.





Données non auditées par les Commissaires aux Comptes

2.3 Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique sur base consolidée

La Caisse Régionale reste avant tout une banque de détail mais sans négliger l'accompagnement du tissu économique local, et donc de ses entreprises.

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010	Evolution
	Encours bruts	Encours bruts	
Administrations centrales	2 014	2 189	-8,0%
Etablissements de crédit	71 998	58 289	23,5%
Institutions non établissements de crédit	1 541 318	1 268 813	21,5%
Grandes entreprises	2 888 267	2 851 251	1,3%
Clientèle de détail	6 982 558	6 595 239	5,9%
Total	11 486 155	10 775 781	6,6%

Source : états financiers consolidés

3. Qualité des encours

3.1 Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des encours de prêts et créances de la Caisse Régionale (sur périmètre consolidé) selon leur exposition au risque est synthétisée dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	dépréciations individuelles	dépréciations collectives	Total
2011	11 486 155	350 426	180 589	78 724	11 226 842
2010	10 775 781	291 745	123 144	72 448	10 580 189

Source : états financiers consolidés

Ces chiffres montrent une croissance de 20,1% des encours bruts dépréciés sur base individuelle et de 46,6% des dépréciations qui leurs sont associées. Cette augmentation est donc beaucoup plus rapide que celle des encours de prêts et créances (+6,6%). Ceci traduit bien la dégradation de la qualité du portefeuille de la Caisse Régionale.

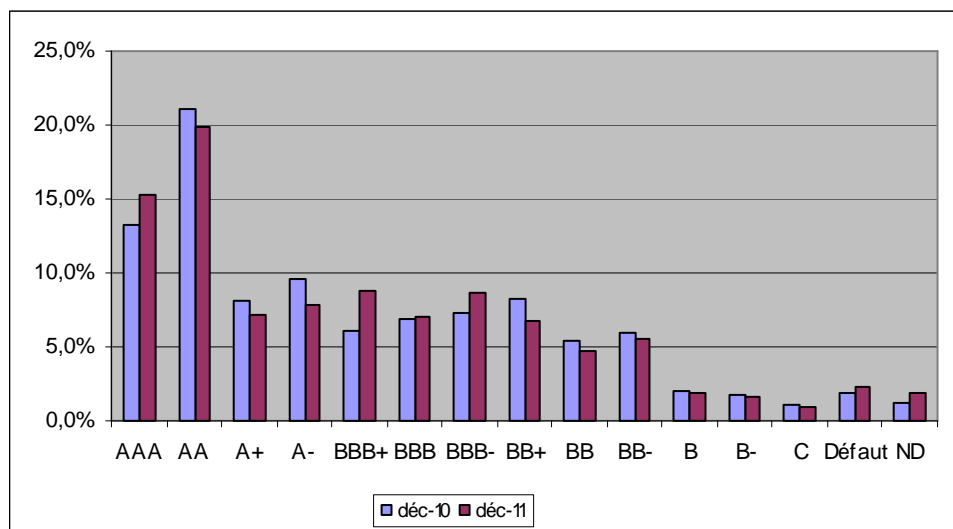
Toutefois, ces encours bruts dépréciés sur base individuelle ne représentent que 3,05% de l'encours total de crédit du Groupe Pyrénées Gascogne. Ils sont dépréciés à hauteur de 51,5%.

3.2 Analyse des encours par notation interne

La notation interne par des modèles dits « Bâle II » concerne l'ensemble de la clientèle de la Caisse Régionale.

Concernant le portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institutions financières, administrations et collectivités publiques), les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 98,2% des encours portés par la Caisse Régionale.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale (base sociale) à ses clients hors banque de détail, soit plus de 3,5 Mds€. La répartition par rating et présentée en équivalent notation Standard & Poor's.



Données non auditées par les Commissaires aux Comptes

On peut noter le léger fléchissement de la proportion des notes allant de « AAA » à « A » qui atteint 50,1% au 31/12/2011 (52% fin 2010). L'importance du portefeuille sur les collectivités publiques contribue à cette situation (progression des AAA). La progression des notes « BBB+ » et « BBB- » conduit à une augmentation sensible des « triple B » et une progression de près de 9% des encours « Investment grade » (de 72,4% à 74,6%) qui représentent près de 75% du portefeuille crédit de la Caisse Régionale. Les encours risqués (dossiers sous surveillance présentant une note inférieure à « B ») augmentent fortement (+ 6,2% et 9,7 M€) mais leur poids dans les encours de la « grande clientèle » reste stable (4,8% au 31/12/2011 contre 4,7% fin 2010).

3.3 Dépréciation et couverture du risque

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

Au-delà des dispositifs de limites, la surveillance des risques crédit s'organise autour de la détection et du provisionnement des créances en situation douteuse et de défaut, ainsi que dans le suivi d'indicateurs de risque concernant tant la dégradation de la situation de la clientèle que la qualité de l'octroi de crédit et l'efficacité du processus de recouvrement.

o Créances douteuses

La situation d'application des normes de retard au sein de la Caisse Régionale est un peu plus stricte que celles des textes réglementaires, à savoir, passage en CDL :

- de la totalité des encours des Collectivités Publiques alors que seule l'échéance ou les échéances impayées pourraient être comptabilisées en CDL mais ces situations sont exceptionnelles ;
- d'encours sans échéances en retard sur décision volontaire des gestionnaires ou sur demande émanant de comités décisionnaires dans le cadre de la révision des portefeuilles de crédits (cas de dossiers pour lesquels les informations obtenues sur la contrepartie nous conduisent à considérer le règlement des créances comme compromis).

Situation d'application des normes définies en matière de gestion des créances CDL :

= PRETS A L'AGRICULTURE:	3 mois
= PRETS HABITAT + IMMOBILIER (hors professionnels de l'immobilier)	6 mois
= PRETS AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES	6 mois
= DECOUVERTS DENONCES - Clients relevant du Recouvrement Judiciaire	immédiat
= PRETS DE CONSOLIDATION	1 ^{er} impayé
= AUTRES CAS	3 mois

Les règles ont encore été resserrées en 2011 dans le cadre du projet de convergence entre les notions de CDL et de Défaut. :

- sortie des créances douteuses après régularisation complète du retard et non plus suite à un délai inférieur aux normes ci-dessus ;
- tout dépôt à vue débiteur hors normes de moins de 500 € n'entraînait pas la codification CDL du client dès lors qu'il s'agit de la seule situation de retard potentiellement éligible à une codification CDL. Ce seuil a été passé à 150 € au mois de mai puis supprimé en octobre ;
- réduction du délai toléré pour les retards des prêts aux collectivités locales de 9 à 6 mois ;
- maintien en CDL des prêts de restructuration avec moratoire ou quasi-moratoire (essentiellement NEIERTZ).

La Caisse Régionale applique les règles de détection des CDL compromis et des CDL non compromis selon les dispositions réglementaires en vigueur. Un client CDL forcé est comptabilisé en CDL compromis dès lors qu'un de ses contrats présente un retard supérieur ou égal à 90 jours quelle que soit la nature de la créance.

Dès lors qu'une créance est considérée comme douteuse, une provision sur base individuelle est constituée soit automatiquement, soit « à dire d'expert » après validation de la solvabilité du client. Les intérêts sont provisionnés intégralement.

o Provisions filières

En 2010, la Caisse Régionale a décidé d'enregistrer une provision de 1,4 M€ sur la filière photovoltaïque. Cette provision matérialisait l'incertitude sur la capacité des emprunteurs à mettre leurs centrales en production avant la date butoir imposée par le législateur pour bénéficier du prix d'achat d'électricité garanti par EDF.

Cette date limite ayant été franchie au deuxième semestre 2011, la provision n'a plus lieu d'être au 31/12/2011. Elle a donc été reprise.

La couverture du risque sur ces dossiers relève maintenant des provisions collectives ou d'une provision affectée. Un suivi rapproché de ces dossiers a, par ailleurs, été mis en place durant l'année 2011.

o Provisions collectives

La Caisse Régionale poursuit sa politique d'enregistrement de provisions collectives correspondant à la méthodologie préconisée par le Groupe Crédit Agricole, sur la base des encours bilan et hors bilan à notation dégradée et pour les crédits accordés depuis plus d'un an. Cette provision est calculée à partir des modèles internes « Bâle II crédit » évaluant la probabilité de défaut des clients. Elle ressort au 31/12/2011 à 62,8 M€, en hausse de 18,5 % sur un an. Cette hausse s'explique, outre par certaines dégradations de notation, par la reprise de la provision filière qui réduisait le périmètre éligible fin 2010 et par un effet modèle qui a fortement augmenté la perte attendue sur les financements Habitat lors du changement en début d'année.

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	2 014				2 014
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	71 998				71 998
Institutions non établissements de crédit	1 541 318	42 753	832	406	1 540 080
Grandes entreprises	2 888 267	129 230	67 164	24 590	2 796 513
Clientèle de détail	6 982 558	178 443	112 593	53 728	6 816 237
Total * (1)	11 486 155	350 426	180 589	78 724	11 226 842
Valeurs au bilan					11 226 842

Source : états financiers consolidés

Dont encours clientèle sains restructurés non dépréciés pour 10.735 milliers d'euros au 31/12/11, contre 13.353 milliers d'euros au 31/12/10.

	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	2 189				2 189
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	58 289				58 289
Institutions non établissements de crédit	1 268 813	794	557	907	1 267 349
Grandes entreprises	2 851 251	169 552	55 342	22 353	2 773 556
Clientèle de détail	6 595 239	121 399	67 245	49 188	6 478 806
Total *	10 775 781	291 745	123 144	72 448	10 580 189
Créances rattachées nettes	-	-	-	-	46 004
Valeurs au bilan					10 626 193

Source : états financiers consolidés

Ces tableaux démontrent que la montée des risques provient principalement de la clientèle de détail, qui constitue le cœur de la clientèle de la Caisse Régionale.

4. Coût du risque

Le coût du risque IFRS de la Caisse Régionale s'établit à 37,9 M€ au 31/12/2011 contre 21,2 M€ au 31/12/2010. La hausse de 16,7 M€ d'une année sur l'autre provient, d'une part, des augmentations nettes du risque crédit clients (impact sur le coût du risque de 8,6 M€) et, d'autre part, de la dotation aux provisions collectives (impact sur le coût du risque de 9M€). Ce double phénomène traduit la dégradation de la qualité du portefeuille crédit de la Caisse Régionale sous l'effet de la crise économique.

Cette augmentation est atténuée par la reprise de la provision sectorielle photovoltaïque de 1,4 M€, devenue sans objet avec la mise en production des différentes centrales, et la diminution de 4,7M€ des provisions sur engagements.

Le solde s'explique essentiellement par un abandon de créance exceptionnel de 3M€ auprès d'une filiale de la Caisse Régionale et par la diminution de 2M€ du poste de « Récupération sur créances amorties ».

Le coût du risque de Bankoa, qui s'était déjà fortement réduit en 2010 (baisse de 6,8 M€ par rapport à 2009) est de nouveau en diminution de 0.8M€. Il s'élève donc à 0,6 M€ au 31 décembre 2011. La stabilisation des risques constatée durant l'année 2010 a perduré en 2011 et a ainsi permis un niveau de dotation très faible sur cet exercice.

Enfin, le coût du risque de PG Immo, déjà très faible au 31/12/2010 (0,04 M€), est devenu positif au 31/12/2011. Il permet donc de diminuer le coût du risque consolidé à hauteur de 3,1 M€. Ce niveau s'explique par la reprise de provision sur créances rattachées à des participations.

Il en résulte que le coût du risque consolidé de la Caisse Régionale s'élève à 38,2 M€ en 2011 contre 22,7 M€ en 2010.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Pour une vision des risques impliqués par la défaillance d'une contrepartie dans une opération sur instrument dérivé, on se reportera à la note 3.1 des états financiers consolidés.

IV. Le risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale n'a pas de risque pays à gérer, son exposition crédit clientèle à l'étranger se limitant à une zone très spécifique de l'Espagne (Pays Basque) via Bankoa. La situation de cette zone ne reflétant pas nécessairement l'état macroéconomique de l'Espagne, le risque de crédit présenté par Bankoa est géré dossier par dossier via une politique de contre garanties partielles par la Caisse Régionale (voir supra).

Dans de l'exposition au risque espagnol, il est toutefois un domaine qui est suivi spécifiquement depuis 2011 : le risque souverain.

Via sa filiale Bankoa, la Caisse Régionale est exposée au risque souverain espagnol à hauteur de 268 M€ se répartissant comme suit :

- Obligations de l'Etat central détenues dans les portefeuilles d'excédents de fonds propres de Bankoa : 95,6 M€ (28,9 M€ en AFS et 66,7 M€ en HTM) ;
- Obligations du gouvernement autonome Basque détenues dans les portefeuilles d'excédents de fonds propres de Bankoa : 12,9M€ (3,4 M€ en AFS et 9,5 M€ en HTM) ;
- Obligations de l'Etat central détenues dans les OPCVM dédiés à capital garanti par Bankoa et commercialisés auprès de sa clientèle : 63,5 M€ (dont 4,5 M€ contregarantis par la Caisse Régionale) ;
- Prêts accordés au secteur public : 38,6 M€ ;
- Prêts accordés à des entreprises dont le secteur public est actionnaire : 57,4 M€.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés, notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

I. Objectifs et politique

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

La réglementation prudentielle distingue le trading book et le banking book. La variation de juste valeur du trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du Groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau de Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse Régionale, un responsable des risques et contrôles permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.
- Au sein de chaque filiale significative, un responsable du contrôle permanent est désigné. Il rend compte de son activité et des résultats de ses vérifications au responsable des risques et du contrôle permanent de la Caisse Régionale. En outre, un contrôle de deuxième degré est assuré par le département des Finances de la Caisse Régionale sur les activités comptables et financières des filiales.

2. Les comités de décision et de suivi des risques

Le suivi des risques s'organise autour de comités spécialisés intervenant tant au niveau de l'organe central du Groupe (Crédit Agricole S.A.) qu'au niveau de la Caisse Régionale.

Organes de suivi des risques de niveau groupe :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)
Ce comité s'assure du bon encadrement et de la correcte gestion du risque consolidé au niveau du Groupe Crédit Agricole.
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR)
Cette instance assure le pilotage et la coordination des dispositifs de gestion des risques déployés par chaque Caisse Régionale.
- Le Comité Normes et Méthodologies
Ce comité définit les règles Groupe s'imposant à chaque Caisse Régionale afin de garantir une uniformisation des pratiques de chaque entité.

Organes de suivi des risques de niveau local

Les risques de marché font l'objet d'un suivi régulier à l'aide d'un dispositif de contrôle structuré de la façon suivante :

- Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne qui valide la politique financière annuelle et, en particulier, statue sur les limites de risques de marché fixées chaque année. Il suit trimestriellement les performances et les prises de risques au regard de ces limites.
- Un comité financier, présidé par un Directeur Général Adjoint, à périodicité mensuelle, examine les performances et les risques associés des positions prises sur les marchés et arrête le cadre d'orientations stratégiques dans lequel doivent s'inscrire les opérations traitées au cours du trimestre suivant.
- Un comité trésorerie, piloté par le directeur financier, se tient toutes les semaines pour suivre opérationnellement l'activité de la semaine écoulée et fixer les orientations tactiques pour la semaine à venir.

La Direction des Risques assure, en outre, un contrôle permanent des risques de marché et participe au comité financier.

II. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose, conformément à la méthodologie Groupe, sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

1. Les indicateurs

1.1 La VaR (Value at Risk)

Définition :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse Régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique.

Limites du calcul de la VaR paramétrique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Utilisation des résultats de la VaR

Ces simulations sont utilisées pour déterminer l'allocation du portefeuille d'excédents de fonds propres, les objectifs de gestion et les limites qui en découlent. Ces limites sont de deux types : les limites d'encours que l'on peut engager sur chaque type de compartiments d'investissement et les limites de pertes. Pour ces dernières, on distingue des stop losses qui, lorsqu'elles sont atteintes, doivent provoquer une sécurisation systématique des positions, et des seuils d'alerte par typologie d'instrument qui doivent permettre de réviser l'allocation en cas de problème sur un compartiment donné.

Ces limites sont suivies par l'unité Ratios et Middle Office, indépendante des unités de Front Office engageant les opérations. Ce suivi donne lieu, le cas échéant, à l'émission de feux alertant la hiérarchie financière, la Direction des Risques et du Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique. Ces feux sont de 2 types :

- Feux oranges : atteinte de 100% d'un seuil d'alerte de perte ou de 70% du stop loss global ;
- Feux rouges : atteinte du stop loss global ou d'un stop loss par classe d'actifs ou dépassement d'une des limites d'encours autorisées.

A réception d'un de ces feux, le Front Office doit expliquer la situation pour prise de décision sur les mesures à prendre. Ces décisions sont prises par le directeur financier ou la Direction Générale selon le niveau de gravité.

1.2 Les stress scenario

Un deuxième élément quantitatif, les « stress scénarii », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénarii de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés. Ces simulations sont le résultat de trois approches complémentaires calculées :

- Au niveau centralisé :

- Les scénarii historiques qui consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé. Trois stress historiques sont aujourd'hui utilisés : le crash boursier d'octobre 1987, le crash obligataire de février 1997, et la crise russe d'août 1998.
- Les scénarii hypothétiques qui anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes. Deux stress hypothétiques sont simulés : le resserrement de liquidité (mouvement simultané des banques centrales pour remonter les taux directeurs) et la reprise économique (hausse des actions et des matières premières se fondant sur des anticipations de forte croissance).

Ces stress tests ont été améliorés en 2011 afin d'intégrer le risque souverain.

- Au niveau local :

Les scénarii adverses (ou scénario catastrophe) consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé. Ce dernier scénario suppose :

- hausse de 200 bp des taux obligataires ;
- baisse de 14% du convertible ;
- baisse de 35% des marchés actions ;
- baisse de 10% de la valorisation des fonds alternatifs.

Ces simulations sont utilisées pour calibrer l'allocation des excédents de fonds propres de façon à garantir que la vérification de ces stress scénarii ne remette pas en cause la rentabilité de la Caisse Régionale.

1.3 Les indicateurs complémentaires

Un ensemble de limites de notation des contreparties et de concentration des lignes complète l'encadrement de l'activité de gestion des excédents de fonds propres.

Outre ces limites, un ensemble d'indicateurs complémentaires est suivi pour évaluer l'exposition de certains compartiments où fonds du portefeuille à certains risques spécifiques : sensibilité des fonds, volatilité à court et moyen terme, évolution de la notation de la contrepartie...

2. L'utilisation des dérivés de crédit

La Caisse Régionale n'a pas d'exposition sur les dérivés de crédit.

III. Exposition : activités de marché (Value at Risk)

Le tableau ci-dessous récapitule l'exposition par compartiment tel qu'elle ressort de la VaR calculée sur le périmètre social de la Caisse Régionale et de ses filiales Bankoa et Mercagentes.

La VaR est calculée sur le portefeuille de titres de placement, seule composante des portefeuilles d'excédents de fonds propres de la Caisse Régionale ou de ses filiales à être impactée par une baisse de la valorisation de marché des titres.

Exposition du portefeuille aux facteurs de risques au 31/12/2011*
(en millions d'euros et hors titres d'investissement)

Actif	CR Pyrénées Gascogne			Bankoa			Mercagentes		
	Valeur de marché	%	PVL	Valeur de marché	%	PVL	Valeur de marché	%	PVL
Monétaire	196,7	54,0%	6,3	-	-	-	2,2	17,0%	0,0
Obligations	127,8	35,1%	5,3	56,0	100,0%	0,0	6,5	50,2%	0,0
Convertible	4,6	1,3%	-0,3	-	-	-	-	-	-
Actions	23,1	6,3%	2,2	-	-	-	3,2	24,9%	3,0
Gestion alternative	12,3	3,4%	-0,2	-	0,0%	-	1,0	7,9%	0,0
Total	364,4	100,0%	13,2	56,0	100,0%	0,0	12,9	100,0%	3,0

* données non auditées par les commissaires aux comptes

Avec PVL : plus-value latentes historiques (par rapport à la valeur enregistrée en comptabilité norme française).

Le portefeuille de la Caisse Régionale est aujourd'hui majoritairement (54%) investi en actifs monétaires, ce qui démontre le caractère sécuritaire du portefeuille. A ceci s'ajoute 35,1% supplémentaires en obligations et 214,8 M€ en titres d'investissement, eux-mêmes quasi exclusivement composés d'obligations et de TSR.

La poche principalement exposée correspond aux 23,1M€ (contre 31,7 M€ au 31/12/2010) exposés au risque actions. Cette poche représente 6,3% du portefeuille de placement et 3,7% des encours totaux d'excédents de fonds propres (y compris titres d'investissement).

La VaR au 31/12/2011 s'élève à 5,2 M€. Ceci signifie que, dans 1% des cas, la Caisse Régionale pourra perdre 5,2 M€ par rapport à la valorisation moyenne attendue du portefeuille à cette date. Si ce scénario pessimiste se vérifie, la perte moyenne (CVaR) sera de 6,0 M€, soit une valeur comparable à celle au 31/12/2010 (6,8 M€).

La vérification du scénario pessimiste laisserait tout de même un matelas de plus-values latentes résiduelles de 7,8 M€ (inchangé par rapport à 2010).

Par contre, en cas de vérification du scénario catastrophe, le portefeuille de placement dégagerait des moins-values latentes atteignant en moyenne 13,5 M€ (idem 2010), annihilant ainsi les plus-values latentes. Toutefois, ces pertes seraient partiellement compensées par le rendement attendu du portefeuille d'investissement (9 M€).

A la situation sociale de la Caisse Régionale, il faut ajouter les portefeuilles des deux filiales espagnoles Bankoa et Mercagentes.

Chez Bankoa, l'ensemble du portefeuille exposé aux risques de marché est valorisé à 56 M€ au 31/12/2011. Il est placé en titres obligataires. Cette faible exposition permet de limiter la VaR à 1,6 M€ et la CVAR à 1,84 M€. Les pertes liées à un scénario catastrophe monteraient à 4,2 M€, contre 11,1M€ en 2010. Cette diminution des risques provient d'une réallocation du portefeuille titres de Bankoa vers le compartiment des titres HTM non soumis aux fluctuations de la valeur de marché des titres.

Quant au portefeuille de Mercagentes, il est valorisé à 12,9 M€. Ses principales composantes exposées aux risques de marché sont composées de 24,9% d'actions européennes (36,4% au 31/12/2010) et 50,2% d'obligations. La VaR calculée se monte à 0,5 M€ et la CVAR à 0,6 M€. Le scénario catastrophe limite la perte à 1,7M€.

Naturellement, les portefeuilles des filiales font l'objet d'un suivi et de normes d'encadrement du risque du même type que les actifs de la Caisse Régionale elle-même.

IV. Risque Action

1. Risque sur action provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse Régionale ne possède pas de portefeuille de trading réglementaire.

2. Risque sur action provenant des portefeuilles AFS

Les risques liés à l'exposition actions dans le cadre du portefeuille AFS et correspondant à des placements d'excédents de fonds propres gérés par la Caisse Régionale sont présentés dans les résultats de la VaR.

Les résultats de l'ensemble du portefeuille AFS, y compris les titres de participation de la Caisse Régionale, sont présentés en note 6.4 de l'annexe aux états financiers.

GESTION DU BILAN

La gestion du bilan – Les risques financiers structurels

Les risques financiers sont gérés dans le cadre d'une politique financière entérinée annuellement par le Conseil d'Administration sur la base de propositions validées par le comité financier présidé par un Directeur Général Adjoint.

Le suivi de l'application de cette politique est réalisé au moins mensuellement par le comité financier et trimestriellement par le Conseil d'Administration. Elle fait également l'objet d'un contrôle par le département des Risques et du Contrôle Permanent de la Caisse Régionale. Ce dispositif de surveillance est complété par un suivi réalisé au niveau de Crédit Agricole S.A. qui veille au respect par la Caisse Régionale des règles de refinancement Groupe.

Le Risque de Taux d'Intérêt Global (RTIG)

I. Objectifs et politique

Le Risque de Taux est « le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception des opérations soumises aux risques de marché (« trading book ») ».

L'objectif de la gestion du RTIG par la Caisse Régionale est de limiter l'impact négatif de l'évolution des taux d'intérêt sur le produit net bancaire de la Caisse Régionale. L'exposition est donc pilotée en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt et des limites de sensibilité du PNB recommandées par CASA.

II. Méthodologie

La Caisse Régionale utilise, pour mesurer son risque de taux d'intérêt global, la méthode des gaps statiques. Celle-ci consiste à calculer les échéanciers des actifs, passifs et dérivés de couverture en distinguant les taux fixes, révisables ou sensibles à l'inflation. Ces échéanciers sont ensuite agrégés par période (mensuel ou annuel) sur la base d'un encours moyen sur la période considérée avec un coefficient de corrélation de 99%.

Ces échéanciers tiennent compte du risque :

- jusqu'à la date de révision du taux pour les éléments à taux révisable,
- jusqu'à la date contractuelle pour les éléments à taux fixe ayant une échéance, en tenant compte éventuellement des comportements clientèle (retraits, remboursements anticipés),
- selon un modèle d'écoulement pour les actifs et passifs non échéancés ainsi que pour les fonds propres. Les hypothèses des modèles d'écoulement utilisées sont celles recommandées par Crédit Agricole S.A.

Les données sources sont constituées des informations comptables issues des outils de gestion.

Ces gaps mesurent ainsi l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Un déficit de ressources à taux fixe représente donc un risque à la hausse des taux sur l'année considérée.

La gestion de l'exposition au RTIG se réalise par ajustement de l'adossement Actif/Passif et, en particulier, par le choix des durées et caractéristiques de taux des refinancements de la Caisse Régionale. Pour le risque résiduel, on recourt à des swaps de macro-couverture. Le suivi des gaps intègre les effets de ces macro-couvertures.

III. Gestion du risque

Le calcul de l'exposition au risque de taux d'intérêt global de la Caisse Régionale est réalisé trimestriellement en utilisant le logiciel Groupe nommé Cristaux 2.

Cette exposition et les propositions de gestion qui en découlent font l'objet d'une présentation trimestrielle au comité financier présidé par un Directeur Général Adjoint et au Conseil d'Administration.

La mise en œuvre des décisions de gestion du risque prises au niveau du Comité Financier et du Conseil d'Administration est suivie opérationnellement par le comité de trésorerie hebdomadaire présidé par le directeur financier.

IV. Exposition

Le tableau ci-dessous récapitule les gaps synthétiques, exprimés en M€, en distinguant leur composante taux fixe (TF) et la partie inflation.

	2012	2013	2014	2015	2016	2020	2030	2040
Gap TF	-332	-124	-115	-141	-85	81	-55	-5
Gap Inflation	-12	-7	-4	-3	-2	3	4	1
Gap Synthétique	-344	-131	-119	-144	-87	85	-50	-3

Source : Cristaux 2

Données non auditées par les commissaires aux comptes.

La Caisse Régionale présente un excédent d'actifs à taux fixe (gap négatif) qui l'expose, jusqu'en 2019 inclus, à une baisse de son PNB en cas de remontée des taux d'intérêt. Sur la première année, le gap, à -344 M€, reste sensiblement équivalent à celui constaté au 31/12/2010 (-306 M€). L'impact à horizon 1 an d'une hausse de 200 points de base (scénario catastrophe) représente donc une baisse de 6,9 M€ (1,9% du PNB de 2011) contre 6,1 M€ au 31/12/2010.

Cette exposition est le résultat d'une politique de limitation de gaps, via le recours à des instruments dérivés de macro-couverture, afin de sécuriser le résultat de la Caisse Régionale. Une légère sensibilité est toutefois maintenue afin de pouvoir profiter de l'éventuelle diminution des taux à court terme qui pourrait intervenir durant l'année 2012.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne adosse systématiquement ses opérations en devises auprès de Crédit Agricole S.A. et ne présente donc pas de risque de change.

RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

I. Objectifs et politique

La Caisse Régionale veille à respecter les exigences réglementaires en matière de liquidité. Elle s'attache, en outre, à limiter sa dépendance annuelle envers les marchés à un montant jugé soutenable en période de crise de liquidité. Enfin, elle recherche une diversification de ses sources de refinancement en utilisant les différents vecteurs mis en œuvre au sein du Groupe Crédit Agricole : émissions SFEEF, émissions Covered Bonds, financements BCE et BEI, émissions directes de CDN et BMTN par la Caisse Régionale, titrisation pour mise en pension auprès de la BCE des créances hypothécaires AAA par Bankoa.

Cette politique de gestion de la liquidité s'inscrit dans le dispositif mis en place par Crédit Agricole S.A. en la matière.

II. Gestion du risque

L'accès à la liquidité est garanti aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A. En contrepartie de cet accès, des limites sont définies par l'organe central. Ces limites s'ajoutent au ratio de liquidité réglementaire. Elles sont en cohérence avec la directive de l'ACP relative à la méthode dite « avancée » d'évaluation des besoins de liquidité.

La cohérence des décisions de refinancement en regard de ces limites est vérifiée hebdomadairement lors du comité de trésorerie présidé par le directeur financier et mensuellement lors du comité financier placé sous la direction du Directeur Général.

Par ailleurs, le respect des règles relatives à la liquidité est intégré dans le dispositif de contrôle permanent de la Caisse Régionale et, à ce titre, fait l'objet d'une surveillance de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent.

La Caisse Régionale veille à respecter ces contraintes y compris pour les refinancements qu'elle obtiendrait hors du Groupe Crédit Agricole, via l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire.

III. Méthodologie

La gestion de la liquidité repose sur trois piliers :

- le respect du ratio réglementaire ;
- la limitation des capacités de refinancement à moins de 12 mois afin de réduire l'impact d'un éventuel blocage du marché interbancaire sur la liquidité de la Caisse Régionale ;
- la projection des besoins de refinancement à moyen terme et la définition d'un plan de refinancement visant à garantir l'absence de concentration d'échéances de refinancement sur certaines périodes.

Cette gestion est pilotée grâce au suivi d'indicateurs plaçant la situation de la Caisse Régionale en regard de ces trois piliers.

La Caisse Régionale veille, en particulier, à ce que ses décisions de refinancement soient cohérentes avec la limite court terme définie par Crédit Agricole S.A.

Cette limite court terme définit le montant maximum que la Caisse Régionale peut emprunter pour une durée inférieure à 12 mois en fonction des éléments « liquidifiables » à court terme de son bilan. Dans ces emprunts à moins de 12 mois entrent également les refinancements à moyen et long terme dont la durée résiduelle est de moins d'un an. Cette méthodologie a été déclinée dans la filiale bancaire espagnole de la Caisse Régionale (Bankoa).

La méthodologie de calcul et de suivi de la limite court terme a fait l'objet de travaux durant l'année 2011 afin d'affiner le modèle et de perfectionner les outils de pilotage.

Afin de veiller au respect futur de cette limite, le pilotage du refinancement de la Caisse Régionale vise à éviter toute concentration d'échéance sur une même période, concentration qui ferait courir un risque de liquidité à la Caisse Régionale en cas de blocage des marchés au moment de renouveler ces lignes.

Ce dispositif a été complété en 2011 par une méthodologie de stress tests de liquidité définie par le groupe central et appliquée à l'ensemble de ses composantes, dont la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne.

IV. Exposition

Le suivi de l'exposition de la Caisse Régionale au risque de liquidité s'appuie prioritairement sur deux indicateurs : le coefficient de liquidité réglementaire et la limite court terme.

Le coefficient de liquidité

La Caisse Régionale veille à piloter prudemment sa liquidité. Il en résulte un coefficient de liquidité nettement supérieur aux 100% exigés réglementairement. Ce coefficient atteint 136,1% au 31/12/2011, contre 140% au 31/12/2010.

Respect de la limite « Court Terme »

L'évolution de la méthodologie, mais aussi les travaux menés par la Caisse Régionale pour optimiser ses ressources liquidifiables à court terme en cas de crise, ont permis de faire remonter la limite de refinancement à court terme. Ainsi, au 31/12/2011, la limite octroyée à la Caisse Régionale s'élevait à 1119M€ contre 1.078 M€ un an plus tôt. Cette limite était utilisée à hauteur de 943 M€, soit 84,3% (81,3% au 31/12/2010).

Les sources de refinancements

La Caisse Régionale se finance prioritairement auprès de Crédit Agricole S.A. qui, moyennant le respect des limites internes de liquidité et de répartition des échéances et la mise à disposition par la Caisse Régionale des actifs éligibles aux divers dispositifs de refinancement (BCE, SFEF, Covered Bonds...), garantit l'accès à la liquidité pour les membres du Groupe.

La Caisse Régionale dispose par ailleurs d'un programme d'émission de TCN déposé auprès de la Banque de France pour un plafond de 1 Mds € de CDN et 650 M€ de BMTN. Toutefois, ce programme n'est utilisé qu'à hauteur de 238,2 M€ pour les CDN (+50% par rapport au 31/12/2009) et 150 M€ pour les BMTN (-30% par rapport au 31/12/2011), dont 25M€ de BMTN subordonnés.

Enfin, après le travail de rééchelonnement des refinancements réalisé en 2009 et 2010, la Caisse Régionale ne connaît plus de concentration d'échéances supérieures à la norme Groupe. Les choix de refinancement de 2011 ont veillé à respecter ces limites de concentration par échéance.

Les stress tests

La méthodologie des stress tests de liquidité du Groupe Crédit Agricole repose sur l'évaluation de la résistance de l'établissement à trois types de risques extrêmes.

Le premier, nommé « stress idiosyncratique à 1 mois », mesure la situation de liquidité de la Caisse Régionale dans un scénario de crise portant sur le seul nom du Crédit Agricole et se traduisant par :

- une décollecte importante (-7,5% pour la clientèle retail et - 25% pour le corporate) ;
- une fermeture partielle de l'accès au refinancement à court terme (renouvellement à 25%) et totale du refinancement long terme ;
- une mobilisation des réserves de liquidité avec de faibles décotes et de faibles délais.

L'application de ce stress test à la Caisse Régionale montre que celle-ci conserve une liquidité positive durant plus de 12 mois, bien au-delà donc de l'objectif de 1 mois.

Le deuxième stress test concerne le risque systémique du type de la crise de 2007 - 2009. Il suppose donc :

- une fermeture partielle de l'accès au refinancement à court terme (renouvellement à 35%) et à long terme (renouvellement à 31%) ;
- un maintien global de l'activité commerciale.

L'objectif est de maintenir une situation de trésorerie positive durant un an. Dans le cas de la Caisse Régionale, la liquidité ne passe jamais en-dessous de 1 200 M€ durant l'année.

Le dernier test, nommé « Stress global », mesure la durée de résistance de la Caisse Régionale face à la combinaison des deux scénarii précédents.

L'objectif est de maintenir une position de trésorerie excédentaire durant deux semaines. La Caisse Régionale fait nettement mieux en conservant une situation positive durant six mois.

POLITIQUE DE COUVERTURE

La Caisse Régionale intègre deux types de couvertures économiques :

- des macro-couvertures servant à gérer le risque de taux d'intérêt global. Le montant de leur notionnel s'élève à 976 M€ au 31/12/2011 contre 1.115 M€ un an plus tôt (-12,4%).
- des swaps classés en micro couverture ayant pour de figer :
 - le taux des avances spécifiques reçues de Crédit Agricole S.A. pour 245M€

- le taux reçu par la Caisse Régionale pour des prêts à la clientèle ou des placements d'excédents de fonds propres pour 165 M€ ;
- le taux payé sur des BMTN et TSR émis pour 42 M€.
- des swaps classés positions ouvertes isolées et correspondant à :
 - des swaps conclus entre la Caisse Régionale et sa clientèle et pour lesquels la Caisse Régionale s'adosse auprès d'une contrepartie Groupe (CA-CIB ou BFT) par un swap strictement identique pour 263 M€.
 - Le reliquat (12,6 M€) est constitué de swaps couvrant des enveloppes de prêts ou de placement à taux préférentiels qui ne respectent pas les conditions d'efficacité au sens comptable.

RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A. et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au Responsable des Risques et Contrôles Permanents de la Caisse Régionale.

Le Manager du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un comité réuni trimestriellement dont la présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse Régionale. Le Manager du Risque Opérationnel est membre du comité de contrôle interne et intervient ponctuellement auprès du comité de direction.

L'organe exécutif est par ailleurs informé, trimestriellement, par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. Le GIE Informatique Synergie et les filiales CATITRES et Grand Sud Ouest Capital sont dotés de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance.

Le déploiement d'un dispositif au sein de Bankoia, Mercagentes et PG Immo, filiales entrant dans le périmètre de contrôle interne prudentiel consolidé de la Caisse Régionale a été finalisé en 2010.

Pour les filiales n'appartenant pas au périmètre prudentiel consolidé, le dispositif prévoit :

- une gouvernance adaptée, un reporting en interne aux instances et un reporting à la Caisse Régionale ;
- un reporting aux instances permettant d'avoir une vision maîtrisée des risques ;
- un recensement des pertes opérationnelles significatives avec notification aux instances.

Le tableau de bord Risques Opérationnels, établi trimestriellement à partir de la collecte interne et des éléments du tableau de bord groupe, permet, en nombre et montant :

- le suivi de l'évolution AN/ AN-1 du coût du risque opérationnel et la répartition par catégorie de Bâle II ;
- l'identification des faits marquants de la période ;
- le coût du risque opérationnel par catégorie de Bâle II en pourcentage du PNB, et sa comparaison par rapport à l'année précédente.

III. Méthodologie

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « Loss Distribution Approach » (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part, sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an.

Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail. Il est piloté et contrôlé par Crédit Agricole S.A. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole S.A. utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA) est également utilisée et appliquée aux filiales de la Caisse Régionale : Bankoa, Mercagentes et PG Immo. L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Trimestriellement, le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation afin de détecter toute entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigences en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

IV. Exposition

Année de détection	Fraude interne	Fraude externe	Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Relation clientèle, produits et pratiques commerciales	Dommages aux actifs corporels	Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes	Traitement des opérations et gestion des processus	Total
Montants nets en KE	0,00	526,5	0,2	368,4	114,2	43,2	393,7	1 446,20
%	0,00%	36,41%	0,01%	25,47%	7,90%	2,99%	27,22%	100,00%

Le principal poste de coût du risque opérationnel en 2011 concerne la catégorie de Bâle II « fraude externe ». Il résulte de 484 incidents du type contrefaçons de cartes bancaires ou opérations internet frauduleuses. Il est à noter qu'une seule opération représente 44% de cette somme.

Le second poste est celui des erreurs de traitements des opérations qui regroupe les écarts de caisse, chèques perdus, erreurs de date de valeur...

V. Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires.

Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir. La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

RISQUES DE NON CONFORMITE

Les risques de non-conformité sont encadrés par le dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale placé sous la responsabilité du Directeur Général et sous le suivi régulier du Conseil d'Administration.

Ce contrôle interne s'articule autour d'un dispositif de contrôle périodique animé par le responsable de l'audit interne et un dispositif de contrôle permanent animé par le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent. Ces deux responsables sont directement rattachés au Directeur Général afin de garantir leur indépendance. Ils rendent compte de leur action au Directeur Général trimestriellement dans le cadre du comité de contrôle interne et au Conseil d'Administration au moins semestriellement.

Ce dispositif global est encadré et animé par les lignes métiers inspection et risques et contrôle permanent de Crédit Agricole S.A. qui veille à l'uniformisation des dispositifs au sein du Groupe Crédit Agricole et à la consolidation des résultats.

Dans le cadre du contrôle permanent, les risques de non-conformité sont plus particulièrement soumis à la surveillance du Responsable du Contrôle de la Conformité (RCC) qui est directement rattaché au Directeur des Risques et du Contrôle Permanent et dont l'absence de fonction opérationnelle garantit l'indépendance. Le RCC est membre de droit du comité de contrôle interne où il rend compte de son action et veille à la coordination du dispositif de surveillance des risques de non-conformité avec les autres éléments du contrôle interne : contrôle périodique, contrôle permanent, dispositif de surveillance des risques opérationnels...

Les points à contrôler sont définis sur la base d'une méthodologie de cartographie des risques exhaustivement recensés et régulièrement actualisés. Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat. Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait mention dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux Comptes et à la Commission Bancaire. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctifs.

En outre, afin d'assurer une conformité la plus en amont possible des process, tout nouveau produit ou nouveau process mis en œuvre par la Caisse Régionale et touchant, directement ou non, les clients de celle-ci, font l'objet d'un avis préalable par le Responsable du Contrôle de la Conformité. Cet avis est transmis au niveau décisionnaire adéquat pour prise en compte dans la validation du processus. Toute décision qui serait non conforme à cet avis ferait l'objet d'un reporting auprès du Directeur Général dans le cadre du comité de contrôle interne.

VI. AUTRES INFORMATIONS PREVUES PAR LA LOI

Au 31/12/2011, les dettes fournisseurs et charges à payer de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne s'élevaient à 24,0 M€ contre 5,3 M€ au 31/12/2010. 0,5 M€ ont été payés courant janvier 2011. Sur les 23,5 M€ restant, 20 M€ relèvent des GIE informatiques CA Technologie et CA Services. Il s'agit de charges non appelées liées à constitution du futur système d'information Groupe dans lequel la Caisse Régionale doit basculer en octobre 2012.

Les factures non réglées à plus de 60 jours ont été reçues postérieurement au 31/12/2011 et sont en cours de validation et/ou d'analyse contradictoire avec le fournisseur concerné.

Les montants distribués au titre de l'affectation du résultat des trois derniers exercices figurent en note 47.

La liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne est présentée ci-dessous. Les rémunérations des dirigeants sont synthétisées en note 39.2.

Mandats externes des administrateurs et mandataires sociaux

NOM	NATURE DU MANDAT	NOM DE LA SOCIETE
M. Jean PHILIPPE	Président Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président Président Membre du Comité de Direction Membre du Conseil d'Administration Administrateur Administrateur Membre (Trésorier) Président du Conseil d'Administration	BANKOA MERCAGENTES CREDIT AGRICOLE MERCAGESTION Crédit Agricole CIB France Association Crédit Agricole Solidarité et Développement FIA-NET FIA-NET EUROPE GIE GECAM SCICAM SAS Sacam Participations SA Grand Sud Ouest Capital MESA (Mouvement des Entreprises pour une Solidarité Alimentaire) RADIANT
M. Jean-Claude RIGAUD	Associé non exploitant Associé non exploitant Associé non exploitant Associé non exploitant Associé non exploitant Associé non exploitant Associé non exploitant Trésorier du Bureau Fédéral Président Président Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur	CUMA ST Mont - Corneilhan CUMA Lelin Lapuyolle ASA du SAGET VIVADOUR MAISADOUR LUR BERRI Ste Commercialisation Produits Gascons Fédération Nationale du Crédit Agricole I.F.C.A.M D.I.F.C.A.M AMUNDI Group SAS Rue La Boétie CACG Chambre d'agriculture du Gers Grand Sud Ouest Capital BANKOA SAFER GHL
M. Jean-Louis CAZAUBON	Trésorier Associé Associé Président Président Président Président Vice-président Président Comité Départemental Associé	Foire Expo Tarbes Bigorre GAEC CAZAUBON SCI Les Primevères Sté Encouragement Elev. Agri Chambre de l'Agriculture Midi Pyrénées Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées Assemblée permanente Chambre de l'Agriculture SAFER GHL SARL les 2 Pics
M. Simon SAINT MARTIN	Vice Président Associé Gérant Membre	CUMA D'AYGUES MORTES SCEA SAINT MARTIN SCI LAUCECLAIR Chambre d'Agriculture Midi Pyrénées
M. Jean-François TAMBOURIN	Associé Président Président Président Président Dirigeant	GAEC TAMBOURIN Assoc de Gestion Lycée Agri Pro Frantses Enia SCI Frantses Enia Comité des Foires de Baïgorri CREAP Aquitaine (Conseil Régional Enseignement Agricole Privé) SARL IGUZKITIK
Mme Jacqueline LABEROU	Membre CA Membre CA Membre Associée	Office Public HLM CAUE Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques EARL La Source du Luy
M. Michel RICAUD	Associé Membre CA Président Membre Membre du Comité	EARL RICAUD ADASEA DES HAUTES PYRENEES FED DEP GROUP PROTECTION DES CULTURES Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées SAFER GHL
M. Victor SAUSSIE		
M. Michel BAYLAC	Pdt Directeur Général - Actionnaire Membre fondateur Administrateur Membre du Bureau Membre Administrateur	SAFER G.H.L. AFDI (Agriculteurs Français Développement International) CEEI CESR (Conseil Economique et Social Régional) Chambre d'agriculture du Gers CCEA.ACEA.CECEMIP
M. Michel COSSOU	Associé Associé Associé Administrateur	EARL DE LACOGÉ SARL COSSOU SARL Les 3 Soleils ADASEA
Mme Martine DALLA BARBA	Associé Associé	EARL Biensan SARL Ferrer

VII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation n'est survenu.



CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2011

Arrêtés par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne en date du 27 janvier 2011 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 mars 2012

CADRE GENERAL

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE

Société coopérative à capital variable

Siret 776 983 546 00032 - 776 983 546 RCS TARBES

Code NAF : 6419Z

Siège social : 11, boulevard du Président Kennedy - BP 329 - 65003 TARBES CEDEX

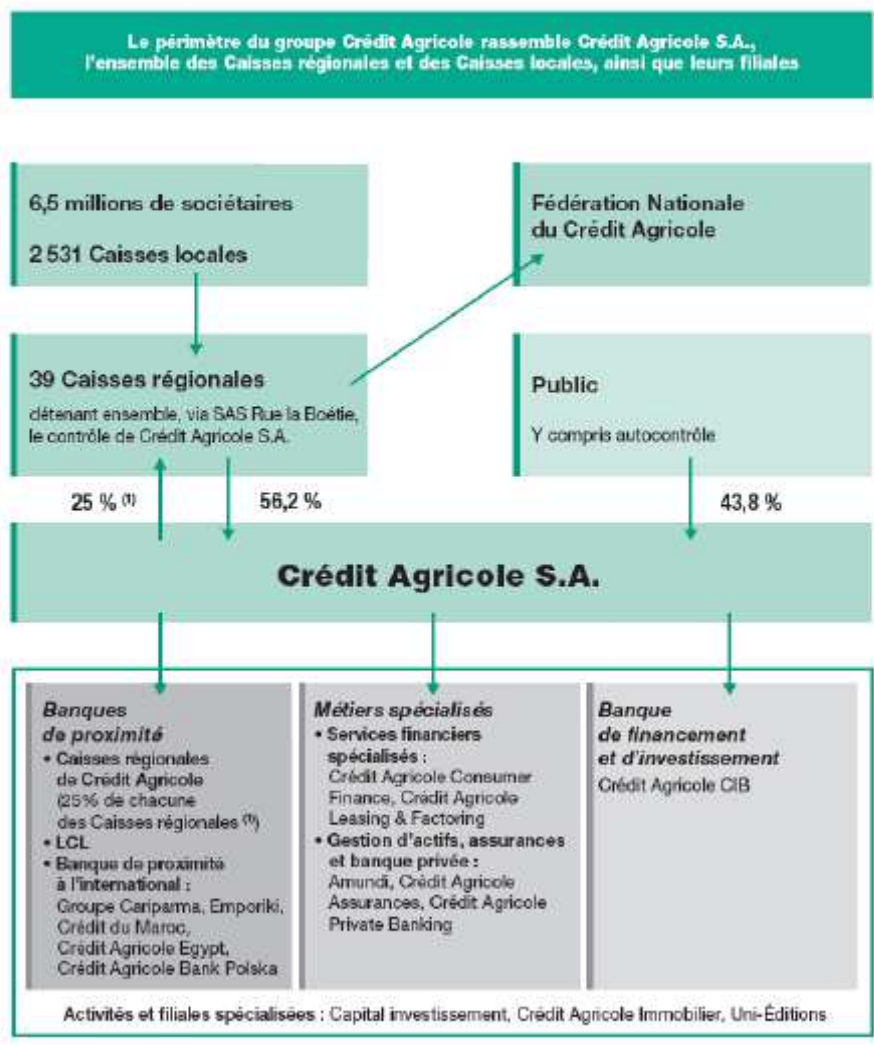
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses Locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,5 millions de sociétaires qui élisent quelques 32.200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses Locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses Régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses Régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole, veille, conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2011

(1) A l'exception de la Caisse Régionale de Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 2.2 des états financiers

RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE

► Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses Régionales**

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en : « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses Régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses Régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses Régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses Régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses Régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses Régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25% de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole SA exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction pour une durée d'un an renouvelable. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses

régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA, compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole SA. Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole SA. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole SA.

► Informations relatives aux parties liées

Avec les Caisses Locales

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne étant avec les Caisses Locales l'entité consolidante, il n'y a pas de relation avec une société mère, des co-entreprises où elle serait co-entrepreneur, des entreprises associées ou des entités exerçant un contrôle conjoint.

Au 31/12/2011, le montant des comptes courants bloqués des Caisses Locales dans la Caisse Régionale s'élève à 39.359 milliers d'euros.

Avec ses filiales

Les relations financières avec sa filiale Bankoa, qui fait partie du périmètre de consolidation, sont approuvées par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, au titre des conventions réglementées.

Au titre des garanties apportées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sur des encours de crédit portés au bilan de sa filiale Bankoa, des provisions pour 403 milliers d'euros ont été enregistrées dans les comptes au 31/12/2011.

Bankoa cherche à diversifier ses sources de refinancement : refinancement direct sur le marché interbancaire, refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. via la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et, depuis juillet 2009, possibilité de refinancement direct auprès de la BCE consécutivement à la titrisation partielle du portefeuille crédits de Bankoa. Avec la crise de liquidité et l'assèchement du marché interbancaire qui en a résulté, le refinancement de Bankoa via la Caisse Régionale, approuvé en Conseil d'Administration de cette dernière, a été porté à un montant maximum de 1.100 millions d'euros. L'utilisation de cette ligne atteint 399 millions d'euros au 31/12/2011, contre 365 millions d'euros un an plus tôt. Si l'opération de titrisation a permis de réduire la dépendance de Bankoa aux sources de refinancement amenées par la Caisse Régionale, elle s'est également traduite par la mise en place de garanties supplémentaires accordées, au nom de Bankoa, par la Caisse Régionale. Ces garanties, d'un montant global de 133,4 millions d'euros au 31/12/2011, bénéficient au fonds de titrisation. La titrisation de ces créances ne remet toutefois pas en cause leur présence au bilan de Bankoa.

Par ailleurs, dans le cadre de l'activité de sa filiale Bankoa, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne accorde deux autres types de contre-garanties. La première se rapporte aux émissions de SICAV réalisées par Bankoa Gestion. Elles sont rendues nécessaires par la législation espagnole et se montent à 41,6 millions d'euros. L'autre type de garantie est accordé à l'I.C.O. (Instituto de Credito Oficial) afin de permettre à Bankoa de distribuer des crédits à taux bonifiés. Cette garantie se monte à 8,4 millions d'euros au 31/12/2011.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a maintenu sa politique de diversification dans l'immobilier en acquérant, via sa filiale PG IMMO des fonds de commerce essentiellement dédiés à la gestion immobilière.

La Caisse Régionale soutient financièrement le développement de sa filiale. Ceci l'a amené à verser des sommes en compte courant d'associé lors de l'exercice 2011, soit 1,367 millions d'euros.

La filiale PG INVEST, détenue à 100% également par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, possède, depuis 2007, une société de capital risques, détenant des participations dans des sociétés régionales en relation commerciale avec la Caisse Régionale. Les prises de participations se sont poursuivies durant cet exercice. Dans ce domaine, afin de respecter la réglementation des sociétés de capital risque et afin de couvrir les investissements de 2012, PG INVEST a procédé à une augmentation de capital de sa filiale à hauteur de 2,2 millions d'euros en décembre 2011.

Depuis le début de l'année 2009, l'activité de PG INVEST s'étend également à la conception et au financement de projets dans le domaine du développement durable, et en particulier de l'énergie photovoltaïque, au travers de sa filiale spécialisée CAM Energie créée en mars 2009. Afin de poursuivre les investissements en 2011 dans ce domaine d'activité, PG INVEST a concédé à sa filiale des avances en compte courant, rémunérées, sans que les montants soient cependant significatifs au regard de la taille de la Caisse Régionale.

Par ailleurs, La Caisse Régionale est tête de groupe, au sens fiscal, d'une SCI, de la filiale PG INVEST et de la SAS CAM ENERGIE. Ce groupe fiscal est lui-même entré, au cours de l'exercice 2010, dans un régime de groupe fiscal avec Crédit Agricole S.A. En application de cette convention, Crédit Agricole S.A. est l'unique interlocuteur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne pour le versement des acomptes et du solde de l'IS. En 2011, les acomptes d'IS et la dette d'IS de ce groupe d'intégration fiscale (la Caisse Régionale et les filiales citées ci-dessus) ont été payés à Crédit Agricole S.A. La convention de régime de groupe fiscal est neutre pour la Caisse Régionale qui continuera à constater dans ses comptes une charge d'IS égale à celle qu'elle aurait constatée si elle était demeurée tête de son propre groupe fiscal, à l'exception d'une quote-part de l'économie d'IS constatée par Crédit Agricole S.A. et reversée à la Caisse Régionale sur les dividendes perçus des sociétés membres du groupe fiscal et sur la neutralisation de la quote-part de frais et charges sur les dividendes reçus de SAS RUE LA BOETIE. Pour l'exercice 2011, ce gain fiscal s'élève à 1,5 millions d'euros contre 1,2 millions en 2010.

Avec le Groupe Crédit Agricole

Cf paragraphe « Relations internes au Crédit Agricole » ci-dessus.

Avec les dirigeants de la Caisse Régionale

Cf. paragraphe 7.7.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	4.1	478 712	434 795
Intérêts et charges assimilées	4.1	-277 078	-251 871
Commissions (produits)	4.2	193 693	194 833
Commissions (charges)	4.2	-25 412	-25 522
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-4 137	-2 798
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	15 861	16 742
Produits des autres activités	4.5	10 454	13 678
Charges des autres activités	4.5	-2 275	-6 812
PRODUIT NET BANCAIRE		389 818	373 045
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-207 356	-203 362
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-9 078	-10 631
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		173 384	159 052
Coût du risque	4.8	-38 197	-22 685
RESULTAT D'EXPLOITATION		135 187	136 367
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.2		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	182	-330
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.5		
RESULTAT AVANT IMPOT		135 369	136 037
Impôts sur les bénéfices	4.10	-43 243	-40 150
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		92 126	95 887
Intérêts minoritaires		453	463
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		91 673	95 424

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat net part du groupe	91 673	95 424
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-7 742	-5 818
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-6 807	405
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	126	-449
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence	-14 423	-5 862
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	-14 423	-5 862
<i>4.11</i>		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe	77 250	89 562
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires	435	23
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	77 685	89 585

BILAN ACTIF

<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Caisse, banques centrales	6.1 98 655	93 435
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2 33 399	41 199
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4 1 114	1 051
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6 938 036	904 549
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6 1 225 676	891 613
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6 11 154 839	10 567 842
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	16 813	5 837
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.9 287 689	276 127
Actifs d'impôts courants et différés	6.11 7 362	19 260
Comptes de régularisation et actifs divers	6.12 221 179	171 962
Actifs non courants destinés à être cédés	6.13	
Participation aux bénéfices différée	6.16	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.2	
Immeubles de placement	6.14 12 088	11 081
Immobilisations corporelles	6.15 80 240	85 589
Immobilisations incorporelles	6.15 6 281	5 962
Ecart d'acquisition	2.5	
TOTAL DE L'ACTIF	14 083 371	13 075 507

BILAN PASSIF

<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Banques centrales	6.1 227 058	209 052
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2 17 030	14 208
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4 34 158	10 901
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.8 7 085 197	6 657 383
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.8 4 275 789	3 934 589
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.10 532 282	419 777
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôts courants et différés	6.11 32 596	34 590
Comptes de régularisation et passifs divers	6.12 227 732	198 715
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.13	
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.16	
Provisions	6.17 46 070	48 554
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.10 88 008	96 911
TOTAL DETTES	12 565 920	11 624 680
CAPITAUX PROPRES	1 517 451	1 450 827
Capitaux propres - part du Groupe	1 504 804	1 437 984
Capital et réserves liées	363 256	361 856
Réserves consolidées	1 048 198	964 603
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 677	16 101
Résultat de l'exercice	91 673	95 424
Intérêts minoritaires	12 647	12 843
TOTAL DU PASSIF	14 083 371	13 075 507

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2010	80 865	-629	1 245 130	1 325 366	21 963	11 768	1 359 097	13 735	1 372 832
Augmentation de capital	430			430			430		430
Variation des titres auto détenus		587		587			587		587
Dividendes versés en 2010				0		-11 768	-11 768	-914	-12 682
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	430	587	0	1 017	0	-11 768	-10 751	-914	-11 665
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-5 862	0	-5 862	-439	-6 301
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence (2)				0			0		0
Résultat au 31/12/2010				0		95 424	95 424	463	95 887
Autres variations			76	76			76		76
Capitaux propres au 31 décembre 2010	81 295	-42	1 245 206	1 326 459	16 101	95 424	1 437 984	12 845	1 450 829
Affectation du résultat 2010			83 256	83 256		-83 256	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2011	81 295	-42	1 328 462	1 409 715	16 101	12 168	1 437 984	12 845	1 450 829
Augmentation de capital	1 457			1 457			1 457		1 457
Variation des titres auto détenus		-57		-57			-57		-57
Dividendes versés en 2011				0		-12 168	-12 168	-506	-12 674
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	1 457	-57	0	1 400	0	-12 168	-10 768	-506	-11 274
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-14 423	0	-14 423	-19	-14 442
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence (2)				0			0		0
Résultat au 31/12/2011				0		91 673	91 673	453	92 126
Autres variations			338	338			338	-126	212
Capitaux propres au 31 décembre 2011	82 752	-99	1 328 800	1 411 453	1 678	91 673	1 504 804	12 647	1 517 451

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

(2) Néant

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placement détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Résultat avant impôts	135 369	139 869
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	9 074	11 290
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	39 997	30 044
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-394	-3 502
Résultat net des activités de financement	4 700	5 011
Autres mouvements	20 807	-29
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	74 184	42 814
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	185 435	511 319
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-401 888	-566 852
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	65 646	-49 362
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-44 221	1 588
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-29 590	-27 569
Diminution(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-224 618	-130 876
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-15 065	51 807
Flux liés aux participations (1)	-3 042	-5 987
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-5 751	-9 705
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-8 793	-15 692
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	8 759	-12 152
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	-13 603	-16 828
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-4 844	-28 980
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-28 702	7 135
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-114 405	-121 540
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	-115 565	-254 163
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	1 160	-132 623
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-143 107	-114 405
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	-128 345	-115 565
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-14 762	1 160
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-28 702	7 135

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.8. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

Le Groupe Pyrénées Gascogne ne détient aucun solde de trésorerie important non disponible.

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.3. Les principales acquisitions ont été réalisées dans le cadre de deux souscriptions (participation à l'augmentation de capital de Grand Sud Ouest Capital et entrée au capital de SACAM FIA NET EUROPE) pour un total de 2.048 milliers d'euros.

A noter toutefois l'augmentation de capital de la SAS Rue la Boétie d'un montant de 15.840 milliers d'euros, par capitalisation d'avances, donc sans impact en trésorerie.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale à ses actionnaires, à hauteur de 11,5 millions d'euros pour l'année

(3) Au cours de l'année 2011, le flux de trésorerie lié aux activités de financement résulte de remboursements de TSR à hauteur de 8,6 millions d'euro et des charges d'intérêts à hauteur de 4 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES

1.1 NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITE

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union Européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1R, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS 1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC13	18 février 2011 UE n° 149/2011	1 ^{er} janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union Européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n°1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

1.2 FORMAT DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R-04 du 2 juillet 2009.

1.3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

► Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition
- les actifs d'impôts différés
- la valorisation des entités mises en équivalence

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

► Les instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

▪ Titres à l'actif

• Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres, définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- actifs financiers disponibles à la vente,

○ Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

○ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que l'entreprise a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- **Prêts et créances**

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres ».

- **Dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, elle constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Les titres non cotés SAS Rue la Boétie, classés en AFS ont une « nature particulière » ils sont essentiels à la structure mutualiste du groupe. Leur détention permet d'assurer la stabilité et la cohésion au sein des différentes entités du Groupe. Compte tenu du contexte de crise financière et de la volatilité des marchés constatée ces dernières années, le calibrage de la durée d'observation pour ces titres stratégiques doit être modifié dans la mesure où la période de 3 ans ne permet plus – dans ce contexte – d'appréhender les caractéristiques spécifiques de ces titres, qui, par ailleurs, ne peuvent être librement cédés par les Caisses régionales sur le marché. Ainsi, une indication objective de baisse prolongée est dorénavant constatée lorsque la situation de moins-value latente de ces titres au regard de leur valeur comptable s'étend sur une période de plus de 10 ans (qui correspond mieux à la nature de ces titres particuliers).

Les titres de la SAS Rue de la Boétie ne sont pas dépréciés dans les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- **Date d'enregistrement des titres**

La Caisse Régionale enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

- **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

- **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes,
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

o Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Dans le cas de créances restructurées pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Toutefois, par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que dépréciations sur encours en souffrance, calculées à partir de modèles Bâle II et les dépréciations sectorielles.

Dans le cadre de Bâle II, la Direction des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

Pour sa part, Bankoia calcule et comptabilise à l'actif de son bilan une provision collective, prenant en compte des historiques de défaillances ainsi que des éléments connus au moment du calcul, le cas échéant. Cette provision est calculée conformément aux directives établies par la Banque d'Espagne.

• Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

▪ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est

généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

○ Titres au passif - Distinction dettes - capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

▪ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses Régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17.

▪ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

• La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,

- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

• Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat,
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

▪ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (telle que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables,
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif, repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

▪ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

• **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

• **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

▪ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si elle a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

▪ Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

▪ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

► Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, La Caisse Régionale a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.17.

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

▪ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

▪ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- **Engagements en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'Adicam.

• Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

En France, les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel réellement supportée par l'entité au titre de ces plus ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale :

COMPOSANT	DUREE D'AMORTISSEMENT
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	33 ans (logements de fonction) 25 ans (immeubles commerciaux)
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Coffres	10 ans
Sécurité	7 ans (dégressif)
Agora (concept d'agences)	8 ans
Matériel informatique	3 ou 4 ans (dégressif)
Matériel spécialisé	5 ans
Mobilier	8 ou 10 ans
Logiciels	12 mois

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

b) Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,

ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,

le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.4 PRINCIPES ET METHODES DE COMPTABILISATION (IAS 27, 28 et 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

✓ Consolidation des Caisses Régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses Locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses Locales en Caisses Régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales et les Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politiques et commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation françaises, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle, appelée entité consolidante, et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette entité consolidante (maison-mère conventionnelle) étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

L'entité consolidante (maison-mère conventionnelle) est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et des Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓**Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte, une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse Régionale, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne selon ses besoins opérationnels spécifiques, de façon à ce que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme « de pilotage automatique », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a délégué ses pouvoirs de décision ;
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

✓**Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 PRINCIPALES OPERATIONS EXTERNES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Dans un souci d'optimisation de la gestion des excédents de fonds propres de la Caisse Régionale, un fond dédié géré par LYXOR et nommé PYRENEES GASCOGNE ALTITUDE a été créé en août 2011.

Ce fond est entré dans le périmètre de consolidation du Groupe Pyrénées Gascogne en 2011.

Dénomination	% détenu	Méthode de consolidation	Objet
CAISSES LOCALES & CAISSE REGIONALE	Non applicable	Non applicable	Etablissement de crédit
BANKOA S.A.	94,56%	Intégration globale	Etablissement de crédit
MERCAGENTES	82,40%	Intégration globale	Société de bourse
PG IMMO	100,00%	Intégration globale	Réseau d'agences immobilières
PG GESTION	99,99%	Intégration globale	fond dédié
PG ALTITUDE	99,99%	Intégration globale	fond dédié

2.2 DETAIL DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

FILIALES TRADITIONNELLES

Périmètre de consolidation	Implantation	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
BANKOA S.A.	ESPAGNE	intégration globale	94,74%	94,64%	94,74%	94,64%
MERCAGENTES	ESPAGNE	intégration globale	82,40%	82,40%	82,40%	82,40%
FG IMMO	FRANCE	intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
FG GESTION	FRANCE	intégration globale	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
FG ALTITUDE	FRANCE	intégration globale	99,99%	0,00%	99,99%	0,00%

LISTE DES 64 CAISSES LOCALES

Désignation	président	Localité
2 GAVES	ENOUS Richard	SALIES DE BEARN
AIGNAN	VILLENEUVE William	AIGNAN
ANGLET	LAMBERT Jean Michel	ANGLET MAIRIE
ARGELES GAZOST	GERBET Pierre	ARGELES GAZOST
ARTHEZ	LARQUIER Dominique	ARTHEZ DE BEARN
ARTIX	CAMET Monique	ARTIX
ARZACQ	DUPLANTIER Pierre	ARZACQ
AUCH	BAYLAC Michel	AUCH
BAGNERES DE BIGORRE	COLOMES Chantal	BAGNERES DE BIGORRE
BAYONNE BAS ADOUR	SAUSSIE Victor	BAYONNE THIERS
BIARRITZ	GUILHOU Marie Therese	BIARRITZ CLEMENCEAU
BIDACHE	SAINT MARTIN Jean	BIDACHE
CADER	ESPONDA Germain	SERRES CASTET
CASTELNAU MAGNOAC	DOSSAT Christian	CASTELNAU MAGNOAC
COLOGNE	CETTOLO Gérard	COLOGNE
CONDOM	LARREY Jean Marc	CONDOM
COTEAUX DE L ARROS	LARRE Michel	TOURNAY
DES BASTIDES A L'ARROS	PUCH NEDELLEC Jasmine	MIRANDE
ERROBI	BORT Jean Jacques	ESPELETTE
ESTANG	REQUIER Luc	ESTANG
FLEURANCE	SAINT MARTIN Simon	FLEURANCE
GARAZI-BAIGORRI	TAMBOURIN Jean Francois	ST JEAN PIED DE PORT
GARLIN	BOURGUINAT Pascal	GARLIN
GIMONT	LAV A Pierre	GIMONT
HASPARREN	BIDEGORRY Jean Michel	HASPARREN
HAUT BEARN	CAZAUX Jean François	OLORON OUSTALOT
ISLE JOURDAIN	MONTAGNER Eric	ISLE JOURDAIN
JEGUN	GARDERE Pierre	JEGUN

Désignation	président	Localité
L ARMAGNAC	CARRE Michel	EAUZE
L ASTARAC	MEAU Francis	MASSEUBE
LA NESTE	FERRAN Jean Pierre	LANNEMEZAN
LA SOULE	HASTOY Albert	MAULEON
LECTOURE	CANDELON Jean Pierre	LECTOURE
LEMBEYE	IRATZOQUY Jean Christophe	LEMBEYE
LOURDES & SAINT PE	TARBES Daniel	LOURDES CENTRE
LUZ SAINT SAUVEUR	SOUBERBIELLE Bernard	LUZ SAINT SAUVEUR
MARCIAC	MARCHESIN Patrick	MARCIAC
MAUVEZIN	BAUBESTE Claude	MAUVEZIN
MIRADOUX	AEBERHARD Simone	MIRADOUX
MONEIN	NOUSTY Marie Josée	MONEIN
MONTREAL	PLANTE Thierry	MONTREAL
MORLAAS	LANGLES Marie-Thérèse	MORLAAS
NAVARENX	LASARROQUES Monique	NAVARENX
NAY	TROUILLET Joseph	NAY
NOGARO	SEMPE Jean Paul	NOGARO
NORD BIGORRE	COSSOU Michel	VIC BIGORRE
ORTHEZ	DUPUY Olivier	ORTHEZ
OUSSE MONTANERES	LABEROU Jacqueline	PONTACQ
PAU GAVE	ROMEIRO Alvaro	LESCAR
PAU PIEMONT	SARRADE Dominique	PAU LASSENCE
PAU PONT LONG	WIBRATTE François	PAU CARNOT
PLAISANCE	PAGES Jean	PLAISANCE
RISCLE	PARGADE Gerard	RISCLE
SAINT CLAR	DOMEJEAN Maryline	SAINT CLAR
SAUVETERRE	DUFAU Jean Claude	SAUVETERRE DE BEARN
SAVE ET GIMONE	SERIN Jacques	LOMBEZ
SEVIGNACQ	JOUANJUS Armand	SEVIGNACQ
ST JEAN DE LUZ	BILLAC Marie Pierre	ST JEAN DE LUZ
ST PALAIS	CURUTCHAGUE Jean Marie	ST PALAIS
TARBES LA PLAINE	RICAUD Michel	TARBES MARCADIEU
TRIE SUR BAISE	SORBET Jean Louis	TRIE SUR BAISE
TROIS VALLEES	BALLERINI Francis	VALENCE SUR BAISE
VALLEE D'OSSAU	BONNEMASON Bernard	ARUDY
VIC FEZENSAC	DALLA BARBA Marie Martine	VIC FEZENSAC

2.3 PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES

En milliers d'euros	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	% détenu	Valeur au bilan	% détenu
TITRES DETENUS PAR LA CAISSE REGIONALE				
GIE ATTICA			20	1,24%
MERCAGESTION			490	51,00%
RADIAN	111	3,81%	108	3,81%
CREDIT AGRICOLE TITRES	860	1,30%	860	1,30%
SACAM PARTICIPATIONS	2 110	2,61%	1 954	2,61%
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	20 072	2,64%	22 847	2,64%
SACAM PROGICA	232	2,43%	231	2,43%
SACAM FIA NET EUROPE	1 030	2,11%		
SAS MIROMESNIL	4	2,62%	4	2,62%
SAS SEGUR	4	2,62%	4	2,62%
SNC COURCELLES	3	2,61%	4	2,61%
GRAND SUD-OUEST CAPITAL	6 838	11,76%	5 465	12,10%
SACAM INTERNATIONAL	16 576	2,62%	20 779	2,62%
MIDI-PYRENEES CROISSANCE	34	0,39%	34	0,39%
SACAM MACHINISME	74	2,39%	73	2,39%
SACAM AVENIR	2 045	2,31%	1 587	1,79%
SAS RUE LA BOETIE	455 564	2,72%	440 039	2,72%
CEDICAM	186	1,31%	187	1,31%
SACAM ASSURANCE CAUTION	511	2,02%	424	2,02%
SCI CAM	1 670	2,66%	1 614	2,66%
SCI SUD II	78	6,45%	72	6,45%
SCI BOUSCASSE	8	1,78%	7	1,75%
CTCAM	645	1,43%	644	1,43%
SACAM SQUARE HABITAT	72	6,58%	55	6,58%
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES GESTION INFORM	152	1,03%	154	1,03%
MONAGENCECA.COM	10	50,00%	10	50,00%
PRESTO BAIL (SNC)	1	95,00%	1	95,00%
DIODE INVEST	275	20,00%		
DIODE IMMO	10	25,00%		
SCI DUPLAA	1 557	99,00%	1 526	99,00%
SCI ACTIPOLE NORD	626	99,00%	638	99,00%
SCI PORTIMSERVIEZ	381	99,00%	405	99,00%
SACAM FIRECA	549	2,36%	551	2,36%
SACAM SANTEFFI	84	2,25%	101	2,25%
SACAM PLEINCHAMP	110	2,16%	103	2,16%
PG INVEST	0	100,00%	0	100,00%
SARL PORTIMMO	242	99,99%	242	99,99%
SQUARE ACHAT	31	9,09%	11	11,76%
CA INNOVE	53	2,44%	122	2,44%
TITRES DETENUS PAR BANKOA				
BANKOA GESTION	1 915	100,00%	1 915	100,00%
BANKOA SDAD PROMOCION EMPRESAS	3 006	100,00%	3 006	100,00%
BIG INVESTMENT				
LUZARO	361	7,06%	361	7,06%
TALDE CAPITAL	439	0,83%	440	0,83%
TITRES DETENUS PAR MERCAGENTES				
CA MERCAGESTION	370	37,50%	241	37,50%
TITRES DETENUS PAR PG IMMO				
AGENCE ADOUR PYRENEES	5 640	100,00%	5 640	100,00%
COUTURE - GRAMONT	1 204	100,00%	1 204	100,00%
ARBEL IMMOBILIER	1 255	100,00%	1 255	100,00%
FOCH GERANCE	216	100,00%	216	100,00%
IMMOLOGIS	389	100,00%	340	100,00%
FNAIM	0	N/C	4	N/C
VALEUR AU BILAN DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDES	527 603		515 988	

3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

3.1 RISQUE DE CREDIT

La gestion du risque bancaire au sein de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne est assurée par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent qui est rattachée au Directeur Général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CREDIT

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

La Caisse régionale présente à la garantie de FONCARIS (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 3 ans (hors Collectivités Publiques, opérations de Promotion Immobilière et opérations strictement patrimoniales).

Après examen du dossier au sein d'un comité ad hoc, FONCARIS peut décider de garantir la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, en règle générale à hauteur de 50%. En cas de défaut effectif, la Caisse Régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés.

Au 31 décembre 2011, les encours de financement couverts par Foncaris s'élèvent à 45,7 M€ millions d'euros.

L'exposition maximum au risque de crédit correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	33 399	41 199
Instruments dérivés de couverture	1 114	1 051
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	321 849	294 298
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	72 003	58 351
Prêts et créances sur la clientèle	11 154 839	10 567 842
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	287 689	276 127
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	11 870 893	11 238 868
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 313 080	1 441 113
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	558 049	452 266
Provisions - Engagements par signature	-13 817	-13 141
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 857 312	1 880 238
TOTAL EXPOSITION NETTE	13 728 205	13 119 106

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	1 153 673	833 262
Prêts et créances sur la clientèle		
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	150 000	
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	435 223	27 792

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE (HORS OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	2 014				2 014
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	71 998				71 998
Institutions non établissements de crédit	1 541 318	42 753	832	406	1 540 080
Grandes entreprises	2 888 267	129 230	67 164	24 590	2 796 513
Clientèle de détail	6 982 558	178 443	112 593	53 728	6 816 237
Total * (1)	11 486 155	350 426	180 589	78 724	11 226 842
Valeurs au bilan					11 226 842

Dont encours clientèle sains restructurés non dépréciés pour 10.735 milliers d'euros au 31/12/11, contre 13.353 milliers d'euros au 31/12/10.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	2 189				2 189
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	58 289				58 289
Institutions non établissements de crédit	1 268 813	794	557	907	1 267 349
Grandes entreprises	2 851 251	169 552	55 342	22 353	2 773 556
Clientèle de détail	6 595 239	121 399	67 245	49 188	6 478 806
Total *	10 775 781	291 745	123 144	72 448	10 580 189
Créances rattachées nettes					46 004
Valeurs au bilan					10 626 193

Dont encours clientèle sains restructurés non dépréciés pour 13.353 milliers d'euros au 31/12/10, contre 10.941 milliers d'euros au 31/12/09.

ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	175 707	169 886
Grandes entreprises	702 375	765 425
Clientèle de détail	434 998	505 802
Total	1 313 080	1 441 113
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	30	30
Etablissements de crédit		
Institutions non établissements de crédit	9 541	7 417
Grandes entreprises	482 722	360 394
Clientèle de détail	97 610	99 422
Total	589 903	467 263

DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Administrations centrales	157	189
Institutions non établissements de crédit	126 456	95 751
Grandes entreprises	1 224 094	2 680 328
Clientèle de détail	2 925 082	1 142 944
Total (1)	4 275 789	3 919 212
Dettes rattachées		15 377
Valeur au bilan	4 275 789	3 934 589

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (HORS OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE)

	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	9 832 593	299 985	166 623	78 724	9 587 246
Autres pays de l'UE	1 627 148	50 240	13 858		1 613 290
Autres pays d'Europe	8 122				8 122
Amérique du Nord	7 854	111	47		7 807
Amériques Centrale et du Sud	1 156	33	11		1 145
Afrique et Moyen Orient	6 631	57	50		6 581
Asie et Océanie (hors Japon)	2 651				2 651
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total * (1)	11 486 155	350 426	180 589	78 724	11 226 842
Valeurs au bilan					11 226 842

Dont encours clientèle sains restructurés non dépréciés pour 10.735 milliers d'euros au 31/12/11, contre 13.353 milliers d'euros au 31/12/10.

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	9 137 275	252 015	110 443	55 072	8 971 760
Autres pays de l'UE	1 616 042	39 394	12 464	17 356	1 586 222
Autres pays d'Europe	1 730				1 730
Amérique du Nord	9 896	121	48	8	9 840
Amériques Centrale et du Sud	1 579	28	10	12	1 557
Afrique et Moyen Orient	7 233	187	179		7 054
Asie et Océanie (hors Japon)	1 945				1 945
Japon	81				81
Organismes supranationaux					0
Total *	10 775 781	291 745	123 144	72 448	10 580 189
Créances rattachées nettes					46 004
Valeurs au bilan					10 626 193

Dont encours clientèle sains restructurés non dépréciés pour 13.353 milliers d'euros au 31/12/10, contre 10.941 milliers d'euros au 31/12/09.

ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	1 061 883	1 197 735
Autres pays de l'UE	250 847	243 152
Autres pays d'Europe	49	31
Amérique du Nord	26	27
Amériques Centrale et du Sud	127	15
Afrique et Moyen Orient	116	129
Asie et Océanie (hors Japon)	30	22
Japon	2	2
Total	1 313 080	1 441 113
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	317 235	341 977
Autres pays de l'UE	272 663	125 281
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord	5	5
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	589 903	467 263

DETTES ENVERS LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
France (y compris DOM-TOM)	3 969 885	3 065 258
Autres pays de l'UE	284 174	835 767
Autres pays d'Europe	3 795	2 467
Amérique du Nord	5 978	5 682
Amériques Centrale et du Sud	6 072	5 469
Afrique et Moyen Orient	3 920	2 922
Asie et Océanie (hors Japon)	1 524	1 185
Japon	441	462
Organismes supra-nationaux		
Total	4 275 789	3 919 212
Dettes rattachées		15 377
Valeur au bilan	4 275 789	3 934 589

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DEPRECIES INDIVIDUELLEMENT PAR AGENT ECONOMIQUE

	31/12/2011						31/12/2011	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
(en milliers d'euros)								
Instruments de capitaux propres						4 134	-6 162	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations centrales						0		
Banques centrales						0		
Etablissements de crédit						0		
Institutions non établissements de crédit						0		
Grandes entreprises						0		
Clientèle de détail						0		
Prêts et avances	198 834	7 023	2 285	0	208 142	169 837	-259 313	
Administrations centrales						0		
Banques centrales						0		
Etablissements de crédit	8				8			
Institutions non établissements de crédit	64 905	729	1 971		67 605	41 921	-1 238	
Grandes entreprises	84 728	2 024	96		86 848	62 066	-91 754	
Clientèle de détail	49 193	4 270	218		53 681	65 850	-166 321	
Total	198 834	7 023	2 285	0	208 142	173 971	-265 475	
Garanties non affectées								

	31/12/2010						31/12/2010	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
(en milliers d'euros)								
Instruments de capitaux propres						4 414	-5 722	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations centrales						0		
Banques centrales						0		
Etablissements de crédit						0		
Institutions non établissements de crédit						0		
Grandes entreprises						0		
Clientèle de détail						0		
Prêts et avances	123 172	5 800	2 926	0	131 898	168 797	-236 051	
Administrations centrales						0		
Banques centrales						0		
Etablissements de crédit						0		
Institutions non établissements de crédit	30 397	87			30 484	237	-1 470	
Grandes entreprises	27 707	1 556	1 346		30 609	114 406	-83 994	
Clientèle de détail	65 068	4 157	1 580		70 805	54 154	-150 587	
Total	123 172	5 800	2 926	0	131 898	173 211	-241 773	
Garanties non affectées								

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME - RISQUES DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	1 510	4 159	5 669	1 171	3 302	4 473
Risques sur les autres contreparties	6 899	1 731	8 630	5 355	1 119	6 474
Total	8 409	5 890	14 299	6 526	4 421	10 947
Risques sur contrats de :			0			0
- taux d'intérêt, change et matières premières	7 665	3 915	11 580	5 355	2 296	7 651
- dérivés actions et sur indices	744	1 975	2 719	1 171	2 125	3 296
- dérivés de crédit			0			0
Total	8 409	5 890	14 299	6 526	4 421	10 947
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	8 409	5 890	14 299	6 526	4 421	10 947

* calculé selon les normes prudentielles Bâle II

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus car ils ne présentent pas de risques.

3.2 RISQUES DE MARCHE

Cf Rapport de gestion, partie V - Facteurs de risques

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché sur les instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	1 015	99	1 114	1 051
. Futures							0	
. FRA							0	
. Swaps de taux d'intérêts					1 015	99	1 114	1 051
. Options de taux							0	
. Caps-floors-collars							0	
. Autres instruments conditionnels							0	
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change							0	
. Options de change							0	
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers							0	
. Dérivés sur métaux précieux							0	
. Dérivés sur produits de base							0	
. Dérivés de crédits							0	
. Autres							0	
Sous total	0	0	0	0	1 015	99	1 114	1 051
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	1 015	99	1 114	1 051

Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	1 235	17 813	15 110	34 158	10 901
. Futures							0	
. FRA							0	
. Swaps de taux d'intérêts				1 235	17 813	15 110	34 158	10 901
. Options de taux							0	
. Caps-floors-collars							0	
. Autres instruments conditionnels							0	
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change							0	
. Options de change							0	
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers							0	
. Dérivés sur métaux précieux							0	
. Dérivés sur produits de base							0	
. Dérivés de crédits							0	
. Autres							0	
Sous total	0	0	0	1 235	17 813	15 110	34 158	10 901
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	1 235	17 813	15 110	34 158	10 901

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	64	1 978	5 442	7 483	6 725
. Futures							0	
. FRA				4			4	
. Swaps de taux d'intérêts				60	1 978	5 409	7 446	6 649
. Options de taux							0	
. Caps-floors-collars						33	33	76
. Autres instruments conditionnels							0	
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change							0	
. Options de change							0	
Autres instruments :	0	0	0	714	30	0	744	1 171
. Dérivés sur actions & indices boursiers				714	30		744	1 171
. Dérivés sur métaux précieux							0	
. Dérivés sur produits de base							0	
. Dérivés de crédits							0	
. Autres							0	
Sous total	0	0	0	778	2 008	5 442	8 227	7 896
. Opérations de change à terme				296			296	131
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	1 074	2 008	5 442	8 523	8 027

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	165	2 784	13 016	15 965	12 915
. Futures							0	
. FRA				4			4	
. Swaps de taux d'intérêts				161	2 784	12 983	15 928	12 839
. Options de taux							0	
. Caps-floors-collars						33	33	76
. Autres instruments conditionnels							0	
Instruments de devises et or :	0	0	0	1	0	0	1	0
. Opérations fermes de change							0	
. Options de change				1			1	
Autres instruments :	0	0	0	714	30	0	744	1 171
. Dérivés sur actions & indices boursiers				714	30		744	1 171
. Dérivés sur métaux précieux							0	
. Dérivés sur produits de base							0	
. Dérivés de crédits							0	
. Autres							0	
Sous total	0	0	0	880	2 814	13 016	16 710	14 086
. Opérations de change à terme				320			320	122
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	1 200	2 814	13 016	17 030	14 208

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS DERIVES : MONTANT DES ENGAGEMENTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	1 767 949	1 617 700
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	1 762 905	1 612 400
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	5 044	5 300
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	4 248	0
. Opérations fermes de change		
. Options de change	4 248	
Autres instruments :	54 966	89 625
. Dérivés sur actions & indices boursiers	54 966	57 538
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		32 087
Sous total	1 827 163	1 707 325
. Opérations de change à terme	20 177	22 160
Total	1 847 340	1 729 485

RISQUE DE TAUX

Concernant le risque de taux, l'objectif est de minimiser les gaps statiques en conservant, éventuellement, un léger biais fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt. Ainsi, une exposition favorable à la baisse des taux sur l'horizon 0-2 ans a été maintenue durant l'année 2011. Ces gaps ont toutefois été considérablement réduits par recours à des swaps de macro-couverture dont le nominal est passé de 1.115 millions d'euros au 31/12/2010 à 976,5 millions d'euros un an plus tard.

Cette sensibilité du Produit Net Bancaire aux variations de taux d'intérêt est gérée en référence aux limites conseillées par Crédit Agricole S.A.

RISQUE DE CHANGE

Cf Rapport de gestion, partie V - Facteurs de risques

CONTRIBUTION DES DIFFERENTES DEVICES AU BILAN CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	14 026 401	14 026 982	13 014 458	13 016 779
JPY	15	13	418	404
USD	41 383	40 840	46 417	44 166
Autres devises	15 339	15 314	20	19
Autres devises de l'UE	233	222	14 194	14 139
Total bilan	14 083 371	14 083 371	13 075 507	13 075 507

DETAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES DETTES SUBORDONNEES PAR MONNAIE D'EMISSION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	87 928	80	0	96 831	80
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
Total	0	87 928	80	0	96 831	80

RISQUE DE PRIX

Cf Rapport de gestion, partie V - Facteurs de risques

3.3 RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Cf Rapport de gestion, partie V - Facteurs de risques

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

PRETS ET CREANCES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE PAR DUREE RESTANT A COURIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	328 951	199 690	503 627	193 408	1 225 676
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	890 794	1 063 974	3 651 023	5 808 361	11 414 152
Total (1)	1 219 745	1 263 664	4 154 650	6 001 769	12 639 828
Dépréciations					-259 313
Valeurs nettes au bilan					12 380 515

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	182 682	70 546	543 430	81 485	878 143
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	699 750	1 050 644	3 473 242	5 493 856	10 717 492
Total	882 432	1 121 190	4 016 672	5 575 341	11 595 635
Créances rattachées					99 871
Dépréciations					-236 051
Valeurs nettes au bilan					11 459 455

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE PAR DUREE RESTANT A COURIR

	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 553 079	1 239 124	2 560 801	1 732 193	7 085 197
Dettes envers la clientèle	3 193 858	283 119	715 281	83 531	4 275 789
Total (1)	4 746 937	1 522 243	3 276 082	1 815 724	11 360 986
Valeur au bilan					11 360 986

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 245 814	1 256 971	2 452 254	1 652 134	6 607 173
Dettes envers la clientèle	3 040 838	269 279	575 924	33 171	3 919 212
Total	4 286 652	1 526 250	3 028 178	1 685 305	10 526 385
Dettes rattachées					65 587
Valeur au bilan					10 591 972

DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES PAR DUREE RESTANT A COURIR

	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	1 522		8 665		10 187
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	303 836	52 647	40 340	125 272	522 095
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total (1)	305 358	52 647	49 005	125 272	532 282
Valeur au bilan					532 282
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		20 880	22 014	45 034	87 928
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel				80	80
Titres et emprunts participatifs					0
Total (1)	0	20 880	22 014	45 114	88 008
Valeur au bilan					88 008

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse					0
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	175 589	101 845	40 000	100 150	417 584
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	175 589	101 845	40 000	100 150	417 584
Dettes rattachées					2 193
Valeur au bilan					419 777
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		9 000	31 845	54 658	95 503
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel				80	80
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	9 000	31 845	54 738	95 583
Dettes rattachées					1 328
Valeur au bilan					96 911

GARANTIES FINANCIERES EN RISQUE DONNEES PAR MATURETE ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Garanties financières données	95	98	398	1 845	2 436

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « risque de marché ».

3.4 COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRESORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Cf Rapport de gestion, partie V - Facteurs de risques

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	0	22 703	1 042 345	463	10 901	1 193 305
Taux d'intérêt		22 703	1 042 345	463	10 901	1 193 305
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	1 114	11 455	283 452	588	0	12 557
Taux d'intérêt	1 114	11 455	283 452	588	0	12 557
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	1 114	34 158	1 325 797	1 051	10 901	1 205 862

3.5 RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité ;

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels avec dans un premier temps l'outil « EUROPA » a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses Régionales et de leurs filiales, permettant par une approche qualitative et quantitative d'apprécier le niveau d'exposition d'une entité à ces risques opérationnels avérés et potentiels dans l'ensemble des métiers et fonctions (opérationnelles et support) qui la concernent et de recenser, de qualifier et de coter ces risques opérationnels.

En 2005, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil « OLIMPIA » qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1^{er} janvier.

Cette démarche quantitative et continue permet de recenser et de collecter les risques opérationnels avérés et d'en mesurer les fréquences et les impacts financiers.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel qui doit figurer dans le tableau de bord de l'entité, d'en analyser l'évolution et ses composantes afin d'établir des priorités en matière d'actions correctives, d'alerter le management sur les incidents significatifs de la période nécessitant le cas échéant des mesures palliatives appropriées, ou de fournir les informations nécessaires à l'unité en charge des polices d'assurance et/ou pour adapter la politique de couverture des risques de l'entité.

3.6 GESTION DU CAPITAL ET RATIOS REGLEMENTAIRES

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle II ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle I).

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité égal à 8%.

En 2011 comme en 2010, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a répondu aux exigences réglementaires.

4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 624	1 955
Sur opérations internes au Crédit Agricole	32 131	30 763
Sur opérations avec la clientèle	411 996	381 646
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	3 885	4 336
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 590	10 631
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	15 808	4 800
Sur opérations de location-financement	678	664
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	478 712	434 795
Sur opérations avec les établissements de crédit	-4 205	-3 679
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-191 035	-182 237
Sur opérations avec la clientèle	-43 040	-39 743
Sur dettes représentées par un titre	-11 586	-8 656
Sur dettes subordonnées	-4 312	-5 011
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-22 713	-12 032
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-187	-513
Charges d'intérêts	-277 078	-251 871

(1) dont 10.633 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2011 contre 10.019 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

(2) dont 5.872 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31/12/11 contre 6.586 milliers d'euros au 31/12/10.

4.2 COMMISSIONS NETTES

	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 483	-98	3 385	2 988	-175	2 813
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 668	-13 841	12 827	30 679	-13 889	16 790
Sur opérations avec la clientèle	45 732	-705	45 027	45 990	-599	45 391
Sur opérations sur titres		-30	-30		-35	-35
Sur opérations de change	191		191	162		162
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	7 150	-1 151	5 999	6 060	-1 323	4 737
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	107 367	-9 447	97 920	105 773	-9 374	96 399
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 102	-140	2 962	3 181	-127	3 054
Produits nets des commissions	193 693	-25 412	168 281	194 833	-25 522	169 311

4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	40 908	40 543
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dividendes reçus		
Plus ou moins valeurs latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-4 317	-4 357
Plus ou moins valeurs latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-97	1 326
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	277	233
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-4 137	-2 798

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

	31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Couvertures de juste valeur	4 329	4 329	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 308	1 021	2 287
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	1 021	3 308	-2 287
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	22 733	22 733	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	16 854	5 879	10 975
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	5 879	16 854	-10 975
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	27 062	27 062	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	1 775	1 775	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 021	754	267
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	754	1 021	-267
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	7 518	7 518	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	5 894	1 624	4 270
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	1 624	5 894	-4 270
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
Total résultat de la comptabilité de couverture	9 293	9 293	0

4.4 GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus	17 002	15 666
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	382	6 621
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-1 523	-5 534
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		-11
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	15 861	16 742

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8.

En 2011, les pertes sur créances dépréciées durablement se décomposent comme suit :	2011
SACAM SANTEFFI	17
CA INNOVE	46
CA MERCAEUROPA EURO FI	4
MERCAVENIR SA SICAV	780
CA MERCAEUROPA EURO FI	107
MERCAVENIR SA SICAV	253
CA MERCAEUROPA EURO FI	48
IMMOLOGIS	268
TOTAL	1 523

4.5 PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		-27
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		-668
Autres produits nets de l'activité d'assurance		7 561
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-663	
Autres produits (charges) nets	8 842	
Produits (charges) des autres activités	8 179	6 866

4.6 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Charges de personnel	125 380	128 356
Impôts et taxes	9 183	7 691
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	72 793	67 315
Charges d'exploitation	207 356	203 362

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2011 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2011				2010
	Ernst & Young	PricewaterhouseCoopers	Cabinet C	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	137	166		303	414
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	1	65		66	66
Total	138	231	0	369	480

4.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux amortissements	9 276	10 900
- immobilisations corporelles	8 981	10 684
- immobilisations incorporelles	295	216
Dotations aux dépréciations	-198	-269
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles	-198	-269
Total	9 078	10 631

4.8 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-95 480	-83 260
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-83 338	-65 331
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature	-5 471	-8 210
Risques et charges	-6 671	-9 719
Reprises de provisions et de dépréciations	60 579	58 637
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	47 306	44 745
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-3	
Engagements par signature	4 717	2 284
Risques et charges	8 559	11 608
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-3 296	1 938
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-4 005	-704
Récupérations sur prêts et créances amortis	777	2 767
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-68	-125
Coût du risque	-38 197	-22 685

4.9 GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	182	-330
Plus-values de cession	1 316	135
Moins-values de cession	-1 134	-465
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	
Gains ou pertes sur autres actifs	182	-330

4.10 CHARGE D'IMPOT

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Charge d'impôt courant	-47 346	-38 233
Charge d'impôt différé	4 103	-1 917
Charge d'impôt de la période	-43 243	-40 150

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

31/12/2011

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	135 369	-36,10%	-48 868
Effet des différences permanentes		7,01%	9 491
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,79%	1 073
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		3,29%	4 454
Effet de l'imposition à taux réduit		0,00%	
Effet des autres éléments		-6,94%	-9 393
Taux et charge effectif d'impôt		-31,94%	-43 243

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31/12/2011.

Pour information, total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres au 31/12/2011 : 44.562 milliers d'euros.

L'effet des différences permanentes est essentiellement lié aux dividendes régime mère-fille.

L'effet des autres éléments est essentiellement lié aux effets d'intégration fiscale.

31/12/2010

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	136 067	-34,43%	-46 848
Effet des différences permanentes		4,53%	6 162
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,66%	902
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,00%	
Effet de l'imposition à taux réduit		0,01%	8
Effet des autres éléments		-0,28%	-384
Taux et charge effectif d'impôt		-29,51%	-40 160

Pour information, total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres au 31/12/2010 : 39.120 milliers d'euros.

4.11 VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Variation de juste valeur		-6 962	-6 807		-13 769
Transfert en compte de résultat		-780			-780
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				126	126
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	0	-7 742	-6 807	126	-14 423
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)		-19			-19
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (1)	0	-7 761	-6 807	126	-14 442

Variation de juste valeur		-5 413			-5 413
Transfert en compte de résultat					0
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		-449			-449
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)	0	-5 862	0	0	-5 862
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)		-439			-439
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (1)	0	-6 301	0	0	-6 301

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Montant brut	-8 003	-7 601
Impôt	241	1 300
Total net	-7 762	-6 301

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Définition des secteurs opérationnels

Le Groupe Crédit Agricole a défini les secteurs d'activité suivants :

- Banque de proximité en France
- Gestion pour compte propre et divers
- Banque de détail à l'étranger
- Services financiers spécialisés
- Gestion d'actifs, assurance et banque privée
- Banque de financement et d'investissement

Le métier principal du Groupe Pyrénées Gascogne est la banque de proximité.

Le tableau en 5.1 ventile le résultat au 31/12/2011 en fonction de ces différents secteurs.

Présentation par zone géographique

Le Groupe Pyrénées Gascogne intervient sur deux zones géographiques, la France et l'Espagne.
Le tableau en 5.2 répartit le résultat au 31/12/2011 en fonction de ces deux zones géographiques.

5.1 RESULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			
	Banque de proximité en France	Banque de détail à l'étranger	Secteur opérationnel 3	Total
Produit net bancaire	343 290	46 528		389 818
Charges de fonctionnement	-188 401	-28 033		-216 434
Résultat brut d'exploitation	154 889	18 495	0	173 384
Coût du risque	-37 591	-606		-38 197
Résultat d'exploitation	117 298	17 889	0	135 187
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	182			182
Variations de valeur des écarts d'acquisition				0
Résultat avant impôt	117 480	17 889	0	135 369
Impôts sur les bénéfices	-40 813	-2 430		-43 243
Gains ou pertes nets des activités arrêtées				0
Résultat net de l'exercice	76 667	15 459	0	92 126
Intérêts minoritaires		453		453
Résultat net part du Groupe	76 667	15 006	0	91 673

Actifs sectoriels				
- dont Parts dans les entreprises mises en équivalence				
- dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période				
Total actif				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			
	Banque de proximité en France	Banque de détail à l'étranger	Secteur opérationnel 3	Total
Produit net bancaire	333 525	39 520		373 045
Charges de fonctionnement	-185 953	-28 040		-213 993
Résultat brut d'exploitation	147 572	11 480	0	159 052
Coût du risque	-21 283	-1 402		-22 685
Résultat d'exploitation	126 289	10 078	0	136 367
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-330			-330
Variations de valeur des écarts d'acquisition				0
Résultat avant impôt	125 959	10 078	0	136 037
Impôts sur les bénéfices	-37 617	-2 533		-40 150
Gains ou pertes nets des activités arrêtées				0
Résultat net de l'exercice	88 342	7 545	0	95 887
Intérêts minoritaires				
Résultat net part du Groupe	88 342	7 545	0	95 887

Actifs sectoriels				
- dont Parts dans les entreprises mises en équivalence				
- dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période				
Total actif				

5.2 RESULTAT PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		
	France	Espagne	Total
Produit net bancaire	343 290	46 528	389 818
Charges de fonctionnement	-188 401	-28 033	-216 434
Résultat brut d'exploitation	154 889	18 495	173 384
Coût du risque	-37 591	-606	-38 197
Résultat d'exploitation	117 298	17 889	135 187
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	182		182
Variations de valeur des écarts d'acquisition			0
Résultat avant impôt	117 480	17 889	135 369
Impôts sur les bénéfices	-40 813	-2 430	-43 243
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			0
Résultat net de l'exercice	76 667	15 459	92 126
Intérêts minoritaires		453	453
Résultat net part du Groupe	76 667	15 006	91 673

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		
	France	Espagne	Total
Produit net bancaire	333 525	39 520	373 045
Charges de fonctionnement	-185 953	-28 040	-213 993
Résultat brut d'exploitation	147 572	11 480	159 052
Coût du risque	-21 283	-1 402	-22 685
Résultat d'exploitation	126 289	10 078	136 367
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-330		-330
Variations de valeur des écarts d'acquisition			0
Résultat avant impôt	125 959	10 078	136 037
Impôts sur les bénéfices	-37 617	-2 533	-40 150
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			0
Résultat net de l'exercice	88 342	7 545	95 887
Intérêts minoritaires			
Résultat net part du Groupe	88 342	7 545	95 887

6. NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 CAISSE ET BANQUES CENTRALES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	45 444		48 336	
Banques centrales	53 211	227 058	45 099	209 052
Valeur au bilan	98 655	227 058	93 435	209 052

6.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8 523	14 055
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	24 876	27 144
Valeur au bilan	33 399	41 199
<i>Dont Titres prêtés</i>		

ACTIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	6 028
- Effets publics et valeurs assimilées		819
- Obligations et autres titres à revenu fixe		5 209
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	8 523	8 027
Valeur au bilan	8 523	14 055

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	24 876	27 144
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	24 876	27 144
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	24 876	27 144

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	17 030	14 208
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	17 030	14 208

PASSIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	17 030	14 208
Valeur au bilan	17 030	14 208

6.3 INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

L'information détaillée est fournie la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET GAINS ET PERTES LATENTS SUR LES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	32 318	40	-1 537	41 657		-3 265
Obligations et autres titres à revenu fixe	289 531	10 325	-5 699	252 641	10 183	-3 157
Actions et autres titres à revenu variable	88 584	7 497	-844	94 263	8 403	-997
Titres de participation non consolidés	527 603	9 605	-7 046	515 988	12 061	-2 884
Total des titres disponibles à la vente	938 036	27 467	-15 126	904 549	30 647	-10 303
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	938 036	27 467	-15 126	904 549	30 647	-10 303
Impôts		-6 082	2 303		-6 161	2 141
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		21 385	-12 823		24 486	-8 162

(1) dont 6.162 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

6.5 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	71 318	56 064
dont comptes ordinaires débiteurs sains	33 331	26 704
dont comptes et prêts au jour le jour sains	37 987	29 360
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	685	2 225
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total (1)	72 003	58 289
Créances rattachées		62
Dépréciations		
Valeur nette	72 003	58 351
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	13 383	30 338
Comptes et avances à terme	1 140 290	789 516
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Total (1)	1 153 673	819 854
Créances rattachées		13 408
Dépréciations		
Valeur nette	1 153 673	833 262
Valeur nette au bilan	1 225 676	891 613

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	68 115	73 253
Autres concours à la clientèle	11 156 408	10 330 871
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	13 232	51 800
Titres non cotés sur un marché actif	2 315	2 298
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	103 437	190 415
Comptes ordinaires débiteurs	50 039	43 950
Total (1)	11 393 546	10 692 587
Créances rattachées		86 401
Dépréciations	-259 313	-236 051
Valeur nette	11 134 233	10 542 937
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	20 606	24 905
Total (1)	20 606	24 905
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	20 606	24 905
Valeur nette au bilan	11 154 839	10 567 842

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

Au cours de l'année 2011, la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne a apporté 3.028.658 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2.429.594 milliers d'euros en 2010.

En particulier, la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne a apporté :

- 1.783.966 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1.505.409 milliers d'euros en 2010 ;
- 287.976 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 384.750 milliers d'euros en 2010 ;
- 305.777 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, contre 296.740 milliers d'euros en 2010 ;
- 650.939 milliers de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement (dont 635.123 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole Covered Bonds pour garantir les émissions obligataires réalisées par cette dernière), contre 242.695 milliers d'euros en 2010.

6.6 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION D'ACTIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	236 051		90 692	-67 430			259 313
dont dépréciations collectives et sectorielle	72 448		9 705	-3 432			78 721
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	5 722		1 523	-1 083			6 162
Autres actifs financiers	64						64
Total des dépréciations des actifs financiers	241 837	0	92 215	-68 513	0	0	265 539

Les variations les plus significatives concernent les dotations/reprises :

- sur les crédits de Trésorerie : dotation nette de 5 millions d'euros
- sur les crédits Equipement : dotation nette de 3,4 millions d'euros
- sur les crédits Habitat : dotation nette de 10,9 millions d'euros

Par ailleurs, la provision concernant la filière consacrée au risque photovoltaïque a été reprise du fait de la disparition du risque pour 1,4 millions d'euros.

Un complément de provision collective a été constaté à hauteur de 9,3 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	243 675		72 295	-70 023		-9 896	236 051
dont dépréciations collectives	72 102		4 940	-5 998			71 044
dont dépréciations risque sectoriel			1 404				1 404
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	161		5 534	-6		33	5 722
Autres actifs financiers	64						64
Total des dépréciations des actifs financiers	243 900	0	77 829	-70 029	0	-9 863	241 837

6.7 EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN

DETTE SOUVERAINE - EXPOSITIONS NETTES

(en millions d'euros)	Expositions nettes Activité Banque (1)					Total Activité Banque
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	
	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances *	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Grèce						
Irlande						
Portugal						
Italie						
Espagne			28 896	66 739		95 635
Total	0	0	28 896	66 739	0	95 635

(1) Expositions nettes des dépréciations et de couverture

TRAITEMENT COMPTABLE DES TITRES EMIS PAR L'ETAT GREC

Néant

DETTE SOUVERAINE - MATURITE (PORTEFEUILLE BANCAIRE)

<i>(en millions d'euros)</i>	Maturité résiduelle	Expositions nettes
Grèce	Un an Deux ans Trois ans Cinq ans Dix ans Dix ans et plus	
	Total	0
Irlande	Un an Deux ans Trois ans Cinq ans Dix ans Dix ans et plus	
	Total	0
Portugal	Un an Deux ans Trois ans Cinq ans Dix ans Dix ans et plus	
	Total	0
Italie	Un an Deux ans Trois ans Cinq ans Dix ans Dix ans et plus	
	Total	0
Espagne	Un an Deux ans Trois ans Entre quatre et dix ans Entre onze et quatorze ans Supérieure à quinze ans	95 634 1
	Total	95 635
	Total général	95 635

6.8 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	62 679	78 571
dont comptes ordinaires créditeurs	4 966	4 760
dont comptes et emprunts au jour le jour	57 713	
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total (1)	62 679	78 571
Dettes rattachées		230
Total	62 679	78 801
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	56 436	51 122
Comptes et avances à terme	6 966 082	6 477 480
Sous-total (1)	7 022 518	6 528 602
Dettes rattachées		49 980
Total	7 022 518	6 578 582
Valeur au bilan	7 085 197	6 657 383

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

DETTE ENVERS LA CLIENTELE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires créditeurs	2 813 865	2 780 113
Comptes d'épargne à régime spécial	30 834	26 083
Autres dettes envers la clientèle	1 373 289	1 047 832
Titres donnés en pension livrée	57 801	65 184
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total (1)	4 275 789	3 919 212
Dettes rattachées		15 377
Valeur au bilan	4 275 789	3 934 589

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

6.9 ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Effets publics et valeurs assimilées	81 847	74 100
Obligations et autres titres à revenu fixe	205 842	202 027
Total	287 689	276 127
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	287 689	276 127

6.10 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	10 187	
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	522 095	417 584
Emprunts obligataires	40 865	45 860
Autres dettes représentées par un titre		
Total (1)	532 282	417 584
Dettes rattachées		2 193
Valeur au bilan	532 282	419 777
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	87 928	95 503
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel	80	80
Titres et emprunts participatifs		
Total (1)	88 008	95 583
Dettes rattachées		1 328
Valeur au bilan	88 008	96 911

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de la Caisse Régionale.

En 2011, la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne n'a émis aucun titre.

6.11 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants	0	14 541
Impôts différés	7 362	4 719
Total actifs d'impôts courants et différés	7 362	19 260
Impôts courants	19 424	24 042
Impôts différés	13 172	10 548
Total passifs d'impôts courants et différés	32 596	34 590

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	37 710	939	35 088	1 018
Charges à payer non déductibles	1 190		3 199	
Provisions pour risques et charges non déductibles	33 155		7 792	
Autres différences temporaires	3 365	939	24 097	1 018
Impôts différés / Réserves latentes	5 488	1 843	6 616	46 515
Couvertures de Flux de Trésorerie	3 361			212
Actifs disponibles à la vente	2 127	1 843	1 798	-820
Gains et pertes / Ecart actuariels autre impôts différés			4 818	47 123
Impôts différés / Résultat	10 733	56 959		
Effet des compensations	-46 569	-46 569	-36 985	-36 985
Total impôts différés	7 362	13 172	4 719	10 548

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.12 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres actifs	125 385	117 619
Comptes de stocks et emplois divers	8 403	8 219
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	108 747	73 273
Comptes de règlements	8 235	36 127
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	95 794	54 343
Comptes d'encaissement et de transfert	38 966	244
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	53 446	50 319
Charges constatées d'avance	657	749
Autres comptes de régularisation	2 725	3 031
Valeur nette au bilan	221 179	171 962

COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs (1)	68 625	57 476
Comptes de règlements	141	166
Créditeurs divers	63 959	51 945
Versement restant à effectuer sur titres	4 525	5 365
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	159 107	141 239
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	3 498	15 502
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	70 783	59 598
Charges à payer	61 158	43 345
Autres comptes de régularisation	23 668	22 794
Valeur au bilan	227 732	198 715

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.13 ACTIFS ET PASSIFS LIES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES

Non applicable pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

6.14 IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Valeur brute	15 405		439	-241		3 140	18 743
Amortissements et dépréciations	-4 324		-800	146		-1 677	-6 655
Valeur nette au bilan	11 081	0	-361	-95	0	1 463	12 088

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Valeur brute	17 316		121	-2 032			15 405
Amortissements et dépréciations	-3 784		-668	4		124	-4 324
Valeur nette au bilan	13 532	0	-547	-2 028	0	124	11 081

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

6.15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	198 592		8 209	-6 827		-3 722	196 252
Amortissements et dépréciations (1)	-113 003		-8 976	4 261		1 706	-116 012
Valeur nette au bilan	85 589	0	-767	-2 566	0	-2 016	80 240
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	12 270		706	-1 121		678	12 533
Amortissements et dépréciations	-6 308		-296	352			-6 252
Valeur nette au bilan	5 962	0	410	-769	0	678	6 281

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	200 031		10 978	-12 417			198 592
Amortissements et dépréciations (1)	-112 445		-10 808	10 250			-113 003
Valeur nette au bilan	87 586	0	170	-2 167	0	0	85 589
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	11 757		515	-2			12 270
Amortissements et dépréciations	-6 362		-296	350			-6 308
Valeur nette au bilan	5 395	0	219	348	0	0	5 962

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.16 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

Non applicable pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

6.17 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement	6 942		429		-1 296			6 075
Risques d'exécution des engagements par signature	13 141		5 471	-78	-4 717			13 817
Risques opérationnels	9 198		145					9 343
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 778		49	-57				1 770
Litiges divers	10 206		6 215	-724	-8 406		-11	7 280
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	7 289		3 179	-1 406	-1 288		11	7 785
Total	48 554	0	15 488	-2 265	-15 707	0	0	46 070

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Risques sur les produits épargne logement	8 165		2 632	-3 855				6 942
Risques d'exécution des engagements par signature	7 218		8 210	-2 284	-3			13 141
Risques opérationnels	11 223		1 498	-550	-2 973			9 198
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 795		70	-87				1 778
Litiges divers	12 785		9 313	-11 423	-469			10 206
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	4 678		3 944	-243	-1 088		-2	7 289
Total	45 864	0	25 667	-18 442	-4 533	0	-2	48 554

Outre les provisions pour engagements sociaux, les provisions pour risques et charges couvrent les risques économiques nés des engagements et cautionnements donnés, ainsi que les litiges juridiques découlant des actions en responsabilité intentés contre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne. Le risque provisionné correspond aux prétentions de la clientèle, observation étant faite que cette politique est prudente eu égard à l'observation des résultats des contentieux. Le solde de cette provision est de 7.280 milliers d'euros.

Au titre des provisions pour risques et charges, figurent enfin les provisions pour risques opérationnels enregistrés sur la base des modèles établis par le Groupe Crédit Agricole.

EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-12 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	42 682	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	835 046	833 754
Ancienneté de plus de 10 ans	320 895	332 830
Total plans d'épargne-logement	1 198 623	1 166 584
Total comptes épargne-logement	246 571	253 772
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 445 194	1 420 356

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire au 30/11/11 pour 2011 et au 30/11/10 pour 2010 et hors primes d'Etat.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :	17 361	22 027
Comptes épargne-logement :	53 098	58 384
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	70 459	80 411

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	777	688
Ancienneté de plus de 10 ans	4 269	5 329
Total plans d'épargne-logement	5 046	6 017
Total comptes épargne-logement	1 029	925
Total provision au titre des contrats épargne-logement	6 075	6 942

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :	6 017	203	1 174		5 046
Comptes épargne-logement :	925	226	122		1 029
Total provision au titre des contrats épargne-logement	6 942	429	1 296	0	6 075

L'organisation du Groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « relations internes au Crédit Agricole - mécanismes financiers internes », partie « cadre général ».

6.18 CAPITAUX PROPRES

Composition des capitaux propres

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de Commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne	Nombre de titres au 01/01/2011	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2011	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)						
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	2 090 147	0	0	2 090 147	36%	
Dont part du Public	622 566			622 566	11%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 467 581			1 467 581	25%	
Parts sociales	3 780 170	1	202	3 779 967	64%	100%
Dont xxx Caisses Locales	3 779 935	1		3 779 936	64%	100%
Dont xx administrateurs de la CR	32		1	29	n/s	
Dont Sociétaires directs	202		201	1	n/s	
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	n/s	
TOTAL	5 870 317	1	202	5 870 114	100%	100%

La valeur nominale des titres est de 10 euros et le montant du capital est de 58.701 milliers d'euros. Ils sont entièrement libérés.

Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres que sur les caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

En milliers d'euros	Prévu 2012	2011	2010	2009
Rémunération des parts sociales	1 134	1 134	1 134	1 134
Rémunération des CCA détenus par Crédit Agricole S.A.	6 765	7 265	6 986	6 986
Rémunération des CCA des autres souscripteurs	2 870	3 082	2 963	2 963

Ces intérêts ouvrent droit au bénéfice de l'abattement sur les revenus des valeurs mobilières prévu à l'article 158.3 du Code Général des Impôts.

Affectation du résultat et fixation du dividende 2011

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2011 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale du 30 mars 2012.

Le texte de la résolution est le suivant :

Projet de troisième résolution

Affectation du bénéfice de l'exercice 2011 de la Caisse Régionale

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 40 des statuts, approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice 2011 de la Caisse Régionale qui s'élève à 90.249.411,43 €, telle que cette affectation lui est proposée par le Conseil d'Administration, de la manière suivante :

- 1.133.990,10 € au titre de la rémunération des parts sociales, l'intérêt se montant à 3,00% net du nominal des parts rémunérées ;
- 6.765.548,41 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés, émis en 2001 et détenus par Crédit Agricole S.A., le niveau de rémunération étant conforme aux dispositions de l'article 4.4 du protocole d'accord du 22 novembre 2001 ;
- 2.870.029,26 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés émis en 2003 et 2006 et détenus par les sociétaires ;
- 6.000,00 € au titre de la réserve spéciale Loi Mécénat prévue à l'article 238 bis AB du Code Général des Impôts ;
- 69.605.382,75 € au titre de la réserve légale, soit les $\frac{3}{4}$ du solde disponible ;
- 19.868.460,91 € au titre des réserves facultatives, soit le $\frac{1}{4}$ disponible.

6.19 VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ECHEANCE CONTRACTUELLE

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	
Caisse, banques centrales	98 655					98 655
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	717	7 573	16 897	8 122	90	33 399
Instruments dérivés de couverture			1 015	99		1 114
Actifs financiers disponibles à la vente	1 335	3 266	28 159	227 512	677 764	938 036
Prêts et créances sur les établissements de crédit	328 951	199 690	503 627	193 408		1 225 676
Prêts et créances sur la clientèle	786 698	1 044 038	3 604 853	5 718 877	373	11 154 839
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					16 813	16 813
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 741	14 821	77 049	187 078		287 689
Total actifs financiers par échéance	1 225 097	1 269 388	4 231 600	6 335 096	695 040	13 756 221
Banques centrales	67 017		160 041			227 058
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	607	592	2 814	13 017		17 030
Instruments dérivés de couverture	285	951	17 813	15 109		34 158
Dettes envers les établissements de crédit	1 553 079	1 239 124	2 560 801	1 732 193		7 085 197
Dettes envers la clientèle	3 193 858	283 119	715 281	83 531		4 275 789
Dettes représentées par un titre	305 358	52 647	49 005	125 272		532 282
Dettes subordonnées		20 880	22 014	45 114		88 008
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	5 120 204	1 597 313	3 527 769	2 014 236	0	12 259 522

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	Total
Caisse, banques centrales	93 435					93 435
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7 138	2 337	22 732	8 992		41 199
Instruments dérivés de couverture		5	58	988		1 051
Actifs financiers disponibles à la vente		514	27 381	205 607	671 047	904 549
Prêts et créances sur les établissements de crédit	187 235	71 026	550 104	83 248		891 613
Prêts et créances sur la clientèle	694 025	1 032 845	3 429 324	5 411 648		10 567 842
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (1)	5 837					5 837
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 214	44 873	79 787	147 253		276 127
Total actifs financiers par échéance	991 884	1 151 600	4 109 386	5 857 736	671 047	12 781 653
Banques centrales	209 052					209 052
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	105	63	9 927	4 113		14 208
Instruments dérivés de couverture	869	854	7 691	1 487		10 901
Dettes envers les établissements de crédit	1 282 173	1 257 731	2 460 864	1 656 615		6 657 383
Dettes envers la clientèle	3 054 801	270 370	576 247	33 171		3 934 589
Dettes représentées par un titre	175 675	101 971	40 195	101 936		419 777
Dettes subordonnées		10 059	31 945	54 907		96 911
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (1)						0
Total passifs financiers par échéance	4 722 675	1 641 048	3 126 869	1 852 229	0	11 342 821

7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS

7.1 DETAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Salaires et traitements (1)	70 154	73 760
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	5 430	5 555
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 817	1 819
Autres charges sociales	25 993	25 149
Intéressement et participation	13 413	13 741
Impôts et taxes sur rémunération	8 573	8 332
Total charges de personnel	125 380	128 356

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 6.690 milliers d'euros au 31/12/2011 contre 7.384 milliers d'euros au 31/12/2010

Dont médailles du travail pour 104 milliers d'euros au 31/12/2011 contre 100 milliers d'euros au 31/12/2010.

7.2 EFFECTIF FIN DE PERIODE

Effectifs	31/12/2011	31/12/2010
France	1 759	1 809
Etranger	289	293
Total	2 048	2 102

7.3 AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés «employeurs». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

(en milliers d'euros)		31/12/2011	31/12/2010
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	24 285	22 977
	Ecart de change		
	Coût des services rendus sur la période	1 387	1 354
	Coût financier	854	1 009
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Prestations versées (obligatoire)	-1 311	-1 454
	(Gains) / pertes actuariels *	122	399
	Dette actuarielle au 31/12/n	25 337	24 285

(en milliers d'euros)		31/12/2011	31/12/2010
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 387	1 354
	Coût financier	854	1 009
	Rendement attendu des actifs	-936	-920
	Amortissement du coût des services passés	22	21
	Gains / (pertes) actuariels net		
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 327	1 464

(en milliers d'euros)		31/12/2011	31/12/2010
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	24 084	23 020
	Ecart de change		
	Rendement attendu des actifs	936	920
	Gains / (pertes) actuariels	396	-396
	Cotisations payées par l'employeur	1 181	1 994
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Prestations payées par le fonds	-1 308	-1 454
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	25 289	24 084

(en milliers d'euros)		31/12/2011	31/12/2010
Position nette	Dette actuarielle fin de période	25 337	24 285
	Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	192	-210
	Impact de la limitation d'actifs		
	Juste valeur des actifs fin de période	25 289	
	Position nette (passif) / actif fin de période	144	24 075

Eléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'Euros)	31/12/2011	31/12/2010
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-73	597
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	-73	597
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	612	685

Information sur les actifs des régimes	31/12/2011	31/12/2010
Composition des actifs		
-% d'obligations	83,60%	83,60%
-% d'actions	9,60%	9,60%
-% autres actifs	6,80%	6,80%

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2011, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 2,89%
- une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,09 %

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation (1)	de 4,38% à 5,10%	de 3,19% à 3,91%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	de 3,50% à 4,50%	de 3,50% à 4,50%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,50%	4,50%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)		
Indemnité de fin de carrière :		
de 16 à 29 ans	4,40%	4,40%
de 30 à 50 ans	2,80%	2,80%
de 51 à 65 ans	1,60%	1,60%
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7.5 AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne est soumise au calcul de la participation des salariés, telle que la loi le prévoit. En outre, elle a signé un accord de retour financier, dont l'intéressement calculé sur les résultats de la Caisse Régionale vient compléter le calcul de la participation. L'ensemble constitue une enveloppe plafonnée à un pourcentage du résultat.

Les engagements sociaux tels que retracés plus haut sont couverts par des contrats d'assurance. Les primes payées sont enregistrées en charges comptables. Ces primes représentent la totalité des engagements de la Caisse Régionale, entièrement financés à chaque arrêté des comptes.

Il n'y a pas au sens de l'IAS 19 d'engagements autres de la Caisse Régionale envers ses salariés. Au titre de l'obligation préconisée par la Convention Collective, la Caisse Régionale calcule selon un modèle interne la provision pour médailles du travail dont le montant reflète l'engagement cumulé des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice. La provision s'élève au 31/12/2011 à 1,7 millions d'euros.

7.6 PAIEMENTS A BASE D'ACTIONS

Il n'y a pas de règlement de rémunération à base d'actions sous quelque forme que ce soit, compte tenu de la structure du capital de la Caisse Régionale et de la réglementation applicable aux parts sociales.

7.7 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération (1) des mandataires sociaux	632	571
Rémunération (1) des membres des organes de Direction	1 151	923
TOTAL REMUNERATION	1 783	1 494

(1) Rémunérations brutes déclarées pour les dirigeants de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 463 080	1 441 113
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	150 000	
. Engagements en faveur de la clientèle	1 313 080	1 441 113
Ouverture de crédits confirmés	860 733	828 908
- Ouverture de crédits documentaires	4 846	11 584
- Autres ouvertures de crédits confirmés	855 887	817 324
Autres engagements en faveur de la clientèle	452 347	612 205
Engagements de garantie	993 272	480 058
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	403 369	12 795
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	403 369	12 795
. Engagements d'ordre de la clientèle	589 903	467 263
Cautions immobilières	122 514	165 147
Garanties financières	122 249	105 883
Autres garanties d'ordre de la clientèle	345 140	196 233
Engagements reçus		
Engagements de financement	1 070 152	700 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 070 152	700 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 659 587	2 449 960
. Engagements reçus d'établissements de crédit	210 811	206 327
. Engagements reçus de la clientèle	2 448 776	2 243 633
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	469 883	451 157
Autres garanties reçues	1 978 893	1 792 476

A noter la mise en œuvre le 23 décembre 2011 du dispositif switch permettant le transfert des exigences prudentielle s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses Régionales qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses Régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, le montant de la garantie octroyée s'élève à 395M€.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	80	80
Titres et valeurs donnés en pension	57 801	65 393
Total	57 881	65 473

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Quant aux actifs obtenus par prise de garantie au cours de la période, la politique de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne consiste à céder dès que possible de tels actifs.

Les garanties détenues par la Caisse Régionale et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives. L'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

9. RECLASSEMENT D'INSTRUMENTS FINANCIERS

En 2011, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas opéré de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes, dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'exploitation, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT

	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 225 676	1 266 708	891 613	891 613
Prêts et créances sur la clientèle	11 154 839	11 141 071	10 567 842	10 698 219
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	287 689	290 753	276 127	278 564
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	7 085 197	7 771 407	6 657 383	6 892 616
Dettes envers la clientèle	4 275 789	4 276 389	3 934 589	3 934 589
Dettes représentées par un titre	532 282	536 878	419 777	419 777
Dettes subordonnées	88 008	58 122	96 911	96 911

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse Régionale prend en compte le rapport d'expert publié par l'IASB le 31 octobre 2008, relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,

- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 INFORMATION SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR

ACTIFS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8 523	48	8 475	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	8 523	48	8 475	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	24 876	0	24 876	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	24 876	0	24 876	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 876		24 876	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	938 036	272 471	665 565	0
Effets publics et valeurs assimilées	32 318	32 318		
Obligations et autres titres à revenu fixe	289 532	227 955	61 577	
Actions et autres titres à revenu variable	616 186	12 198	603 988	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	1 114		1 114	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	972 549	272 519	700 030	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14 055	0	14 055	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	6 028	0	6 028	0
Effets publics et valeurs assimilées	819		819	
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 209		5 209	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	8 027		8 027	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	27 144	0	26 918	226
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	27 144	0	26 918	226
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	27 144		26 918	226
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	904 549	80 431	824 161	0
Effets publics et valeurs assimilées	41 657	41 657		
Obligations et autres titres à revenu fixe	252 641	38 774	213 868	
Actions et autres titres à revenu variable	610 251		610 293	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	1 051		1 051	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	946 799	80 431	866 185	226

PASSIFS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	17 030	48	16 982	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	17 030	48	16 982	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	34 158		34 158	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	51 188	48	51 140	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14 208	0	14 208	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	14 208		14 208	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	10 901		10 901	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	25 109	0	25 109	0

11. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation n'est survenu.



CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2011

Arrêtés par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne en date du 27 janvier 2012 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 mars 2012

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Opérations interbancaires et assimilées		527 773	476 826
Caisse, banques centrales		57 192	60 573
Effets publics et valeurs assimilées	5	5 194	0
Créances sur les établissements de crédit	3	465 387	416 253
Opérations internes au Crédit Agricole	3	1 156 864	833 178
Opérations avec la clientèle	4	9 628 062	8 949 715
Opérations sur titres :		563 995	520 183
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	230 357	230 200
Actions et autres titres à revenu variable	5	333 638	289 983
Valeurs immobilisées		806 229	881 466
Participations et autres titres détenus à long terme	6.7	562 811	619 834
Parts dans les entreprises liées	6.7	181 564	196 463
Immobilisations incorporelles	7	1 690	2 349
Immobilisations corporelles	7	60 164	62 820
Capital souscrit non versé		0	0
Actions propres	8	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers		205 545	177 511
Autres actifs	9	116 765	123 751
Comptes de régularisation	9	88 780	53 760
TOTAL ACTIF		12 888 468	11 838 879

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Opérations interbancaires et assimilées		50 948	3 118
Banques centrales		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	11	50 948	3 118
Opérations internes au Crédit Agricole	11	7 028 831	6 581 902
Comptes créditeurs de la clientèle	12	3 542 115	3 115 407
Dettes représentées par un titre	13	375 764	344 576
Comptes de régularisation et passifs divers		223 453	208 385
Autres passifs	14	61 987	61 315
Comptes de régularisation	14	161 466	147 070
Provisions et dettes subordonnées		283 127	280 013
Provisions	15,16,17	154 684	143 881
Dettes subordonnées	19	128 443	136 132
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	18	129 371	129 371
Capitaux propres hors FRBG :	20	1 254 859	1 176 107
Capital souscrit		58 701	58 703
Primes d'émission		280 603	280 603
Réserves		825 151	739 743
Ecart de réévaluation		0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement		155	170
Report à nouveau		0	0
Résultat de l'exercice		90 249	96 888
TOTAL PASSIF		12 888 468	11 838 879

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS DONNÉS		2 358 780	2 002 729
Engagements de financement	28	1 213 369	1 198 784
Engagements de garantie	28	1 119 694	801 997
Engagements sur titres		25 717	1 948

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS REÇUS		3 730 455	3 152 061
Engagements de financement	28	1 070 152	700 152
Engagements de garantie	28	2 659 586	2 449 961
Engagements sur titres		717	1 948

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 25
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 26

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	33.34	423 842	391 675
Intérêts et charges assimilées	33	-254 561	-238 086
Revenus des titres à revenu variable	34	33 163	32 384
Commissions (produits)	35	174 506	178 352
Commissions (charges)	35	-23 563	-25 797
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36	-39	-41
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	-617	1 078
Autres produits d'exploitation bancaire	38	3 695	4 208
Autres charges d'exploitation bancaire	38	-1721	-3988
Produit net bancaire		354 705	339 785
Charges générales d'exploitation	39	-173 062	-170 903
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-8 359	-9 850
Résultat brut d'exploitation		173 284	159 032
Coût du risque	40	-34 700	-20 123
Résultat d'exploitation		138 584	138 909
Résultat net sur actifs immobilisés	41	-6 341	-3 407
Résultat courant avant impôt		132 243	135 502
Résultat exceptionnel	42	0	0
Impôt sur les bénéfices	43	-41 994	-38 614
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		90 249	96 888

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, 64 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2011, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne fait partie, avec 38 autres Caisses Régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses Régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,25 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,47 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011, soit 0,28 % de son capital, contre 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés. 10,6 % dudit capital sont détenus par des sociétaires de Pyrénées Gascogne sous forme également de CCA émis dans le public sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers au deuxième semestre 2003 (5,96 %) et lors d'une émission au cours du deuxième semestre 2006 (4,64 %).

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse Régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses Régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses Régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses Régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses Régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses Régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses Régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses Régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses Régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses Régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses Régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses Régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses Régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses Régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses Régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses Régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses Régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses Régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleur fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3. Événements significatifs relatifs à l'exercice 2011

Au plan financier, on pourra noter les événements suivants :

- L'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie par capitalisation des avances pour un montant de 15,8 millions d'euros ;
- Le remboursement de 73.2 millions d'euros d'avances d'actionnaires SAS Rue la Boétie et de 38.6 millions de prêts subordonnés dans le cadre de l'opération « switch » avec Crédit Agricole SA. Concomitamment à ces remboursements, la Caisse Régionale a déposé en garantie 133.2 millions d'euros à Crédit Agricole SA.
- Un engagement de garantie hors bilan de 395 millions d'euros en faveur de Crédit Agricole SA a également été comptabilisé dans le cadre de cette opération. Il est destiné à garantir une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA représentatives de la participation de Crédit Agricole SA dans les Caisses Régionales.
- L'impact des charges liées au projet NICE qui est de 3.4 millions d'euros sur 2011, atténué par la reprise de la provision de 1 million au titre d'un fonds de péréquation pour charges salariales qui avait été dotée en 2010.
- L'augmentation du coût du risque de 14.6 millions d'euros dont environ 11 millions d'euros sont imputables à l'impact de nouvelles méthodes au niveau du groupe Crédit Agricole :
 - Le retour arrière sur les modalités de calcul de la provision collective demandée par l'ACP et basée sur une méthodologie validée en 2007 : impact estimé à 6.5 millions d'euros
 - La première phase de mise en œuvre de la convergence des notions de CDL (comptable) et défaut (Bâle II) : impact estimé de 4.7 millions d'euros.
- Le prélèvement de deux nouvelles taxes dont l'assiette est basée sur le niveau de fonds propres des établissements bancaires : la taxe pour risque systémique d'un montant de 1.55 millions d'euros et la taxe de contribution à l'Autorité de Contrôle Prudentiel pour 0.38 millions d'euros.
- L'impact de la contribution exceptionnelle de 5% du montant de l'impôt sur les sociétés votée dans le cadre de la Loi de Finances rectificative de 2011 pour 2,3 millions d'euros
- L'abandon de créances consenti par la Caisse Régionale à sa filiale PG Invest pour un montant de 3 millions d'euros.
- La cession à Mercagentes des parts que la Caisse Régionale détenait dans la société de gestion Mercagection pour un prix de vente de 505 milliers d'euros. Cette opération a généré une plus value de 212 milliers d'euros. Mercagection a ensuite été fusionnée avec Bankoa Gestion pour devenir Credit Agricole Mercagection.
- La sortie du bilan d'un fonds de commerce localisé à Bayonne et devenu obsolète. La moins-value réalisée est de 0.7 million d'euros.
- Une dotation aux provisions pour dépréciation complémentaire de 4.2 millions d'euros au titre de la participation que Pyrénées Gascogne détient dans Sacam International.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales et de ses filiales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2011, n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne s'élève à 9 693 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 12 717 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, six mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Depuis le 24 juin 2003, la Caisse Régionale applique les règles de détection des clients douteux et litigieux (CDL) CDL compromis et des CDL non compromis selon les dispositions en vigueur. Un client CDL forcé est comptabilisé en CDL compromis dès lors qu'un de ses contrats présente un retard supérieur ou égal à 90 jours quelle que soit la nature de la créance.

Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels sont toujours comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis et provisionnés à 100%.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Compte tenu de leur caractère non significatif, aucune décote sur créances restructurées n'est comptabilisée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II (provision collective). Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Au 31/12/2011, seule une provision collective est inscrite au bilan.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

La Caisse Régionale n'a pas de risque pays à gérer, son exposition à l'étranger se limitant à une zone très spécifique de l'Espagne (Pays Basque) via Bankoa. La situation de cette zone ne reflétant pas nécessairement l'état macroéconomique de l'Espagne, le risque de crédit présenté par Bankoa est géré dossier par dossier via une politique de contre garanties partielles accordées par la Caisse Régionale.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature - Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : «Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés» du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêts comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quel que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas opéré, en 2011, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

COMPOSANT	DUREE D'AMORTISSEMENT
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	33 ans (logements de fonction) 25 ans (immeubles commerciaux)
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Coffres	10 ans
Sécurité	7 ans (dégressif)
Agora (concept d'agences)	8 ans
Matériel informatique	3 ou 4 ans (dégressif)
Matériel spécialisé	5 ans
Mobilier	8 ou 10 ans
Logiciels	12 mois

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses Régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de sa participation à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris, le cas échéant, pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Opérations complexes :

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a émis pour 65 millions d'euros de nominal de BMTN structurés comptabilisés à leur valeur nominale au passif du bilan.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne détient également en portefeuille des BMTN structurés à hauteur de 15.1 millions d'euros en titres de placement et de 10.2 millions d'euros en portefeuille d'investissement.

Les règles de comptabilisation de ces titres sont les mêmes que celles appliquées aux autres titres enregistrés dans les compartiments placement et investissement. Les dérivés incorporés ne font pas l'objet d'une comptabilisation distincte en normes françaises.

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises, sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêt, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : «Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne s'établit à 9 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

2.10 Intégration de succursales à l'étranger

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne n'a pas de succursale à l'étranger.

2.11 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 25 et 26.

2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 26 juin 2009.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'Adicam.

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% et la contribution exceptionnelle de 5 % votée dans le cadre de la Loi de Finances rectificative de 2011.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	57 308	0	0	0	57 308	51	57 359	48 364
à terme	57 412	150 000	198 008	0	405 420	1923	407 343	365 652
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts subordonnés	0	0	0	678	678	7	685	2 237
Total	114 720	150 000	198 008	678	463 406	1 981	465 387	416 253
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							465 387	416 253
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	16 546	0	0	0	16 546	29	16 575	30 254
Comptes et avances à terme	254 128	186 425	496 397	189 265	1 126 215	14076	1 140 291	802 924
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts subordonnés	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	270 674	186 425	496 397	189 265	1 142 761	14 105	1 156 866	833 178
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							1 156 866	833 178
TOTAL							1 622 253	1 249 431

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 685 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 2 225 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 10 763 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 12 857 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Créances commerciales	10 879	173	0	0	11 052	1	11 053
Autres concours à la clientèle	546 331	963 201	3 241 175	4 901 770	9 652 477	85994	9 738 471
Valeurs reçues en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0
Comptes ordinaires débiteurs	45 907	0	0	0	45 907	1140	47 047
Dépréciations							-168 509
VALEUR NETTE AU BILAN							8 949 715

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 13 232 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 51 800 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 6 591 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 6 542 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Parmi les créances sur la clientèle 1 797 299 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2011 contre 1 458 162 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Les encours restructurés au 31 décembre 2011 s'élèvent à 9 693 milliers d'euros contre 12 717 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
France (y compris DOM-TOM)	9 593 325	8 908 497
Autres pays de L'U.E.	96 085	93 632
Autres pays d'Europe	7 716	1 729
Amérique du Nord	2 461	2 817
Amérique Centrale et Latine	555	523
Afrique et Moyen-Orient	6 765	7 233
Asie et Océanie (hors Japon)	2 529	1 925
Japon	0	0
Non ventilés et organismes internationaux	0	0
Total en principal	9 709 436	9 016 356
Créances rattachées	87 135	85 117
Dépréciations	-168 509	-151 758
VALEUR NETTE AU BILAN	9 628 062	8 949 715

4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

	31/12/2011					31/12/2010				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
(en milliers d'euros)										
France (y compris DOM-TOM)	9 787 469	234 465	133 222	-166 496	-101 864	8 993 614	212 191	127 816	-150 488	-97 376
Autres pays de L'U.E.	96 643	3 055	1 943	-1 912	-1 101	93 632	2 216	1 416	-1 046	-628
Autres pays d'Europe	7 735	0	0	0	0	1 729	0	0	0	0
Amérique du Nord	2 478	111	111	-47	-47	2 817	105	0	-43	0
Amérique Centrale et Latine	557	3	2	-3	-2	523	2	2	-2	-2
Afrique et Moyen-Orient	6 786	57	57	-51	-51	7 233	187	150	-179	-149
Asie et Océanie (hors Japon)	2 536	0	0	0	0	1 925				
Japon	0	0	0	0	0					
Non ventilés et organismes internationaux	0	0	0	0	0					
TOTAL	9 904 204	237 691	135 335	-168 509	-103 065	9 101 473	214 701	129 384	-151 758	-98 155

4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

	31/12/2011					31/12/2010				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
(en milliers d'euros)										
Particuliers	4 113 336	77 956	35 498	47 982	21 120	3 838 185	57 298	33 304	33 827	18 931
Agriculteurs	984 203	39 881	28 268	32 573	25 706	956 974	44 048	32 897	36 581	29 216
Autres professionnels	959 243	32 380	19 526	23 604	14 556	923 950	31 075	20 034	22 150	15 350
Société financières	193 505	539	109	509	109	198 852	555	10	523	2
Entreprises	2 241 911	86 696	51 797	63 685	41 462	1 993 186	81 438	42 990	58 537	34 540
Collectivités publiques	1 250 005	70	0	17	0	1 136 333	112	0	1	0
Autres agents économiques	54 367	171	139	139	113	53 993	175	149	139	116
TOTAL	9 796 570	237 693	135 337	168 509	103 066	9 101 473	214 701	129 384	151 758	98 155

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

Note 5 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

	31/12/2011					31/12/2010
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :	0	0	0	5 123	5 123	0
- dont surcote restant à amortir				105	105	
- dont décote restant à amortir				0	0	
Créances rattachées	0	0	0	70	70	0
Dépréciations	0	0	0	0	0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	0	0	0	5 193	5 193	0
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :			0			
Emis par organismes publics	0	0		7 083	7 083	0
Autres émetteurs	0	17 645		202 565	220 210	227 449
- dont surcote restant à amortir				3 265	3 265	2 976
- dont décote restant à amortir		1 379		1 686	3 065	3 102
Créances rattachées	0	18	0	4 433	4 451	3 466
Dépréciations	0	-1 387	0	0	-1 387	-715
VALEUR NETTE AU BILAN	0	16 276	0	214 081	230 357	230 200
Actions et autres titres à revenu variable	0	337 048	0		337 048	293 080
Créances rattachées	0	0	0		0	
Dépréciations	0	-3 411	0		-3 411	-3 097
VALEUR NETTE AU BILAN	0	333 637	0	0	333 637	289 983
TOTAL	0	349 913	0	219 274	569 187	520 183
Valeurs estimatives	0	364 441	0	213 549	577 990	536 863

(1) : Dont 17 354 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2011 et 19 399 milliers d'euros au 31 décembre 2010

Commentaires :

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 14 545 milliers d'euros au 31/12/2011, contre 17 198 milliers d'euros au 31/12/2010.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 3 061 milliers d'euros au 31/12/2011, contre 4 641 milliers d'euros au 31/12/2010.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Administration et banques centrales (y compris Etats)	2 093	0
Etablissements de crédit	130 710	141 029
Sociétés financières	345 719	302 657
Collectivités locales	4 990	4 988
Entreprises, assurances et autres clientèles	80 829	71 855
Divers et non ventilés	0	0
Total en principal	564 341	520 529
Créances rattachées	4 451	3 466
Dépréciations	-4 798	-3 812
VALEUR NETTE AU BILAN	563 994	520 183

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2011				31/12/2010			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
(en milliers d'euros)								
Titres à revenu fixe ou variable	227 293	5 123	337 048	569 464	227 449	0	293 080	520 529
dont titres cotés	197 745	5 123	0	202 868	168 819	0	0	168 819
dont titres non cotés (1)	29 548	0	337 048	366 596	58 630	0	293 080	351 710
Créances rattachées	4 451	70	0	4 521	3 466	0	0	3 466
Dépréciations	1 387	0	3 411	4 798	715	0	3 097	3 812
VALEUR NETTE AU BILAN	230 357	5 193	333 637	569 187	230 200	0	289 983	520 183

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 311 387 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation 296 681 milliers d'euros

OPCVM étrangers 22 250 milliers d'euros

dont OPCVM étrangers de capitalisation 22 250 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 111 003 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre s'élève à 111 495 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2011:

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	134 189	139 938
OPCM obligataires	45 242	49 145
OPCM actions	10 524	12 118
OPCM autres	143 682	146 868
TOTAL	333 637	348 069

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	5 412	19 875	91 368	110 637	227 292	4 451	231 743	230 915
Dépréciations					1 387		1 387	715
VALEUR NETTE AU BILAN					225 905	4 451	230 356	230 200
Effets publics et valeurs assimilées					0		0	
Valeur Brute	0	0	0	5 123	5 123	70	5 193	0
Dépréciations					0		0	0
VALEUR NETTE AU BILAN					5 123	70	5 193	0

5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Encours bruts	dont encours douteux	Encours bruts	dont encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	152 779	226	164 456	
Autres pays de l'U.E.	67 473		53 759	565
Autres pays de l'Europe	3 760		3 009	
Amérique du Nord	8 403		6 225	
Total en principal	232 415	226	227 449	565
Créances rattachées	4 521	0	3 466	0
Dépréciations	-1 387	-136	-715	-339
VALEUR NETTE AU BILAN	235 549	90	230 200	226

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES											
FILIALES ET PARTICIPATIONS	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne											
- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :											
SA BANKOA	EUR	25 411	95 496	94.74	109 619	109 619	0	0	36 130	6 888	3 481
- Participations dans des établissements de crédit											
- Autres parts dans les entreprises liées :											
PG IMMO	EUR	18 000	-5 792	100.00	18 000	14 069	3 155	0	5 537	-1 412	0
- Autres titres de participations :											
SAS RUE LA BOETIE (1)	EUR	2 394 380	14 365 563	2.72	451 830	451 830	25 076	0	575 225	568 510	15 704
SAS SACAM INTERNATIONAL (1)	EUR	807 036	-446	2.62	23 612	16 576	0	0	-27 743	-28 179	0
SAS SACAM DEVELOPPEMENT (1)	EUR	730 622	22 242	2.64	19 253	19 253	9 954	0	13 839	11 653	558
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne											
- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit											
- Participations dans des établissements de crédit											
- Autres parts dans les entreprises liées	EUR				13 972	11 739	42 628				
- Autres titres de participations	EUR				16 702	15 969	23 806				
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					652 988	639 055	104 619	0	602 988	557 460	19 743

(1) Informations sur la base de l'exercice clos au 31/12/2010.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	141 589	166 140	141 742	162 152
Titres cotés	0	0	0	0
Avances consolidables	45 783	45 783	61 083	61 083
Créances rattachées	354		131	
Dépréciations	-6 163		-6 493	
VALEUR NETTE AU BILAN	181 563	211 923	196 463	223 235
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	508 626	752 688	490 080	737 390
Titres cotés	0	0	0	0
Avances consolidables	58 836	58 836	130 296	130 296
Créances rattachées	346		232	
Dépréciations	-7 769		-3 546	
Sous-total titres de participation	560 039	811 524	617 062	867 686
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	2 772	2 772	2 772	2 772
Titres cotés	0		0	
Avances consolidables	0		0	
Créances rattachées	0		0	
Dépréciations	0		0	
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 772	2 772	2 772	2 772
VALEUR NETTE AU BILAN	562 811	814 296	619 834	870 458
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	744 374	1 026 219	816 297	1 093 693

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	652 987	921 600	634 594	902 314
Titres cotés	0	0	0	0
TOTAL	652 987	921 600	634 594	902 314

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2011
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	141 742	138	292		141 589
Avances consolidables (1)	61 083	20 271	35 571		45 783
Créances rattachées	131	1 400	1 177		354
Dépréciations	-6 493		-330		-6 163
VALEUR NETTE AU BILAN	196 463	21 809	36 710	0	181 563
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes (2)	490 081	18 545			508 626
Avances consolidables (3)	130 296	17 628	89 088		58 836
Créances rattachées	232	114			346
Dépréciations	-3 547	-4 272	-50		-7 769
Sous-total titres de participation	617 062	32 015	89 038	0	560 039
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	2 772				2 772
Avances consolidables	0				0
Créances rattachées	0				0
Dépréciations	0				0
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 772	0	0	0	2 772
VALEUR NETTE AU BILAN	619 834	32 015	89 038	0	562 811
TOTAL	816 297	53 824	125 748	0	744 374

(1) Les mouvements sur les avances consolidables aux entreprises liées concernent essentiellement PG Invest avec 18 905 milliers d'euros d'avances consenties et 35 476 milliers d'euros d'avances remboursées.

(2) L'augmentation d'encours sur titres de participations est due en grande partie à la capitalisation d'une avance consentie à la SAS Rue La Boétie pour 15 840 milliers d'euros provenant du versement des dividendes 2010.

(3) Dans les diminutions d'avances consolidables figurent notamment 73 245 milliers d'euros liés au remboursement d'avances d'actionnaires à la SAS Rue La Boétie dans le cadre de l'opération "Switch" avec CASA.

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2011
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	159 478	8 202	-6 548	0	161 132
Amortissements et dépréciations	96 658	8 218	-3 908	0	100 968
VALEUR NETTE AU BILAN	62 820	-16	-2 640	0	60 164
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	5 920	315	-987	0	5 248
Amortissements et dépréciations	3 571	141	-154	0	3 558
VALEUR NETTE AU BILAN	2 349	174	-833	0	1 690
TOTAL	65 169	158	-3 473	0	61 854

NOTE 8 ACTIONS PROPRES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne ne détient pas d'actions propres.

NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	78	89
Comptes de stock et emplois divers	2 088	1 607
Débiteurs divers	106 502	87 937
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	8 097	34 118
VALEUR NETTE AU BILAN	116 765	123 751
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	30 180	244
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
Charges constatées d'avance	577	643
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	4 788	2 379
Autres produits à recevoir	51 119	47 791
Charges à répartir	0	329
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	0	0
Autres comptes de régularisation	2 116	2 374
VALEUR NETTE AU BILAN	88 780	53 760
TOTAL	205 545	177 511

(1) les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Sur opérations interbancaires et assimilées	0	0	0	0	0	0
Sur créances clientèle	151 758	75 003	-56 746	-1 506	0	168 509
Sur opérations sur titres	3 812	3 160	-2 174	0	-1	4 797
Sur valeurs immobilisées	10 040	4 272	-381	0	1	13 932
Sur autres actifs	64	0	0	0	0	64
TOTAL	165 674	82 435	-59 301	-1 506	0	187 302

NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2010 Total
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans					
Etablissements de crédit									
Comptes et emprunts :									
- à vue	1 219				1 219	2	1 221	883	
- à terme	49 000	646	0	32	49 678	49	49 727	2 235	
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0	0	0	
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0	
VALEUR AU BILAN	50 219	646	0	32	50 897	51	50 948	3 118	
Opérations internes au Crédit									
Comptes ordinaires	60 428				60 428	19	60 447	55 044	
Comptes et avances à terme	1 448 762	1 217 353	2 527 037	1 722 858	6 916 010	52374	6 968 384	6 526 858	
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0	
VALEUR AU BILAN	1 509 190	1 217 353	2 527 037	1 722 858	6 976 438	52 393	7 028 831	6 581 902	
TOTAL	1 559 409	1 217 999	2 527 037	1 722 890	7 027 335	52 444	7 079 779	6 585 020	

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale. [Cf. *Cadre Juridique et Financier*].

NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 499 764				2 499 764	610	2 500 374	2 460 008
Comptes d'épargne à régime spécial :	30 834	0	0	0	30 834		30 834	26 083
- à vue	30 834				30 834		30 834	26 083
- à terme					0		0	
Autres dettes envers la clientèle :	172 044	75 866	664 361	83 531	995 802	15105	1 010 907	629 316
- à vue	7 599				7 599		7 599	10 977
- à terme	164 445	75 866	664 361	83 531	988 203	15105	1 003 308	618 339
Valeurs données en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	2 702 642	75 866	664 361	83 531	3 526 400	15 715	3 542 115	3 115 407

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
France (y compris DOM-TOM)	3 473 149	3 057 286
Autres pays de l'U.E.	39 371	34 573
Autres pays d'Europe	3 671	2 429
Amérique du Nord	5 012	5 273
Amérique Centrale et Latine	382	407
Afrique et Moyen-Orient	3 114	2 406
Asie et Océanie (hors Japon)	1 267	1 002
Japon	434	462
Non ventilés et organismes internationaux	0	0
Total en principal	3 526 400	3 103 838
Dettes rattachées	15 715	11 569
VALEUR AU BILAN	3 542 115	3 115 407

12.3 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Particuliers	1 783 843	1 600 630
Agriculteurs	388 273	349 877
Autres professionnels	235 512	212 991
Sociétés financières	40 705	28 094
Entreprises	960 018	822 988
Collectivités publiques	32 014	9 181
Autres agents économiques	101 750	91 646
VALEUR AU BILAN	3 542 115	3 115 407

Les montants ventilés dans ce tableau sont ICNE inclus.

NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

	31/12/2011						31/12/2010	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Bons de caisse	1 447	0	8 665	0	10 112	75	10 187	0
Titres du marché interbancaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de créances négociables	234 403	4 000	40 340	85 150	363 893	1 685	365 578	344 576
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0	0
VALEUR AU BILAN	235 850	4 000	49 005	85 150	374 005	1760	375 765	344 576

13.2 Emprunts obligataires

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a procédé à l'émission d'aucun emprunt obligataire.

NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)	0	0
Dettes représentatives de titres empruntés	0	0
Instruments conditionnels vendus	79	89
Comptes de règlement et de négociation	135	9
Créditeurs divers	57 248	55 852
Versements restant à effectuer sur titres	4 525	5 365
VALEUR AU BILAN	61 987	61 315
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	3 497	20 162
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	0	0
Produits constatés d'avance	70 780	59 607
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	8 935	7 109
Autres charges à payer	54 535	37 393
Autres comptes de régularisation	23 719	22 799
VALEUR AU BILAN	161 466	147 070
TOTAL	223 453	208 385

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 15 PROVISIONS

<i>(en milliers d'euro)</i>	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	18					18
Provisions pour autres engagements sociaux	1 669	47	57			1 659
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	11 414	5 471	78	4 653		12 154
Provisions pour litiges fiscaux (1)						0
Provisions pour autres litiges	9 944	6 170	724	8 337		7 053
Provision pour risques pays (2)						0
Provisions pour risques de crédit (3)	54 898	9 707		1 768		62 837
Provisions pour restructurations (4)						0
Provisions pour impôts (5)						0
Provision pour risques sur GIE d'investissement (6)	44 618	6 168	201	644		49 941
Provisions pour risques opérationnels (7)	9 197	145				9 342
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (8)	6 942	429		1 296		6 075
Autres provisions (9)	5 181	2 895	1 375	1 097	-1	5 603
VALEUR AU BILAN	143 881	31 032	2 435	17 795	-1	154 682

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence).

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens ...

(5) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale

(6) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations ...

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(8) Voir note 16 ci-après

(9) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

Outre les provisions pour engagements sociaux (médailles du travail), les provisions pour risques et charges couvrent les risques économiques nés des engagements et cautionnements donnés, ainsi que les litiges juridiques découlant des actions en responsabilité intentés contre la Caisse Régionale. Le risque provisionné correspond aux prétentions de la clientèle, observation étant faite que cette politique est prudente eu égard à l'observation des résultats des contentieux. Le solde de cette provision est de 7.053 milliers d'euros.

Concernant les risques de crédit, la provision filière constatée au 31/12/2010 pour 1.404 milliers d'euros ayant intégralement été reprise, il ne reste dans ce poste que la provision collective. Son montant s'établit au 31/12/2011 à 62.838 milliers d'euros. Elle a fait l'objet, au niveau de l'ensemble des Caisses Régionales, d'un changement de modèle en 2011 tel que préconisé par l'ACP dont l'impact a été de l'ordre de 6.500 milliers d'euros sur l'exercice.

Au titre des provisions pour risques et charges, figurent enfin les provisions pour risques opérationnels enregistrées sur la base des modèles établis par le Groupe Crédit Agricole.

NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	42 682	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	835 046	833 754
Ancienneté de plus de 10 ans	320 895	332 830
Total plans d'épargne-logement	1 198 623	1 166 584
Total comptes épargne-logement	246 571	253 772
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	1 445 194	1 420 356

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement	17 361	22 027
Comptes épargne-logement	53 098	58 384
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	70 459	80 411

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	777	688
Ancienneté de plus de 10 ans	4 269	5 329
Total plans d'épargne-logement	5 046	6 017
Total comptes épargne-logement	1 029	925
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	6 075	6 942

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2011	Dotations	Reprises	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :	6 017	203	1 174	5 046
Comptes épargne-logement :	925	226	122	1 029
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	6 942	429	1 296	6 075

NB : les encours retenus pour le calcul de la provision au 31/12/11 sont les encours arrêtés au 30/09/11.

NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est à jour de ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

A ce titre, les engagements actualisés par la compagnie d'assurance du Groupe, à savoir Prédica, ont été couverts par les versements correspondants, ainsi que le retracent les tableaux communiqués par l'assureur.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le Groupe Crédit Agricole n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et règle les écarts actuariels qui viennent impacter le résultat. L'obligation étant totalement couverte par la police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/N-1	16 366	15 343
	Coûts des services rendus sur la période	1 204	1 060
	Coût financier	615	752
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées (obligatoire)	-987	-1 259
	(Gains) / pertes actuariels *	203	470
	DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	17 401	16 366

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 204	1 060
	Coût financier	615	752
	Rendement attendu des actifs	-638	-588
	Amortissement du coût des services passés	22	21
	Gains / (pertes) actuariels net	-192	597
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif		
	CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	1 011	1 842

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	16 106	15 128
	Rendement attendu des actifs	638	588
	Gains / (pertes) actuariels	391	-126
	Cotisations payées par l'employeur	1 057	1 775
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations payées par le fonds	-985	-1259
	JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	17 207	16 106

Composition des actifs des régimes

Information sur les actifs des régimes	31/12/2011
Composition des actifs	
-% de produits de taux	85.9%
-% d'actions & diversifiées	7.4%
-% autres actifs	6.7%

Variations de la provision

(en milliers d'euros)		31/12/2011	31/12/2010
Provision / Actifs	Situation financière nette au 1er janvier	17 401	16 366
	Coût des services passés non comptabilisés	-192	-210
	(Gains) / pertes sur la limitation de surplus		
	(Provisions) / actifs au 31 décembre	17 209	16 156
	Situation financière nette (passif) / actif au 31 décembre	-2	-50

(en milliers d'euros)		31/12/2011	31/12/2010
Variation de la provision	(Provisions) / actifs au 31/12/N-1	-50	17
	Cotisations payées par l'employeur	1 057	1 775
	Variation de périmètre		
	Paievements directs de l'employeur	2	
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 011	-1 842
	(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12/N	-2	-50

Rendement des actifs des régimes

Information sur les actifs du régime

	31/12/2011	31/12/2010
% d'obligations	83.60	83.60
% d'actions	9.60	9.60
% autres actifs	6.80	6.80

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2011, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 2.89 %;
- une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3.09 %

	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation	de 4,38 % à 5,10 %	de 3,19% à 3,91%
Taux technique		
Taux du rendement attendu des actifs du régime	de 3,50% à 4,50%	de 3,50% à 4,50%
Taux du rendement effectif des actifs du régime	4.50%	4.50%
Taux attendu d'augmentation des salaires :		
Indemnité de fin de carrière :		
de 16 à 29 ans	4.40%	4.40%
de 30 à 50 ans	2.80%	2.80%
de 51 à 65 ans	1.60%	1.60%
Retraite	de 2.00 % à 5.20 %	

NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Fonds pour risques bancaires généraux	129 371	129 371
Valeur au bilan	129 371	129 371

NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011					31/12/2010		
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	0	19 818	22 014	45 034	86 866	1 062	87 928	97 195
Euro		19 818	22 014	45 034	86 866	1 062	87 928	97 195
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)				0	0	0	0	0
Euro				0	0	0	0	
C/C bloqués des Caisses Locales				39 359	39 359	1 076	40 435	38 857
Dépôts de Garantie à caractère mutuel				80	80	0	80	80
VALEUR AU BILAN	0	19 818	22 014	84 473	126 305	2 138	128 443	136 132

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminées positionnées par défaut en > 5 ans

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 6 187 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 5 011 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Les dettes subordonnées représentant individuellement plus de 10% du total se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	Montant	taux
TSR RADIANT à échéance du 17/12/2012	19 818	3.89%
TSR RADIANT à échéance du 17/11/2013	12 000	4.63%
TSR RADIANT à échéance du 02/11/2016	9 996	4.451%
TSR RADIANT à échéance du 15/11/2017	20 000	3.73%
BMTN RADIANT à échéance du 26/06/2019	25 000	6.145%

NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capitaux propres							Total des capitaux propres
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (1)	Ecart conversion/ réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
Solde au 31 Décembre 2009	58 703	515 557	142 058	280 609		152	93 206	1 090 285
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2009							-11 084	-11 084
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves								0
Affectation du résultat social 2009		61 587	20 529	6			-82 122	0
Report à nouveau débiteur								0
Résultat de l'exercice 2010						18	96 888	96 888
Autres variations								18
Solde au 31 Décembre 2010	58 703	577 144	162 587	280 615	0	170	96 888	1 176 107
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010							-11 481	-11 481
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves								0
Affectation du résultat social 2010		64 051	21 350	6			-85 407	0
Report à nouveau débiteur								0
Résultat de l'exercice 2011						-15	90 249	90 249
Autres variations	-2							-17
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	58 701	641 195	183 937	280 621	0	155	90 249	1 254 858

Commentaires :

(1) Dont 202 050 milliers d'euros de primes d'émission, dont 78 553 milliers d'euros primes de fusion

NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Capital	58 701	58 703
Primes d'émission	280 603	280 603
Réserve légale	641 195	577 144
Réserves statutaires et contractuelles	183 937	162 587
Réserves réglementées	18	12
Résultat de l'exercice	90 249	96 888
Subventions d'investissement	155	170
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 254 858	1 176 107
Fonds pour risques bancaires généraux	129 371	129 371
Dettes subordonnées et titres participatifs	128 363	136 052
Dépôts de garantie à caractère mutuel	80	80
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 512 672	1 441 610

Au 31/12/11, le capital de la Caisse Régionale est composé de parts sociales à hauteur de 37.800 milliers d'euros et de Certificats Coopératifs d'Associés à hauteur de 20.901 milliers d'euros, dont 14.676 milliers d'euros détenus par Crédit Agricole SA.

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	1 798 012	1 441 324
Sur les établissements de crédit et institutions financières	1 618 214	1 244 032
Sur la clientèle	2 077	
Obligations et autres titres à revenu fixe	177 721	197 292
Dettes	7 207 507	6 718 981
Sur les établissements de crédits et institutions financières	7 078 102	6 581 901
Sur la clientèle	1 042	1 392
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	128 363	135 688
Engagements donnés	873 058	97 934
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	150 000	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	0	0
Garanties données à des établissements de crédit	723 058	97 934
Garanties données à la clientèle	0	0
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	0	0
Autres engagements donnés	0	0

NOTE 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne effectue toutes les transactions avec les parties liées aux conditions normales de marché.

NOTE 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	13 615 386	13 615 386	11 787 767	11 787 767
Autres devises de l'Union Europ.	114	114	200	200
Franc Suisse	13 190	13 190	12 723	12 723
Dollar	28 257	28 257	36 864	36 864
Yen	13	13	19	19
Autres devises	1 994	1 994	1 306	1 306
Total bilan	13 658 954	13 658 954	11 838 879	11 838 879

NOTE 25 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	4 313	4 308	7 250	7 242
Devises	2 226	2 226	3 624	3 624
Euros	2 087	2 082	3 626	3 618
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	4 313	4 308	7 250	7 242

NOTE 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2011			31/12/2010
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	1 428 663	278 953	1 707 616	1 594 843
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré	1 428 663	278 953	1 707 616	1 594 843
Swaps de taux d'intérêt	1 428 663	278 953	1 707 616	1 594 843
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles	0	9 290	9 290	5 300
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré	0	9 290	9 290	5 300
Options de swap de taux				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés		2 522	2 522	2 650
Vendus		2 522	2 522	2 650
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		2 123	2 123	0
Vendus		2 123	2 123	0
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	1 428 663	288 243	1 716 906	1 600 143

26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2011			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt prêteur	454 345	808 148	445 123	454 345	808 148	445 123			
Caps, Floors, Collars			5 044			5 044			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Instruments de taux de change à terme conditionnels	4 246			4 246					
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Sous total	458 591	808 148	450 167	458 591	808 148	450 167	0	0	0
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	8 621			8 621					
Sous total	8 621	0	0	8 621	0	0	0	0	0
TOTAL	467 212	808 148	450 167	467 212	808 148	450 167	0	0	0

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2010			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	14 492			14 492					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	550 531	717 951	326 361	550 531	717 951	326 361			
Caps, Floors, Collars			5 300			5 300			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Sous total	565 023	717 951	331 661	565 023	717 951	331 661	0	0	0
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	565 023	717 951	331 661	565 023	717 951	331 661	0	0	0

26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change	-1	4 246	0	0
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-18 388	1 707 616	-16 060	1 594 843
Forward taux				
Caps, Floors, Collars	0	5 044	0	5 300
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous total	-18 389	1 716 906	-16 060	1 600 143
Swaps de devises				
Opérations de change à terme	0	8 621		14 492
Sous total	0	8 621	0	14 492
TOTAL	-18 389	1 725 527	-16 060	1 614 635

26.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	152 903	452 162	976 500	126 050
Contrats assimilés				

NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

Dans le cadre de la surveillance réglementaire des risques interbancaires en général et du risque de contrepartie sur les instruments dérivés en particulier, la Caisse Régionale s'appuie sur les règles suivantes :

- Organisation par unités spécialisées et par métiers :

Les limites par contrepartie sont décidées en Comité Financier, sur proposition du service Trésorerie et Gestion Actif Passif. Elles sont communiquées aux opérateurs autorisés et suivies par l'unité « Ratios et Middle Office ». La mise à jour des limites a lieu annuellement. Un suivi de l'évolution des ratings est assuré tout au long de l'exercice.

- Procédures internes pour la fixation des règles de prise et de suivi du risque :

Les contreparties bancaires potentielles font l'objet de limites globales d'engagement, en risques et en durée, par nature de risque (bilan ou hors bilan). Conformément aux recommandations prudentielles formulées par le Groupe, le calcul des limites fait référence :

- aux fonds propres consolidés de la CR (10% maximum par contrepartie hors Groupe Crédit Agricole),
- à la solidité financière de la contrepartie, appréhendée, entre autres, au travers de ses fonds propres et de son rating,
- à la nature de l'activité de la contrepartie (banque commerciale ou de marché),
- à la nature de l'engagement (bilan ou hors bilan).

La Caisse Régionale procède trimestriellement à la déclaration réglementaire sur les risques interbancaires.

En 2011, les opérations suivantes ont été réalisées avec des contreparties hors groupe Crédit Agricole :

- 4 swaps de micro couverture et 2 swaps de macro couverture avec la Société Générale pour un montant notionnel global de 80 058 milliers d'euros.
 - 2 swaps de macro couverture avec BNP Paribas pour un montant notionnel global de 100 000 milliers d'euros.
- Ces 6 swaps ont tous une valeur de marché négative au 31/12/2011.

- Méthodologie de mesure des risques :

Le principe retenu est celui de la non compensation des positions pour une même contrepartie. Le risque de contrepartie sur le hors bilan est composé du coût de remplacement des contrats (risque courant), mais aussi du risque potentiel futur. La quotité de consommation globale des limites se calcule comme la valeur de marché positive de l'opération, majorée d'un add-on (pourcentage de la valeur nominale multipliée par la durée résiduelle de l'opération). Ce facteur de majoration évolue avec la nature des contrats.

NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés	2 358 780	2 002 729
Engagements de financement	1 213 369	1 198 784
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	150 000	0
. Engagements en faveur de la clientèle	1 063 369	1 198 784
Ouverture de crédits confirmés	724 500	703 880
- Ouverture de crédits documentaires	4 846	11 584
- Autres ouvertures de crédits confirmés	719 654	692 296
Autres engagements en faveur de la clientèle	338 869	494 904
Engagements de garantie	1 119 694	801 997
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	536 782	183 562
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	0	0
Autres garanties (1)	536 782	183 562
. Engagements d'ordre de la clientèle	582 912	618 435
Cautions immobilières	122 514	165 147
Garanties financières	327 068	304 793
Autres garanties d'ordre de la clientèle	133 330	148 495
Engagements sur titres	25 717	1 948
. Autres titres à livrer	25 717	1 948
Engagements reçus	3 730 455	3 152 061
Engagements de financement	1 070 152	700 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 070 152	700 152
. Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	2 659 586	2 449 961
. Engagements reçus d'établissements de crédit	210 810	206 327
. Engagements reçus de la clientèle	2 448 776	2 243 634
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	469 883	451 157
Autres garanties reçues	1 978 893	1 792 477
Engagements sur titres	717	1 948
. Autres engagements reçus	717	1 948

(1) Dont 395 000 milliers d'euros de garanties données à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'opération "Switch" détaillée au paragraphe 1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

NOTE 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives. L'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne.

NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Engagements de financement

Au 31/12/2011, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne s'est engagée à octroyer 150 000 milliers d'euros de refinancements à Crédit Agricole SA.

Le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a autorisé un refinancement de Bankoa de 1.100 millions d'euros. Celui-ci était utilisé à hauteur de 399 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

Engagements de garantie

D'un montant global de 723 158 milliers d'euros, les opérations les plus significatives sont :

- 395 000 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA dans le cadre de l'opération switch, pour garantir la valeur de mise en équivalence de la participation de CASA dans les Caisses Régionales de Crédit Agricole,
- 216 136 milliers d'euros en faveur de Bankoa SA, en contregarantie de dossiers de financement de sa clientèle,
- le solde des engagements porte essentiellement sur des filiales de crédit-bail du Groupe Crédit Agricole (Lixxbail, Finamur et Unimat) et sur des garanties accordées à d'autres Caisses Régionales de Crédit Agricole dans le cadre de financements en pool.

Les émissions de SICAV faites par Bankoa Gestion sont contregaranties par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne pour répondre à la législation espagnole. Cette garantie est rémunérée à hauteur de 0,04% de l'encours.

Autres engagements (créances apportées en garantie)

Dans le cadre du système de gestion globale des garanties au niveau du groupe Crédit Agricole :

- 1 783 966 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA au titre des créances éligibles aux opérations de refinancement de la Banque de France,
- 287 976 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA au titre des refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF),
- 305 777 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA au titre des créances éligibles au refinancement de la CRH,
- 15 816 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA dans le cadre des refinancements de la Banque Européenne d'Investissement,
- 635 123 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole Covered Bonds pour garantir les émissions obligataires réalisées par cette dernière.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

NOTE 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'est pas concernée par des opérations de crédit-bail.

NOTE 32 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

32.1 Désendettement de fait

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'est pas concernée par des opérations de ce type.

32.2 Titrisation

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'est pas concernée par des opérations de ce type.

NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 216	6 966
Sur opérations internes au Crédit Agricole	39 106	35 274
Sur opérations avec la clientèle	364 359	337 934
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	9 859	9 470
Produit net sur opérations de macro-couverture	0	0
Sur dettes représentées par un titre	1 302	1
Autres intérêts et produits assimilés	0	2 030
Intérêts et produits assimilés	423 842	391 675
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 180	453
Sur opérations internes au Crédit Agricole	197 127	185 060
Sur opérations avec la clientèle	40 980	37 524
Charge nette sur opérations de macro-couverture	4 763	6 569
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	691
Sur dettes représentées par un titre	10 291	7 777
Autres intérêts et charges assimilées	220	12
Intérêts et charges assimilées	254 561	238 086
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊT ET REVENUS ASSIMILÉS (1)	169 281	153 589

(1) Le montant des dettes subordonnées au 31 décembre 2011 est de 128 443 milliers d'euros, il était de 136 132 milliers d'euros au 31 décembre 2010

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 34 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres de placement	799	1 065
Livret développement durable	0	0
Titres d'investissement	9 060	8 405
Opérations diverses sur titres	1 302	1
Revenus des titres à revenus fixes	11 161	9 471
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	33 163	32 384
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	0	0
Opérations diverses sur titres	0	0
Revenus des titres à revenus variables	33 163	32 384
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	44 324	41 855

NOTE 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 483	5	3 478	2 988	75	2 913
Sur opérations internes au crédit agricole	26 668	13 841	12 827	30 679	13 889	16 790
Sur opérations avec la clientèle	42 603	44	42 559	43 246	46	43 200
Sur opérations sur titres	0	30	-30	0	35	-35
Sur opérations de change	50	0	50	51	0	51
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	778	18	760	187	0	187
Sur prestations de services financiers (1)	100 301	8 965	91 336	99 145	9 897	89 248
Provision pour risques sur commissions	622	661	-39	2 056	1 855	201
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	174 505	23 564	150 941	178 352	25 797	152 555

(1) dont prestations d'assurance-vie : 13 448 milliers d'euros au 31/12/2011 contre 13 294 milliers d'euros au 31/12/2010.

NOTE 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Solde des opérations sur titres de transaction	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	251	230
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-290	-271
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	-39	-41

NOTE 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-3 024	-2 847
Reprises de dépréciations	1 835	2 644
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-1 189	-203
Plus-values de cession réalisées	1 840	1 409
Moins-values de cession réalisées	-1 261	-128
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	579	1 281
Solde des opérations sur titres de placement	-610	1 078
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations	0	0
Reprises de dépréciations	0	0
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0
Plus-values de cession réalisées	0	0
Moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	-610	1 078

NOTE 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Produits divers	1 866	3 834
Quote part des opérations faites en commun	0	370
Refacturation et transfert de charges	1 829	4
Reprises provisions	0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	3 695	4 208
Charges diverses	-1 714	-3 952
Quote part des opérations faites en commun	-7	-36
Refacturation et transfert de charges	0	0
Dotations provisions	0	0
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 721	-3 988
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 974	220

NOTE 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	60 020	62 393
Charges sociales :	28 929	28 888
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	6 691	7 384
Intéressement et participation	13 413	13 741
Impôts et taxes sur rémunérations	8 573	8 214
Total des charges de personnel	110 935	113 236
Refacturation et transferts de charges de personnel	-6 964	-5 165
Frais de personnel nets	103 971	108 071
Frais administratifs		
Impôts et taxes	8 502	7 291
Services extérieurs et autres frais administratifs	61 945	56 655
Total des charges administratives	70 447	63 946
Refacturation et transferts de charges administratives	-1 355	-1 113
Frais administratifs nets	69 092	62 833
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	173 063	170 904

Les Droits Individuels à la Formation acquis par les salariés présents au 31/12/11 dans la Caisse Régionale s'élèvent à 29 074 heures. Les droits utilisés s'élèvent, eux, à 27 888 heures.

39.1 Effectif moyen par catégorie

Catégories de personnel	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	417	409
Non cadres	1 227	1 292
TOTAL	1 644	1 701
<i>Dont : - France</i>	<i>1 644</i>	<i>1 701</i>
<i>- Étranger</i>		
<i>Dont : personnel mis à disposition</i>	<i>47</i>	<i>55</i>

39.2 Rémunération des dirigeants

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération ⁽¹⁾ des mandataires sociaux	632	571
Rémunération ⁽¹⁾ des membres des organes de Direction	1 151	923
TOTAL REMUNERATION	1 783	1 494

(1) Rémunérations brutes déclarées.

NOTE 40 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions et dépréciations	89 256	76 779
Dépréciations de créances douteuses	67 784	53 313
Autres provisions et dépréciations	21 472	23 466
Reprises de provisions et dépréciations	62 547	61 047
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	47 025	39 583
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	15 522	21 464
Variation des provisions et dépréciations	-26 709	-15 732
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	894	671
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	7 754	6 407
Décote sur prêts restructurés	0	0
Récupérations sur créances amorties	658	2 687
Autres pertes	0	0
COÛT DU RISQUE	-34 699	-20 123

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 5 279 milliers d'euros

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 1 676 milliers d'euros

(2) Dont 799 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 496 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 5 279 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	4 272	4 521
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	4 272	4 521
Reprises de dépréciations	381	2 154
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	381	2 154
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-3 891	-2 367
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-3 891	-2 367
Plus-values de cessions réalisées	212	0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	212	0
Moins-values de cessions réalisées	3 000	718
Sur titres d'investissement	0	718
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Pertes sur créances liées à des titres de participation	3 000	0
Solde des plus et moins-values de cessions	-2 788	-718
Sur titres d'investissement	0	-718
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2 788	0
Solde en perte ou en bénéfice	-6 679	-3 085
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	1 339	135
Moins-values de cessions	1 001	457
Solde en perte ou en bénéfice	338	-322
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-6 341	-3 407

NOTE 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Aucune charge ni aucun produit exceptionnels n'ont été comptabilisés, tant en 2011 qu'en 2010.

NOTE 43 IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Charge d'impôt courant	36 671	20 616
Charge / produit d'impôt différé	5 323	17 998
IMPOT SUR LES BENEFICES	41 994	38 614

Commentaires :

L'impact de la contribution exceptionnelle de 5% du montant de l'impôt sur les sociétés votée dans le cadre de la Loi de Finances rectificative de 2011 est de 2 288 milliers d'euros.

Intégration fiscale :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne est intégrée fiscalement au sein du groupe Crédit Agricole. A ce titre, CASA a réalloué à la Caisse Régionale les montants suivants au titre de 2011 :

- 3 658 milliers d'euros au titre de l'intégration fiscale des filiales de Pyrénées Gascogne
- 1 483 milliers d'euros au titre de l'intégration fiscale du Groupe Crédit Agricole.

NOTE 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Le Groupe Crédit Agricole a défini les secteurs d'activité suivants :

- Banque de proximité en France
- Gestion pour compte propre et divers
- Services financiers spécialisés
- Banque de détail à l'étranger
- Gestion d'actifs, assurance et banque privée
- Banque de financement et d'investissement

Le métier de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne est la banque de proximité.

En terme de zone géographique, la Caisse Régionale n'intervient que sur le territoire français.

NOTE 45 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'est pas concernée par une telle exemption.

NOTE 46 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation n'est survenu.

NOTE 47 AFFECTATION DES RESULTATS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Résultat Net	90 249	96 888
Affectation à la réserve légale	59 605	64 051
Affectation aux réserves facultatives	19 868	21 350
Affectation à la réserve spéciale Loi Mécénat	6	6
Rémunération des parts sociales	1 134	1 134
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés détenus par C.A. S.A.	6 766	7 265
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés des autres souscripteurs	2 870	3 082

Projet de résolution

Affectation du bénéfice de l'exercice 2011 de la Caisse Régionale

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 40 des statuts, approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice 2011 de la Caisse Régionale qui s'élève à 90 249 411.43 €, telle que cette affectation lui est proposée par le Conseil d'Administration, de la manière suivante :

- 1.133.990,10 € au titre de la rémunération des parts sociales, l'intérêt se montant à 3,00% net du nominal des parts rémunérées;
- 6 765 548.41 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés, émis en 2001 et détenus par Crédit Agricole S.A., le niveau de rémunération étant conforme aux dispositions de l'article 4.4 du protocole d'accord du 22 novembre 2001;
- 2 870 029.26 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés émis en 2003 et 2006 et détenus par les sociétaires;
- 6.000,00 € au titre de la réserve spéciale Loi Mécénat prévue à l'article 238 bis AB du Code Général des Impôts;
- 59 605 382.75 € au titre de la réserve légale, soit les $\frac{3}{4}$ du solde disponible;
- 19 868 460.91 € au titre des réserves facultatives, soit le $\frac{1}{4}$ disponible.

NOTE 48 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

NOTE 49 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ernst & Young	%	Pricewaterhouse Coopers	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	112	100%	112	100%
Missions accessoires		0%		0%
Sous-total	112	100%	112	100%
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social		0%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
TOTAL	112	100%	112	100%

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
Pyrénées Gascogne**

Exercice clos le 31 décembre 2011

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

PricewaterhouseCoopers Audit
179, cours du Médoc
CS 30008
33070 Bordeaux
S.A. au capital de € 2.510.460

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

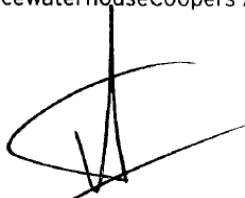
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Bordeaux et Toulouse, le 12 mars 2012

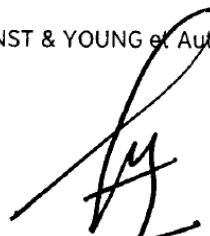
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Antoine Priollaud

ERNST & YOUNG et Autres



Frank Astoux

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
Pyrénées Gascogne**

Exercice clos le 31 décembre 2011

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

PricewaterhouseCoopers Audit
179, cours du Médoc
CS 30008
33070 Bordeaux
S.A. au capital de € 2.510.460

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 15 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2011 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que les notes 2.2 et 6.1 de l'annexe donnent une information appropriée à cet égard.
- Votre caisse régionale détient des positions sur titres et instruments financiers en portefeuille. Les notes 2.2 et 2.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.13 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Bordeaux et Toulouse, le 12 mars 2012

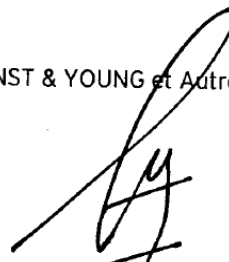
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Antoine Priollaud

ERNST & YOUNG et Autres



Frank Astoux

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL PYRENEES GASCOGNE**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2011**

PricewaterhouseCoopers Audit
179, cours du Médoc
CS 30008
33070 Bordeaux Cedex

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse-Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL PYRENEES GASCOGNE**

11, boulevard du Président-Kennedy
B.P. 329
65003 Tarbes Cedex

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1 Avec la société Bankoa

Contre-garantie des fonds Bankoa Gestion

Nature et objet :

Contre-garantie des fonds Bankoa Gestion, convention autorisée par le Conseil d'Administration du 8 juin 2001, renouvelée par le Conseil d'Administration du 22 juillet 2002, amendée par les Conseils d'Administration des 20 juin et 24 octobre 2003, renouvelée par les Conseils des 12 juillet et 17 décembre 2004, et complétée par le Conseil d'Administration du 24 juin 2005.

Modalités :

Votre Caisse Régionale a donné à la société Bankoa sa caution pour cinq fonds de Sicav, afin de satisfaire aux exigences de la réglementation espagnole. Votre Caisse Régionale s'est ainsi porté garant de Bankoa qui garantit les Sicav pour la valeur de l'option dépassant le capital engagé initialement.

Votre Caisse Régionale a accordé sa garantie au fonds Bankoa Intégral Garantizado FI émis en 2008 à échéance du 13 juin 2011 pour un montant total de M€ 13. Le fonds est garanti, à son échéance, pour une valeur liquidative au 30 juin 2011 qui sera égale à sa valeur du 13 mai 2008 plus un pourcentage dépendant de l'évolution des cours des actions Inditex et Repsol. Cette garantie a été autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 28 mars 2008.

Votre Caisse Régionale a accordé sa garantie à l'émission du fonds Bankoa IBEX Garantizado FI à échéance du 12 janvier 2012 pour un montant total de M€ 14. Le fonds est garanti, à son échéance, pour une valeur liquidative au 12 janvier 2012 égale à sa valeur du 19 décembre 2008. Cette garantie a été accordée par le Conseil d'Administration en date du 14 novembre 2008.

Votre caisse Régionale a accordé sa garantie à l'émission du fonds Bankoa 5 ESTRELLAS G à échéance du 29 janvier 2013 pour un montant total de M€ 12. Cette garantie a été accordée par le Conseil d'Administration en date du 23 octobre 2009.

Votre Caisse Régionale a accordé sa garantie au fonds Bankoa RENDIMIENTO 2 G à échéance du 24 mai 2013 pour un montant total de M€ 18. Cette garantie a été accordée par le Conseil d'Administration en date du 19 février 2010.

Enfin, votre Caisse Régionale a également accordé sa garantie au fonds Bankoa EURO STOXX GARANTIZADO à échéance du 9 septembre 2013 pour un montant total de M€ 7. Cette garantie a été accordée par le Conseil d'Administration en date du 30 avril 2010.

Ligne de refinancement de la société Bankoa

Nature et objet :

Ligne de refinancement de la société Bankoa, convention autorisée par le Conseil d'Administration du 29 janvier 1999 puis modifiée par les Conseils d'Administration du 22 juillet 2005, du 21 juillet 2006 et du 28 septembre 2007, confirmée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2009.

Modalités :

Votre Caisse Régionale a accordé à la société Bankoa un refinancement sous forme de prêts, dans la limite initiale convertie de M€ 155 et portée à M€ 450 par décision du Conseil d'Administration du 22 juillet 2005. Les Conseils d'Administration du 24 mars 2006, du 21 juillet 2006, du 20 septembre 2007 puis du 25 avril 2008 ont porté cette ligne de refinancement à M€ 800.

Cette ligne de refinancement a été portée à M€ 1.100 par les décisions des Conseils des 26 septembre 2008 et 24 octobre 2008 et a généré un produit total de M€ 7 au titre de l'exercice 2011.

Facturation de prestations administratives à la société Bankoa

Nature et objet :

Facturation de prestations administratives à la société Bankoa, convention autorisée par le Conseil d'Administration du 29 janvier 1999.

Modalités :

Votre Caisse Régionale répercute les coûts administratifs qu'elle supporte pour le compte de sa filiale Bankoa.

Au titre de l'exercice 2011, la facturation émise par votre Caisse Régionale s'élève à € 150.000 pour la participation à la gestion technique et stratégique.

Titrisation de Bankoa et contrat de garantie

Nature et objet :

Contrat de garantie de liquidité, convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27 mai 2009.

Modalités :

A l'occasion de la constitution du fonds de titrisation « IM Bankoa MBS, Fondo de Titulizacion d'Activos », Bankoa a sollicité votre Caisse Régionale pour souscrire un contrat de garantie soumis à la loi espagnole. Votre Caisse Régionale s'est portée garant de Bankoa afin d'assurer l'accomplissement des obligations suivantes concernant le fonds « IM Bankoa MBS, Fondo de Titulizacion d'Activos » : paiement des montants déposés dans les comptes ouverts chez Bankoa au nom du fonds bénéficiaire jusqu'à un montant maximal garanti de M€ 150 et bonne exécution du contrat d'échange d'intérêts conclu entre Bankoa et le fonds, sans sujétion à une limite de montant.

Les deux garanties s'établissent comme des « garanties à première demande ».

A la date du 31 décembre 2011, les engagements hors bilan relatifs à ces opérations comptabilisés dans la Caisse Régionale s'élèvent à M€ 133 pour un produit total généré de K€ 63.

2 Avec la société Crédit Agricole Covered Bonds

Nature et objet :

Conventions de garanties financières et d'avances autorisées par le conseil d'Administration du 23 novembre 2007.

Modalités :

Le groupe Crédit Agricole a lancé un programme d'émission d'obligations sécurisées de type « Covered Bonds » destinés à lui apporter la liquidité moyen/long terme nécessaire dans les meilleures conditions de coût et de pérennité en s'appuyant sur des garanties portant sur certaines créances de remboursement de prêts immobiliers. Dans ce cadre, différentes conventions (notamment convention d'avances et convention de garantie financière) ont été conclues entre votre caisse régionale et Crédit Agricole Covered Bonds.

A la date du 31 décembre 2011, les engagements hors bilan relatifs à ces opérations comptabilisés dans la Caisse Régionale s'élèvent à M€ 635 pour une charge globale constatée au cours de l'exercice de M€ 0,1.

Bordeaux et Toulouse, le 12 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Antoine Priollaud

ERNST & YOUNG et Autres



Frank Astoux